Quatre-vingt-treizième année. — N° 57. Le Numéro : 0,20 NF Mercredi 8 Mars 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL comprend les avis et rapports.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

* Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance (p. 2402).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 61-226 du 1er mars 1961 relatif aux conditions de désignation des personnalités appelées à siéger dans les sections du Conseil économique et social (p. 2403).

Décret portant désignation des personnalités appelées à siéger dans les sections du Conseil économique et social (p. 2403).

Décret portant affectation d'un officier général de l'armée de l'air (p. 2404).

Arrêté du 23 février 1961 approuvant le budget de l'institut des hautes études d'outre-mer pour 1961 (p. 2404).

Arrêté portant nomination au cabinet du Premier ministre (p. 2404).

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES ALGERIENNES

Décret n° 61-227 du 7 mars 1961 portant organisation de la délégation générale en Algérie (p. 2404).

(1 f.)

MINISTRES DELEGUES AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Décret n° 61-204 fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B (rectificatif) (p. 2405).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret portant délégation de magistrats (p. 2405).

Arrêté du 1er mars 1961 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de secrétaires à la cour de cassation (p. 2405).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêtés portant nominations et attribution de fonctions (administration centrale et services extérieurs) (p. 2405).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 3 mars 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2406).

Arrêté du 23 février 1961 approuvant la participation du département de la Loire à la Société des immeubles industriels de la Loire (p. 2406).

Arrêtés portant inscriptions à des tableaux d'avancement (personnels des préfectures) (p. 2406).

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 23 février 1961 portant concession de la médaille militaire (p. 2409).

Décrets portant élévation, promotion, nomination et affectation d'officiers généraux de l'armée de l'air (p. 2420).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Arrêtés portant annulation et ouverture de crédits et autorisation de programme (*tableaux mensuels*, janvier et février 1961) (fonds de concours et legs et donations) (p. 2407).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil académique de Nancy (p. 2406)

Arrêté portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'enseignement ménager familial (p. 2406).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 3 mars 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2421).

Arrêté du 31 janvier 1961 relatif au concours d'accès dans le corps des secrétaires administratifs de l'inscription maritime (p. 2421)

Arrêté du 8 février 1961 portant affectation au ministère des travaux publics et des transports de constructions édifiées dans le département de l'Eure (p. 2422).

Arrêtés du 22 février 1961 relatifs au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes:

Visite périodique des citernes pour gaz liquéfiés fortement réfrigérés (matières dangereuses 1961, n° 4) (p. 2422).

Emballage des mélanges de peroxyde de benzoyle et d'une matière pulvérulente incombustible ne renfermant pas plus de 30 p. 100 de peroxyde de benzoyle (matières dangereuses 1961, n° 5) (p. 2422).

Arrêté du 2 mars 1961 portant ouverture de concours d'accès dans le corps des administrateurs de l'inscription maritime (p. 2422).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 2 mars 1961 relatif à la délimitation des circonscriptions territoriales de directions régionales de distribution d'Electricité de France et de Gaz de France (p. 2421).

Arrêté du 2 mars 1961 fixant les dates et conditions de clôture des exercices des anciens bureaux miniers rattachés au Bureau de recherches géologiques et minières par décret n° 59-1204 du 23 octobre 1959 (p. 2421).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté du 24 février 1961 modifiant l'arrêté du 28 avril 1959 fixant le taux et les modalités de règlement des frais de contentieux général et du contentieux technique de la sécurité sociale (p. 2420).

Arrêté du 27 février 1961 portant extension du régime de la sécurité sociale dans les mines (p. 2420).

Arrêtés du 1er mars 1961 approuvant les statuts et la fusion de sociétés mutualistes (p. 2421).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté du 27 février 1961 fixant les conditions de fonctionnement de la commission chargée de l'examen des recours contre les décisions de refus, de suspension ou de retrait de visa (p. 2423).

Arrêté du 1er mars 1961 autorisant l'ouverture d'un examen d'aptitude pour le recrutement d'agents de bureau (p. 2423).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du 1er mars 1961 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de secrétaires sténodactylographes (p. 2423).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Convocation de commission (p. 2424).

Sénat. — Réunion de commission (p. 2424).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des armées.

Avis de vacance d'emplois dans le personnel enseignant de l'école polytechnique (p. 2425).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Roumanie (p. 2425).

Avis relatif aux décisions du groupe permanent d'étude des marchés administratifs d'articles textiles (p. 2426).

Ministère de l'industrie.

Avis relatif à un recrutement d'ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines) (p. 2424).

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour le recrutement aux emplois de directeur central de recherches, directeur de recherches, chargé de recherches et assistant du cadre scientifique de l'institut national de la recherche agronomique (p. 2426).

Avis relatif aux concours d'admission aux établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire en 1961 (p. 2427).

Avis relatif au concours d'entrée à l'école nationale d'enseignement ménager agricole de Coëtlogon-Rennes (p. 2428).

Ministère de la construction.

Avis relatif au prix de vente des documents du plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne, approuvé par le décret n° 60-857 du 6 août 1960 (p. 2424).

Annonces (p. 2429).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 6

Rapport de la commission de contrôle de la circulation monétaire pour les années 1958 et 1959 (p. 209)

N° 7

Statistiques et études économiques. — Mouvement de la population au cours du troisième trimestre 1960 (p. 215).

N° 8

Commissions d'élus algériens. — Rapports de la commission chargée de l'étude de la rénovation rurale (p. 223).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance.

Le Président de la République a reçu le mercredi 1er mars 1961 Son Excellence le Nawab Ali Yavar Jung Bahadur, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Inde en France.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 61-226 du 1er mars 1961 relatif aux conditions de désignation des personnalités appelées à siéger dans les sections du Conseil économique et social.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre,

Vu l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social, et notamment son article 12 ;

Vu le décret n° 61-64 du 19 janvier 1961 relatif à l'organisation du Conseil économique et social,

Décrète :

Art. 1er. — Les personnalités appelées à siéger en section en application du deuxième alinéa de l'article 12 de l'ordonnance susvisée du 29 décembre 1958 et de l'article 5 du décret susvisé du 19 janvier 1961 sont nommées par décret pour deux ans et renouvelables par moitié en janvier de chaque année.

Nul ne peut rester en fonctions plus de deux ans de suite.

Art. 2. — Pour la première application des dispositions de l'article 1er ci-dessus, les personnalités nommées en mars 1961 seront réparties en deux listes ; l'une de ces listes sera renouvelable en janvier 1962, l'autre en janvier 1963.

Le bureau du Conseil économique et social procédera, dans le mois qui suivra la publication du présent décret, au tirage au sort des listes respectivement renouvelables en 1962 et 1963.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er mars 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Décret du 1er mars 1961 portant désignation des personnalités appelées à siéger dans les sections du Conseil économique et social.

Par décret en date du 1er mars 1961, pris sur le rapport du Premier ministre :

Sont nommés membres des sections du Conseil économique et social (liste A) :

Section des activités sociales.

Mlle Delacommune (Christiane), membre de l'association des assistantes sociales et assistants sociaux.

M. Lebescond (Raymond), syndicaliste.

M. Moreau (Pierre), directeur général de l'union des caisses centrales de la mutualité agricole.

Section de l'adaptation à la recherche technique et de l'information.

M. Barrier (Maurice), président du conseil national du commerce.

M. Reoyo (Luis), importateur.

M. Martin (Jean), membre du comité consultatif de la C. E. C. A., président de l'association pour le développement des techniques des industries mécaniques.

M. Salmon (Robert), président directeur général de France-Soir.

Section de l'expansion économique extérieure.

M. Bouladoux (Maurice), syndicaliste, membre du comité économique et social de la Communauté économique européenne.

M. Antoine (Aristide), ingénieur conseil d'Electricité de France, président de la Société d'énergie électrique de Guinée.

M. Dagalier (Henri), président directeur général de sociétés.

M. Veillon (Charles), syndicaliste.

Section des économies régionales.

M. Akar (Bertrand), secrétaire général du comité d'études régionales et sociales.

Mme Etienne (Rose), syndicaliste.

M. Musso (Dominique), secrétaire général de la fédération de la propriété bâtie de France.

Section du plan et des investissements.

M. Bloch-Morange (Jacques), publiciste.

M. Branger (Jacques), directeur général de la caisse nationale des marchés de l'Etat.

M. Canonge (Henri), directeur général de la confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles.

M. Flamant (Maurice), professeur à la faculté de droit de Dijon.

Section de la conjoncture et du revenu national.

M. Closon (Francis-Louis), directeur général de l'institut national de la statistique et des études économiques.

M. Lajugie (Joseph), professeur à la faculté de droit de Bordeaux, président de la commission d'études du centre d'expansion de Bordeaux Sud-Ouest.

M. Lambert (Didier), directeur de la Vie française.

Section des finances, du crédit et de la fiscalité.

M. Barrère (Alain), professeur d'économie politique à la faculté de droit de Paris.

M. Doussot (Jean), exploitant agricole.

M. Montfajon (Pierre), président du Crédit populaire de France.

M. Schlogel (Maurice), syndicaliste.

Section de l'agriculture.

M. Cheikh M'Hamed, président de la chambre d'agriculture de Tiaret.

M. de Piedoue (Henri), ingénieur agricole, membre de la Société des agriculteurs de France.

M. Réymond (Pierre), secrétaire général de la fédération nationale de la coopération agricole.

Section de la production industrielle et de l'énergie.

M. Boiteux (Marcel), ingénieur des mines, directeur à Electricité de France chargé des études économiques générales.

M. Desgranges (Pierre), industriel.

M. Pagliano (Georges), syndicaliste.

M. Picard (Jean), président de l'association technique de l'importation charbonnière.

Section des travaux publics, des transports et du tourisme.

M. Defert (André), président du Touring-Club de France.

M. Grimaud (André), vice-président du conseil général de Seine-et-Oise.

M. Ottensoser (Louis-Jacques), président directeur général de la Compagnie Air Transports.

M. Lepage (Pierre), président du conseil des prud'hommes de Tours.

Section du développement économique et social des pays autres que la France et de la coopération technique.

M. de Lattre (Jean-Michel), chargé de mission auprès du comité des zones d'organisation industrielle d'Afrique.

M. Le Brun Kéris (Georges), publiciste, chargé de mission au syndicat général de l'industrie cotonnière française.

M. Oudard (Georges), homme de lettres, président d'honneur de l'union syndicale de la presse périodique.

Sont nommés membres des sections du Conseil économique et social (liste B) :

Section des activités sociales.

Mme Eboué-Tell (Eugénie), ancien conseiller de l'Union française.

M. Louet (Roger), syndicaliste.

M. Prigent (Robert), ancien ministre, directeur général de l'union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales.

M. Vatier (Raymond), membre du conseil de l'union sociale des ingénieurs catholiques, directeur du centre interentreprises de formation des cadres techniques.

Section de l'adaptation à la recherche technique et de l'information.

M. Beau de Loménie (Gilbert), président de l'organisation nationale des ingénieurs conseils.

M. Dumas (Joseph), ajusteur.

M. Marcy (Robert), président de sociétés commerciales, membre du comité directeur de la fédération nationale des entreprises à commerces multiples.

Section de l'expansion économique extérieure.

M. Begarra (Joseph), instituteur, ancien conseiller général du département d'Oran.

M. Houdet (Charles), président du bureau d'exportation du comité d'études et de liaison des intérêts bretons.

M. Nathan (Roger), ancien directeur des relations économiques extérieures, président directeur général de sociétés.

Section des économies régionales.

M. Gauer (Gilbert), secrétaire général de la conférence nationale des comités régionaux d'études pour la mise en valeur de la France.

M. Leroy (Léon), directeur général de la Société centrale immobilière de la caisse des dépôts et consignations.

M. Stern (Max), directeur du bureau d'études et de réalisations urbaines.

M. Boulle (André), président du comité d'expansion économique du Loir-et-Cher.

Section du plan et des investissements.

M. Delors (Jacques), syndicaliste.

M. Lehideux (François), administrateur, directeur de sociétés.

M. Minot (Paul), directeur de sociétés métallurgiques, conseiller municipal de Paris.

Section de la conjoncture et du revenu national.

M. Darricau (André), syndicaliste.

M. Guitton (Jean), professeur à la faculté de droit de Paris.

M. de Jouvenel (Bertrand), journaliste.

M. Lockart (Jacques), directeur général honoraire de la caisse centrale de la mutualité.

Section des finances, du crédit et de la fiscalité.

M. Le Douarec (François), président du syndicat national des avocats de France.

M. Roussignhol (Charles), vice-président de la fédération nationale des syndicats des propriétaires forestiers sylviculteurs.

M. Schleiter (Gabriel), notaire, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union française.

Section de l'agriculture.

M. Estrangin (Jean), président de la fédération nationale des centres d'études techniques agricoles.

M. Giannesini (Léon), président directeur général de sociétés agricoles.

M. Lecardonnel (Maurice), directeur de la fédération nationale du crédit agricole mutuel.

M. Thiry (Jean), syndicaliste.

Section de la production industrielle et de l'énergie.

M. Majorelle (Jean), ingénieur des mines, président directeur général de la Compagnie financière de recherches pétrolières.

M. Moissinac (Pierre), trésorier général adjoint de l'association des maires de France, directeur à la société Kléber-Colombes.

M. Wolff (Georges), ingénieur de l'école centrale, membre du conseil supérieur du travail intellectuel.

Section des travaux publics, des transports et du tourisme.

M. Courau (René), ancien secrétaire général de la marine marchande, président directeur général de la Compagnie des transports océaniques.

M. François (Julien), président de l'union nationale des restaurateurs.

M. Courbot (Henri), président de la fédération nationale des travaux publics et du bâtiment.

Section du développement économique et social des pays autres que la France et de la coopération technique.

M. Lawrence (Antoine), économiste, expert auprès du Bureau international du travail.

Mme Lefaucheux (Marie-Hélène), présidente de la commission de la condition de la femme à l'O. N. U., déléguée de la France à la commission de la condition sociale et juridique des femmes des Nations Unies.

M. Thomas (Emile-Henry), délégué général de l'institut français d'action coopérative.

M. Thureau-Dangin (Louis), vice-président de la fédération des syndicats de producteurs de café et de cacao, directeur de la société forestière Sangha-Oubangui.

Décret du 7 mars 1961 portant affectation d'un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées,
Vu l'article 13 de la Constitution en date du 4 octobre 1958 ;
Vu l'ordonnance n° 58-1329 du 23 décembre 1958 relative à la situation hors cadre et à la position spéciale hors cadre des personnels militaires ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de corps aérien Puget (André-Jean-Baptiste-Marie-Gabriel) est nommé chef d'état-major général adjoint de la défense nationale et placé dans la position « mission hors cadre » à compter du 1er mars 1961.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 mars 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Approbation du budget de l'institut des hautes études d'outre-mer pour 1961.

Par arrêté interministériel du 23 février 1961, le budget primitif de l'institut des hautes études d'outre-mer pour 1961 a été fixé, en recettes et en dépenses, à la somme de 1.250.000 NF.

Cabinet du Premier ministre.

Le Premier ministre,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels ;
Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination du Premier ministre,

Arrête :

Art. 1er. — Est nommé conseiller technique au cabinet du Premier ministre : M. Jean-François Allard, inspecteur général de l'instruction publique.

Art. 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1er mars 1961 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 mars 1961.

MICHEL DEBRÉ.

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES ALGERIENNES

Décret n° 61-227 du 7 mars 1961 portant organisation de la délégation générale en Algérie.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,
Vu le décret n° 60-1275 du 3 décembre 1960 relatif aux attributions du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes ;
Vu le décret n° 58-553 modifié du 16 décembre 1958 relatif à l'exercice de leurs pouvoirs par les autorités civiles et militaires en Algérie ;
Vu les propositions du délégué général en Algérie,

Décrète :

Art. 1er. — Les services de la délégation générale en Algérie dépendent :

Soit directement du délégué général ;
Soit, sous l'autorité de celui-ci, du secrétaire général de l'administration en Algérie.

Art. 2. — Relèvent directement du délégué général :

Les cabinets civil et militaire ainsi que les services et inspections rattachés ;
La direction de la sûreté nationale en Algérie ;
Le service des affaires politiques ;
Le service de l'information.

Art. 3. — Le secrétaire général de l'administration, assisté d'un secrétaire général adjoint, a sous son autorité :
La direction générale des finances ;
La direction générale de l'éducation nationale ;
La direction générale des collectivités locales et de l'administration générale ;
La direction générale des travaux publics, de l'hydraulique et de la construction ;
La direction centrale des postes et télécommunications ;
La direction de l'action sociale ;
La direction des affaires économiques et du plan ;
La direction de l'agriculture et des forêts ;
La direction de l'énergie et de l'industrialisation ;
Le service délégué de la justice.

Art. 4. — Des arrêtés du délégué général fixent l'organisation interne et les attributions des directions et services énumérés aux articles 2 et 3 ci-dessus.

Art. 5. — Toutes les dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Art. 6. — Le Premier ministre et le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au Recueil des actes administratifs de la délégation générale en Algérie.

Fait à Paris, le 7 mars 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,
LOUIS JOXE.

MINISTRES DELEGUES AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Décret n° 61-204 fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 février 1961, page 2100, article 9 :

Au lieu de :

« 1re classe :

« 4e échelon avant 3 ans.	10e échelon.....	Ancienneté acquise diminuée de trois ans.
« 4e échelon après 3 ans.	11e échelon.....	

Lire :

« 1re classe :

« 4e échelon avant 3 ans.	10e échelon.....	Ancienneté acquise.
« 4e échelon après 3 ans.	11e échelon.....	Ancienneté acquise diminuée de trois ans.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 7 mars 1961 portant délégation de magistrats.

Par décret en date du 7 mars 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature :

M. Pfender, juge directeur au tribunal d'instance de Palestro, est délégué pour une durée de quatre mois au tribunal permanent des forces armées de la zone Nord algérois, à Alger, pour y remplir les fonctions de l'instruction.

M. Villemonte de La Clergerie, juge au tribunal de grande instance d'Alger, est délégué pour une durée de quatre mois au tribunal permanent des forces armées de la zone Nord algérois, à Alger, pour y remplir les fonctions de l'instruction.

Ouverture d'un concours pour le recrutement de secrétaires à la cour de cassation.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre délégué auprès du Premier ministre,

Vu l'article 29 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951 ;
Vu le décret du 15 mars 1921 et le décret-loi du 17 juin 1938, modifié par le décret du 26 janvier 1939, relatifs à l'organisation de la cour de cassation,

Arrêtent :

Art. 1er. — L'ouverture d'un concours pour le recrutement de quatre secrétaires à la cour de cassation est autorisée au cours de l'année 1961.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er mars 1961.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation :
Le directeur du personnel et de l'administration générale,
ROBERT LHEZ.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêtés du 1er février 1961 :

M. Taton (René), secrétaire adjoint des affaires étrangères de 3e classe, 5e échelon, a été nommé secrétaire d'ambassade de 3e classe à l'ambassade de France à Djarkarta.

M. Van Ghele (Jean), secrétaire des affaires étrangères, 7e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 5 février 1961, M. Dupuy (Jacques), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 3e échelon, a été nommé conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Londres.

Par arrêté du 9 février 1961, M. Perrier (Philippe), chiffreur de 2e classe, 3e échelon, a été nommé chiffreur à l'ambassade de France à Buenos Aires.

Par arrêté du 10 février 1961, M. Plihon (Jean), secrétaire des affaires étrangères, 7e échelon, a été nommé secrétaire d'ambassade de 1re classe à la mission permanente de la France auprès des Nations Unies, à New York.

Par arrêtés du 11 février 1961 :

Mlle Lissac (Marguerite), secrétaire des affaires étrangères, 7e échelon, a été nommée secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Belgrade.

Mlle Malitchenko (Christiane), secrétaire des affaires étrangères (Orient), 5e échelon, a été nommée secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Varsovie.

Par arrêtés du 14 février 1961 :

M. Binaud (Jean), secrétaire adjoint des affaires étrangères de 2e classe, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Pagniez (Yves), secrétaire des affaires étrangères, 5e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Ruffin (Henri), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Thabault (Albert), secrétaire des affaires étrangères, 7e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 17 février 1961, M. Coidan (Etienne), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 3e échelon, a été nommé conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à la Haye.

Par arrêtés du 22 février 1961 :

M. Henry (Paul), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été nommé conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Bonn.

M. Saint-Légier de La Sausaye (René), secrétaire des affaires étrangères, 6e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêtés du 28 février 1961 :

M. Beffeyte (Henri), secrétaire des affaires étrangères, 7e échelon, a été nommé secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Buenos Aires.

M. Rahil (Gaston), chancelier de 1re classe, 5e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 3 mars 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 mars 1961, pris sur la proposition du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 9 février 1961 portant que les promotions et nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM.

Beyne (Emile), adjoint au maire de Gisors (Eure). Chevalier du 10 avril 1948.

Bouvat (Louis), conseiller général, maire de Saint-Péray (Ardèche). Chevalier du 10 juin 1949

Chautard (Marcel), maire adjoint du 14e arrondissement de Paris. Chevalier du 12 décembre 1952.

Coudert (Lucien), ancien député, ancien conseiller général, maire de Castres (Tarn). Chevalier du 2 janvier 1939.

Coulon (René), architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux. Chevalier du 19 août 1952.

Farçat (Roger), préfet hors cadre, chef du service des préfets au ministère de l'intérieur. Chevalier du 27 août 1951.

Fournier (Roger), maire adjoint du 19e arrondissement de Paris. Chevalier du 5 mars 1947.

Gourdin (Emile), maire adjoint du 13e arrondissement de Paris. Chevalier du 27 janvier 1948.

Rouyre (Rodolphe), conseiller général, maire d'Allez-et-Cazeneuve (Lot-et-Garonne). Chevalier du 9 juillet 1949.

Valette (Jean), sous-préfet de Dax (Landes). Chevalier du 16 janvier 1947.

Au grade de chevalier.

MM.

Le chanoine Bourgeois (Léon), curé de Saint-Hippolyte (Haut-Rhin), chanoine honoraire de la cathédrale d'Albi ; 40 ans de ministère ecclésiastique.

Brouillet (Pierre), ancien maire, conseiller municipal de Montarcher (Loire) ; 58 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Granier (Adrien), conseiller général, ancien conseiller municipal de Vendargues (Hérault) ; 41 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Mgr Mazerat (Henri), évêque de Fréjus et Toulon (Var) ; 44 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Mme Meyer, née Gay (Suzanne), maire adjoint du 7e arrondissement de Paris ; 44 ans de pratique professionnelle.

Michelangeli (Jules), conseiller général, ancien conseiller municipal de Sainte-Marie-de-Lota (Corse) ; 55 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Pasquier (Alexandre), sous-préfet de Châtellerault (Vienne) ; 30 ans de fonction publique et de services militaires.

Par décret en date du 3 mars 1961, pris sur la proposition du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 9 février 1961 portant que les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM.

Dumas (Jean-Pierre), conseiller municipal, ancien maire de Véranne (Loire) ; 32 ans de fonctions de maire.

Guerrini (Jean), maire d'Asco (Corse) ; 31 ans de fonctions de maire.

Heurtin (Louis), maire de Bû-sur-Rouvres (Calvados) ; 38 ans de fonctions de maire.

Hivert (Jean-Marie), maire de Saint-Samson (Morbihan) ; 31 ans de fonctions de maire.

Par décret en date du 3 mars 1961, pris sur la proposition du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 9 février 1961 portant que les promotion et nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

M. Dhers (Maurice), conseiller général, adjoint au maire d'Orthez (Basses-Pyrénées). Chevalier du 11 juillet 1952.

Au grade de chevalier.

MM.

Bérard (Charles), chef de division à la préfecture des Hautes-Alpes ; 32 ans de fonction publique et de services militaires.

Lamarque d'Arrouzat (Jean), conseiller général, maire d'Arzacq (Basses-Pyrénées) ; 29 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Approbation de la participation du département de la Loire à la Société des immeubles industriels de la Loire.

Par arrêté du 23 février 1961, a été approuvée la délibération du 8 juin 1960 par laquelle le conseil général du département de la Loire a décidé de participer pour la somme de 10.200 NF au capital social de la Société des immeubles industriels de la Loire.

Personnels des préfectures.

Par arrêtés en date du 27 décembre 1960, les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits, au titre de l'année 1960, sur les tableaux d'avancement :

a) *Au grade d'agent administratif supérieur.*

A la préfecture des Basses-Alpes : Mme Portha (Yvonne).
A la préfecture de l'Aveyron : Mlle Coste (Andrée).
A la préfecture des Bouches-du-Rhône : M. Boucher (Marcel).
A la préfecture de la Côte-d'Or : M. Saconney (Robert).
A la préfecture de la Dordogne : Mlle Treny (Yvonne).
A la préfecture de l'Eure : M. Bordenave (André).
A la préfecture d'Eure-et-Loir : Mme Villette (Anne-Marie).
A la préfecture de l'Hérault : Mlle Broc (Hélène).
A la préfecture du Jura : Mme Perrard (Lyta).
A la préfecture de la Loire-Atlantique : Mlle Raimbault (Reine).
A la préfecture de la Mayenne : Mmes Loquet (Jacqueline), Jehannin (Maryvonne).
A la préfecture de la Nièvre : Mlle Bon (Julienne).
A la préfecture du Puy-de-Dôme : Mme Morel (Huberte), Mlle Brunmurol (Suzanne).
A la préfecture des Basses-Pyrénées : M. Cuvillier (Robert).
A la préfecture des Pyrénées-Orientales : Mlle Baggio (Agnès).
A la préfecture de la Seine-Maritime : Mme Frigout (Jacqueline).
En service détaché : Mme Louchard (Justine).

b) *A la classe exceptionnelle du grade de rédacteur.*

M. Croisat (Adolphe).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Conseil académique de Nancy.

Par arrêté du 20 février 1961, M. le chanoine Werlen, supérieur de l'institution de Saint-Joseph, à Epinal, est adjoint au conseil académique de Nancy pour l'examen des questions disciplinaires et contentieuses intéressant l'enseignement privé, en remplacement de M. l'abbé Charlemagne, démissionnaire.

Conseil de perfectionnement de l'enseignement ménager familial.

Par arrêté du 18 février 1961 :

M. Davy, sous-directeur des enseignements techniques et professionnels, est nommé membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement ménager familial, en remplacement de M. Legay, inspecteur général honoraire de l'enseignement technique.

Mlle Serville, diététicienne à l'institut national de la nutrition, est nommée membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement ménager familial, en remplacement de Mme Randouin.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

FONDS DE CONCOURS

I. — CREDITS REPORTES DE 1960 A 1961

1960

SERVICE	CHAPITRE	DATE de l'arrêté.	CRÉDIT annulé sur 1960.
			Nouveaux francs.
Agriculture.			
Concours général agricole.....	44-11	18 fév. 1961.	117.190

SERVICE	CHAPITRE	DATE de l'arrêté.	CRÉDIT ouvert sur 1961.
			Nouveaux francs.
Agriculture.			
Concours général agricole.....	44-11	18 fév. 1961.	117.190

BUDGET DE 1960

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS ouverts.
			Nouveaux francs.
Affaires étrangères.			
Relations culturelles avec la Tunisie.	42-25	31 janv. 1961.	221.001
Missions. — Conférences internationales	34-95	30 janv. 1961.	33.823
Finances et affaires économiques.			
II. — SERVICES FINANCIERS			
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	31-04	31 janv. 1961.	146.457
Industrie.			
Administration centrale. — Rémunérations principales.....	31-01	31 janv. 1961.	81.568
Indemnités résidentielles.....	31-91	31 janv. 1961.	7.640
Prestations et versements obligatoires	33-91	31 janv. 1961.	10.936
Total			100.144
Travaux publics et transports.			
I. — TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS			
Ponts et chaussées. — Rémunérations principales.....	31-11	3 fév. 1961.	30.591.163
Indemnités résidentielles.....	31-91	3 fév. 1961.	4.747.421
Prestations et versements obligatoires	33-91	3 fév. 1961.	4.857.304
Total			40.195.888
Armées.			
SECTION COMMUNE (Services communs).			
Service de santé. — Soldes et indemnités des personnels militaires.	31-61	11 fév. 1961.	7.821
SECTION GUERRE			
Frais de contentieux, réparations civiles et accidents du travail.....	37-81	11 fév. 1961.	696.785
Total			704.606

BUDGET DE 1961

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS ouverts.
			Nouveaux francs.
Affaires étrangères.			
Subventions à divers organismes....	42-33	31 janv. 1961.	15.000
Agriculture.			
Service de la répression des fraudes. — Rémunérations principales.....	31-61	3 fév. 1961.	311.349
Service de la répression des fraudes. — Indemnités et allocations diverses	31-62	3 fév. 1961.	14.200
Prestations et versements obligatoires	33-91	3 fév. 1961.	90.875
Service des haras. — Remboursement de frais.....	34-25	3 fév. 1961.	300.000
Service des haras. — Matériel.....	34-26	3 fév. 1961.	4.031.238
Etablissements d'enseignement agricole. — Matériel.....	34-38	3 fév. 1961.	27.026
Service de la répression des fraudes. — Remboursement de frais.....	34-61	3 fév. 1961.	115.533
Service de la répression des fraudes. — Matériel.....	34-62	3 fév. 1961.	2.000
Direction générale des eaux et forêts. — Remboursement de frais.	34-81	3 fév. 1961.	40.000
Direction générale des eaux et forêts. — Matériel.....	34-82	3 fév. 1961.	41.943
Achat et entretien du matériel automobile	34-92	3 fév. 1961.	29.400
Remboursements à diverses administrations	34-93	3 fév. 1961.	24.200
Service des haras. — Travaux d'entretien	35-25	3 fév. 1961.	150.954
Direction générale des eaux et forêts. — Travaux d'entretien.....	35-81	3 fév. 1961.	183.692
Concours général agricole.....	44-11	3 fév. 1961.	506.995
Encouragement à l'industrie chevaline et mulassière.....	44-29	3 fév. 1961.	8.007.990
Interventions diverses de la direction générale des eaux et forêts..	44-81	3 fév. 1961.	483.000
Direction des affaires professionnelles et sociales. — Calamités agricoles	46-51	3 fév. 1961.	3.779.013
Total			18.139.408
Construction.			
Primes de déménagement et de réinstallation (application des articles 334 à 339 du code de l'urbanisme et de l'habitation).....	46-91	31 janv. 1961.	231.970
Finances et affaires économiques.			
II. — SERVICES FINANCIERS			
Contrôles économiques et financiers. — Rémunérations principales.....	31-02	31 janv. 1961.	118.000
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	31-04	31 janv. 1961.	90.179
Total			208.179
Services extérieurs du Trésor. — Remboursement de frais.....	34-31	3 fév. 1961.	180.000
Services extérieurs du Trésor. — Matériel	34-32	3 fév. 1961.	124.525
Total			304.525
III. — AFFAIRES ÉCONOMIQUES			
Institut national de la statistique et des études économiques. — Indemnités et allocations diverses.....	31-32	31 janv. 1961.	2.340
Institut national de la statistique et des études économiques. — Remboursement de frais.....	34-31	31 janv. 1961.	345.353
Institut national de la statistique et des études économiques. — Matériel	34-32	31 janv. 1961.	22.311
Institut national de la statistique et des études économiques. — Travaux de recensement.....	34-33	31 janv. 1961.	5.068
Total			375.072

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS ouverts.
			Nouveaux francs.
Participation à l'organisation de la section française à l'exposition internationale de Bruxelles 1958...	42-01	27 fév. 1961.	800.000
Industrie.			
Administration centrale. — Rémunérations principales.....	31-01	31 janv. 1961.	95.693
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	31-02	31 janv. 1961.	44.223
Indemnités résidentielles.....	31-91	31 janv. 1961.	42.335
Administration centrale. — Remboursement de frais.....	34-01	31 janv. 1961.	580
Total			182.831
Encouragement à diverses actions dans le domaine industriel.....	44-92	10 fév. 1961.	1.405.740
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	31-02	24 fév. 1961.	52.745
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et techniques des mines. — Rémunérations principales.....	31-11	24 fév. 1961.	6
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et techniques des mines. — Indemnités et allocations diverses.....	31-12	24 fév. 1961.	464.551
Indemnités résidentielles.....	31-91	24 fév. 1961.	5
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et techniques des mines. — Remboursement de frais.....	34-11	24 fév. 1961.	171.495
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et techniques des mines. — Matériel.	34-12	24 fév. 1961.	80.938
Achat et entretien du matériel automobile	34-92	24 fév. 1961.	34.588
Remboursement à diverses administrations	34-93	24 fév. 1961.	4.954
Subvention compensatrice à l'abaissement du prix du gaz.....	44-03	24 fév. 1961.	751.849
Total			1.561.131
Intérieur.			
Personnels techniques. — Remboursement de frais.....	34-13	3 fév. 1961.	5.384
Travaux immobiliers.....	35-91	3 fév. 1961.	7.719
Total			13.103
Services du Premier ministre.			
I. — Services généraux			
Frais de fonctionnement des services de documentation et de diffusion	34-03	3 fév. 1961.	244.778
Travail.			
Prestations et versements facultatifs.	33-92	31 janv. 1961.	2.167
Armées.			
Section Air			
Constructions aéronautiques. — Etudes et prototypes.....	51-71	31 janv. 1961.	8.573.973
Télécommunications. — Fabrications.	53-71	31 janv. 1961.	326.897
Matériel aérien. — Fabrications....	53-72	31 janv. 1961.	6.275.930
Total			15.176.800

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté.	CRÉDITS de paiement ouverts.	AUTORISATION de programme accordée.
			Nouveaux francs.	
Section Marine				
Titre III				
Constructions et armes navales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers.	31-33	11 fév. 1961.	1.527.025	»
Entretien des bâtiments de la flotte et des matériels militaires et dépenses de fonctionnement des constructions et armes navales.....	34-71	11 fév. 1961.	179.758	»
Totaux (titre III)..			1.706.783	»
Titre V				
Etudes techniques d'armement et prototypes,.	51-71	11 fév. 1961.	27.428	»
Constructions et armes navales. — Travaux immobiliers	52-71	11 fév. 1961.	1.250.000	»
Constructions et armes navales. — Gros outillage et matériel roulant.	52-72	11 fév. 1961.	1.180.000	»
Constructions neuves de la flotte.....	53-71	11 fév. 1961.	2.346.309	»
Munitions	53-72	11 fév. 1961.	400.000	»
Travaux maritimes. — Acquisitions immobilières.	54-52	11 fév. 1961.	3.885	3.885
Totaux (titre V)...			5.207.622	3.885
Totaux			6.914.405	3.885

LEGS ET DONATIONS

SERVICE	CHAPITRE	DATE de l'arrêté.	CRÉDIT ouvert.
			Nouveaux francs.
Armées.			
Section commune			
(Services communs).			
Emploi de fonds provenant de legs ou donations.....	37-83	3 fév. 1961.	62.300

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 23 février 1961 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 23 février 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, sans traitement, aux militaires n'appartenant pas à l'armée active désignés ci-après :

SERVICES COMMUNS

RÉSERVES

Gendarmerie.

Amsatou (Sambe), auxiliaire de 3e classe, groupement du Sénégal ; 24 ans de services, 5 campagnes.
André (Jean), maréchal des logis chef, 3e légion ; 24 ans de services, 7 campagnes.
Barbier (François-Jules-Marie), gendarme, 4e légion ; 22 ans de services, 4 campagnes.
Bareille (Jean), gendarme, 4e légion ; 22 ans de services, 3 campagnes.
Boisse (Roger-Edouard), gendarme, 6e légion ; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bonnet (Bernard), gendarme, 1re légion ; 23 ans de services, 9 campagnes.
Botté (Joseph-Léon-Maurice), gendarme, 2e légion *bis* ; 21 ans de services, 4 campagnes.
Boucheteil (Emile-Henri), gendarme, 4e légion *ter* ; 20 ans de services, 5 campagnes.
Bourdignon (Jean-Hippolyte-Léon-Raymond), gendarme, 9e légion, 21 ans de services, 6 campagnes.
Bringer (Julien), gendarme, 6e légion ; 24 ans de services, 8 campagnes.
Chaudy (René-Raymond), gendarme, 2e légion ; 25 ans de services, 4 campagnes.
Coste (Raymond-Georges-Emile), gendarme, 10e légion ; 23 ans de services, 14 campagnes.
Creuillenet (André), gendarme, 7e légion *bis* ; 25 ans de services, 2 campagnes.
Cunat (Henri), gendarme, 7e légion *bis* ; 28 ans de services, 6 campagnes.
David (Jean-Francisque), gendarme, 8e légion ; 19 ans de services, 7 campagnes.
Delaunay (Pierre-Alfred-Jean), gendarme, classe 1935, recrutement de Blois, mle 35-411-322 ; 23 ans de services, 7 campagnes.
Delcroix (Léon-Joseph), gendarme, 6e légion *ter* ; 21 ans de services, 6 campagnes.
Desfretière (Marcel-Jean-Eugène), maréchal des logis chef, classe 1933, recrutement de Moulins, mle 468 ; 25 ans de services, 6 campagnes.
Detraz (Maurice-Léon), gendarme, classe 1933, recrutement de C. N. D. Toulon, mle 1725 ; 27 ans de services, 2 campagnes.
Deveze (Alphonse-Fernand), gendarme, 9e légion ; 24 ans de services, 1 campagne.
Donnet (Marius-Marcel), gendarme, 3e légion *bis* ; 27 ans de services, 6 campagnes.
Dorme (Roger-Jean), gendarme, 8e légion ; 19 ans de services, 6 campagnes.
Douvier (Robert-Adrien-Jean), gendarme, 1re légion ; 27 ans de services, 6 campagnes.
Duban (Jean-Baptiste), gendarme, 1re légion ; 27 ans de services, 6 campagnes.
Dufait (André-Charles-Gaston), gendarme, 6e légion *bis* ; 20 ans de services, 5 campagnes.
Eclancher (Marcel), gendarme, 4e légion *ter* ; 19 ans de services, 3 campagnes.
Faivre (Robert-Lucien), gendarme, 6e légion *ter* ; 22 ans de services, 8 campagnes.
Fendrich (André-Marcel-Antoine), gendarme, 2e légion *bis* ; 20 ans de services, 4 campagnes.
Filhol (Gaston-Jean-Louis), gendarme, 5e légion *bis* ; 25 ans de services, 6 campagnes.
Fion (Marcel-Eugène), gendarme, 1re légion ; 20 ans de services, 4 campagnes.
Fulcrand (Georges-Emile-François), gendarme, 9e légion ; 21 ans de services, 7 campagnes.
Graff (Rémi-Charles-Edouard), gendarme, 6e légion *ter* ; 20 ans de services, 4 campagnes.
Guillaume (Emile), gendarme, 6e légion *bis* ; 23 ans de services, 8 campagnes.
Guillet (Fernand-Jules-Gabriel-Marie), gendarme, 3e légion *bis* ; 26 ans de services, 6 campagnes.
Lablack (Abdallah), gendarme, détachement prévotal du Maroc ; 20 ans de services, 16 campagnes.
Liancier (Roger), gendarme, 7e légion ; 21 ans de services, 6 campagnes.
Marc (Louis-Edmond), gendarme, 4e légion *ter* ; 19 ans de services, 11 campagnes.
Martinel (Raymond-Robert), gendarme, 6e légion ; 20 ans de services, 6 campagnes.
Mercier (Jean-Georges-Auguste), gendarme, 1re légion ; 19 ans de services, 8 campagnes.
Meunier (Clément-Robert), gendarme, classe 1933, recrutement de Lyon, mle 33.261.00126 ; 25 ans de services, 9 campagnes.
Michel (Roger-Maurice), gendarme, 1re légion ; 20 ans de services, 5 campagnes.
N'Diaye (Abdoulaye), auxiliaire de 2e classe, groupement du Sénégal ; 21 ans de services, 7 campagnes.
Pages (Henri-Mathieu-Julien), gendarme, 9e légion *bis* ; 21 ans de services, 3 campagnes.
Petit (Jean-Louis-Fernand), gendarme, classe 1938, recrutement d'Amiens, mle 51 ; 23 ans de services, 8 campagnes.
Pierra (André-Gilbert), gendarme, 2e légion ; 28 ans de services, 4 campagnes.
Pillac (Emile), gendarme, 1re légion ; 21 ans de services, 6 campagnes.
Pons (René-Pierre), gendarme, 10e légion ; 25 ans de services, 14 campagnes.
Sejournant (Emile-Henri), gendarme, 1re légion ; 20 ans de services, 2 campagnes.
Sommier (Jean-Tallia), gendarme, 6e légion *bis* ; 21 ans de services, 6 campagnes.
Tattevin (Gilbert-Fernand), maréchal des logis chef, 3e légion *ter* ; 25 ans de services, 10 campagnes.
Teneman (Diatere), auxiliaire de 3e classe, groupement du Soudan ; 20 ans de services, 14 campagnes.
Vautier (André), gendarme, 6e légion ; 25 ans de services, 6 campagnes.
Vergne (Robert-Victor-Simon), gendarme, 1re légion, 27 ans de services, 7 campagnes.
Vivenot (Henri), gendarme, 6e légion ; 20 ans de services, 5 campagnes.
Walter (Roger-André), gendarme, centre d'administration de la gendarmerie ; 21 ans de services, 14 campagnes.
Ziriatzi (Charles-Eugène), gendarme, 6e légion ; 21 ans de services, 5 campagnes.

Justice militaire.

Flatet (Paul-René), sergent-chef, classe 1935, recrutement de Poitiers, mle 35-480-00247 ; 24 ans de services, 8 campagnes.

Service de santé des armées.

Germain-Bonne (André-Pierre-Auguste), sergent-chef, classe 1932, recrutement de Vienne, mle 1107 ; 26 ans de services, 6 campagnes.

Service vétérinaire.

Bensmaïn Yahia, 1re classe, classe 1939, recrutement d'Oran, mle 39-921-01262 ; 20 ans de services, 8 campagnes.

DÉGAGÉS DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Gendarmerie.

Basquin (Camille-Paul), gendarme, classe 1930, recrutement d'Avesnes, mle 1136 ; 30 ans de services, 10 campagnes.
Bernard (Albert), gendarme, classe 1926, recrutement de la Rochelle, mle 26-171-00949 ; 28 ans de services, 6 campagnes.
Bessière (Elie-Esperat-Hildebert), gendarme, classe 1925, recrutement de Montpellier, mle 1608 ; 28 ans de services, 6 campagnes.
Blivet (Paul-Charles-Jules-Marie), gendarme, classe 1920, recrutement de Saint-Brieuc, mle 20-221-02167 ; 28 ans de services, 4 campagnes.
Bonhomme (Georges-Roger), gendarme, classe 1931, recrutement de Périgueux, mle 31-241-01014 ; 17 ans de services, 6 campagnes.
Chanut (Toussaint-Louis-Raymond), gendarme, classe 1932, recrutement de Montauban, mle 32-821-00713 ; 28 ans de services, 9 campagnes.
Cosqueric (Jean), gendarme, classe 1930, recrutement de Quimper, mle 30-291-01668 ; 28 ans de services, 6 campagnes.
Duplaquet (Charles-Marcel-Adolphe), gendarme, classe 1924, recrutement de Laon, mle 217 ; 28 ans de services, 6 campagnes.

Dutertre (Paul-Léon), gendarme, classe 1923, recrutement de Nancy, mle 23-101-01232; 28 ans de services, 6 campagnes.
Gallais (André-Henri), gendarme, classe 1936, recrutement de Paris, mle 36-754-00211; 21 ans de services, 5 campagnes.
Godin (Frédéric-Isidore), gendarme, classe 1905, recrutement d'Arras, mle 1209; 29 ans de services, 5 campagnes.
Grandpierre (Marcel-Maurice), gendarme, classe 1929, recrutement de Nancy, mle 29-081-01824; 28 ans de services, 6 campagnes.
Jacques (Henri-Marie-Joseph), gendarme, classe 1930, recrutement de Besançon, mle 30-901-00084; 28 ans de services, 6 campagnes.
Jacques (Louis), maréchal des logis chef, classe 1920, recrutement de Strasbourg, mle 20-672-01716; 19 ans de services.
Joret (Pierre-Ferdinand-Joseph), gendarme, classe 1932, recrutement de Nantes, mle 32-441-00272; 28 ans de services, 6 campagnes.
Laisné (Maurice-Clément-Marcouf), gendarme, classe 1930, recrutement de Cherbourg, mle 30-507-00573; 28 ans de services, 6 campagnes.
Leclère (André-François), gendarme, classe 1931, recrutement de Nancy, mle 31-541-01861; 23 ans de services, 6 campagnes.
Le Gal (Pierre-Marie), gendarme, classe 1920, recrutement de Lorient, mle 20-562-03429; 28 ans de services, 2 campagnes.
Léger (Jean), gendarme, classe 1931, recrutement d'Oran, mle 31-921-00825; 28 ans de services, 12 campagnes.
Le Sauzé (Marcel-Joseph-Marie), gendarme, classe 1921, recrutement de Nantes, mle 21-441-01314; 31 ans de services, 7 campagnes.
Lexpert (Emile-René), gendarme, classe 1933, recrutement de Saint-Brieuc, mle 33-221-00838; 28 ans de services, 6 campagnes.
Lorio (Paul-Charles-Joseph), gendarme, classe 1919, recrutement de Béthune, mle 699; 29 ans de services, 7 campagnes.
Luciani (Ange-Félix), gendarme, classe 1927, recrutement d'Ajaccio, mle 1290; 28 ans de services, 5 campagnes.
Menudier (Jules), gendarme, classe 1936, recrutement de Guéret, mle 36-231-00694; 16 ans de services, 6 campagnes.
Mercier (Gaston-Edouard), gendarme, classe 1923, recrutement de Nancy, mle 23-881-01998; 28 ans de services, 2 campagnes.
Muldinet (Louis-Marius-François), gendarme, classe 1921, recrutement de Grenoble, mle 581; 28 ans de services; 5 campagnes.
Petetin (Gaston-Elie), gendarme, classe 1939, recrutement de Besançon, mle 39-251-00247; 16 ans de services, 5 campagnes.
Petit (André-Julien), gendarme, classe 1923, recrutement de Nancy, mle 23-517-01761; 28 ans de services, 6 campagnes.
Pinon (André-Emile-Gaston), gendarme, classe 1926, recrutement de Nevers, mle 26-181-01881; 28 ans de services, 6 campagnes.
Reil (Gilbert-René-Gaston), gendarme, classe 1931, recrutement de Niort, mle 31-791-02024; 28 ans de services, 6 campagnes.
Richez (Alphonse), gendarme, classe 1932, recrutement de Cambrai, mle 1705; 28 ans de services, 6 campagnes.
Segarra (Albert-Richard), gendarme, classe 1929, recrutement d'Oran, mle 29-921-971; 28 ans de services, 15 campagnes.
Stephan (François), gendarme, classe 1926, recrutement de Brest, mle 26-292-04958; 28 ans de services, 6 campagnes.
Surjus (Pierre-Lucien), gendarme, classe 1928, recrutement de Tunis, mle 60; 28 ans de services, 13 campagnes.
Talon (André-Charles-Paul), gendarme, classe 1930, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 30.851.01559; 28 ans de services, 6 campagnes.
Tresch (Joseph-François-Camille), gendarme, classe 1930, recrutement de Besançon, mle 30.901.00987; 28 ans de services, 8 campagnes.
Vernier (Paul-Auguste), maréchal des logis chef, classe 1931, recrutement de Dijon, mle L. M. 981; 28 ans de services, 5 campagnes.
Weidmann (Jules), adjudant-chef, classe 1913, recrutement de Nancy, mle 13.521.00644; 35 ans de services, 11 campagnes.
Winninger (Isidore-Florence), gendarme, classe 1925, recrutement de Strasbourg, mle 25.672.01280; 28 ans de services, 4 campagnes.

Service de santé des armées.

Fraudeau (Daniel-Désiré), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Poitiers, mle 25.861.00675; 28 ans de services, 2 campagnes.
Sarthe (Maurice-Pierre-Marie), caporal, classe 1919, recrutement de Nancy, mle 19.881.02300; 28 ans de services, 2 campagnes.

ARMEE DE TERRE

Réserves.

Infanterie.

Abid Ammar ben Youcef, sergent, classe 1938, recrutement de Constantine, mle 38-93 C 528 L. M.; 22 ans de services, 9 campagnes.
Aloui Mohammed ben Mohammed, caporal-chef, classe 1938, recrutement de Constantine, mle 38-39 G. 593; 22 ans de services, 10 campagnes.
Ardouin (Jean), caporal, classe 1933, recrutement de la Rochelle, mle 33-171-02627; 25 ans de services, 6 campagnes.
Atir Amor ben Smail, caporal, classe 1936, recrutement de Constantine, mle 36-93 G 1772; 23 ans de services, 6 campagnes.
Bakha Ahmed, 1re classe, classe 1937, recrutement d'Alger, mle L. M. 37-911-01398; 22 ans de services, 11 campagnes.
Bendiba Mustafa, 1re classe, classe 1936 A, recrutement d'Alger, mle 36-911-05163; 22 ans de services, 10 campagnes.
Bellahi Benata, caporal, classe 1939, recrutement d'Oran, mle 39-921-01044; 20 ans de services, 10 campagnes.
Benregga Mokhtar ben Hadj, 1re classe, classe 1938, recrutement de Constantine, mle 38-93-498 L. M. C.; 22 ans de services, 9 campagnes.
Benslimane Aïssa ben Amar, 1re classe, classe 1939, recrutement d'Alger, mle R. M. 39-911-00173; 19 ans de services, 13 campagnes.
Biguet (François-Marie-Alfred), caporal-chef, classe 1935, recrutement de Nantes, mle 35.441.01342; 23 ans de services, 10 campagnes.
Bock (Victor-Philippe-Jean-Baptiste), sergent, classe 1932, recrutement de Cambrai, mle 2518; 26 ans de services, 6 campagnes.
Bodereau (Maurice-André-Julien), adjudant, classe 1938, recrutement d'Orléans, mle 38-721-01569; 23 ans de services, 6 campagnes.
Boucekine Mohammed ben Belhadi, 2e classe, classe 1937, recrutement de Constantine, mle 37-93-10 L. M. C. 23 ans de services, 10 campagnes.
Boukari Rabah, 1re classe, classe 1936 A, recrutement d'Alger, mle L. M. 36-911-00639; 23 ans de services, 7 campagnes.
Bourouh Arab, sergent, classe 1939 SF, recrutement d'Alger, mle R. M. 39-911-02781; 21 ans de services, 11 campagnes.
Capliez (Marcel-Pierre-Joseph), adjudant, classe 1933, recrutement de Cambrai, mle 2101; 25 ans de services, 6 campagnes.
Cazorla (Anastase), sergent-chef, classe 1935, recrutement de Lyon, mle 35-92-03441; 25 ans de services, 8 campagnes.
Chabah Mohand ben Larbi, caporal, classe 1936, recrutement de Constantine, mle 36-93 S 111/ L. M.; 24 ans de services, 8 campagnes.
Desforges (René-Félix), sergent-chef, classe 1933, recrutement d'Orléans, mle 33-581-00673; 26 ans de services, 7 campagnes.
Dezemard (Lucien-Albert), adjudant, classe 1935, recrutement d'Orléans, mle 35-631-01806; 26 ans de services, 7 campagnes.
Domenge (Adrien-Jean), adjudant, classe 1936, recrutement de Digne, mle 52; 25 ans de services, 7 campagnes.
Doulami Abdel Kader, 1re classe, classe 1936 M, recrutement d'Alger, mle 36-911-00174; 24 ans de services, 7 campagnes.
Frantz (Marcel), adjudant, classe 1933, recrutement de Strasbourg, mle 33-573-00993; 25 ans de services, 6 campagnes.
Ghelas (Georges), adjudant-chef, classe 1932, recrutement du Puy, mle 1630; 26 ans de services, 4 campagnes.
Ghelbi Bachir ben Mohamed, caporal, classe 1935, recrutement de Constantine, mle 35-93 C 3592; 24 ans de services, 6 campagnes.
Gouttaya Ammar ben Bougouttaya, caporal-chef, classe 1938, recrutement de Constantine, mle 38-93 C 145 L. M.; 22 ans de services, 9 campagnes.
Grandhomme (Roger-Jean-Marie), adjudant, classe 1933, recrutement de Nevers, mle 33-351-03658; 25 ans de services, 6 campagnes.
Guerrée (Roger-Eugène-Théophile), sergent-chef, classe 1931, recrutement de Rennes, mle 31-611-01228; 26 ans de services, 4 campagnes.
Guilbert (Jean-Marie-Émile), adjudant, classe 1934, recrutement d Amiens, mle 715; 24 ans de services, 1 campagne.
Guillot (Raymond-Albert), adjudant, classe 1934, recrutement de Rennes, mle 34-281-01971; 24 ans de services, 6 campagnes.
Guilpin (Gérard-Jean-André), adjudant, classe 1933, recrutement de Mâcon, mle 2211; 26 ans de services, 6 campagnes.
Haboussa Amar ben Saad, sergent, classe 1933, recrutement de Constantine, mle 33-93 S 8 Im; 27 ans de services, 8 campagnes.
Haouhat Méziane, caporal, classe 1933, recrutement d'Oran, mle 33-921-00162; 27 ans de services, 5 campagnes.
Hervé (Eugène-Joseph-Marie), adjudant, classe 1933, recrutement de Lyon, mle 33-222-1356; 25 ans de services, 6 campagnes.
Hilpert (Camille-Henri), sergent-chef, classe 1932, recrutement de Strasbourg, mle 32-577-00123; 27 ans de services, 1 campagne.
Humbert (André-Adolphe), sergent, classe 1935, recrutement de Lyon, mle 35-881-01918; 26 ans de services, 6 campagnes.
Kamouche Mohammed ben ben Chahba, caporal-chef, classe 1932 M, recrutement d'Alger, mle L. M. 32-911-00038; 28 ans de services, 7 campagnes.
Kauff (Aloyse), adjudant-chef, classe 1934, recrutement de Strasbourg, mle 34-672-00284; 25 ans de services, 2 campagnes
Laribi Mahdjoub, 1re classe, classe 1938 SF, recrutement d'Alger, mle 38-911-02321; 21 ans de services, 13 campagnes.
Lefèbvre (Marcel-Georges), sergent, classe 1939, recrutement de Paris, mle 39-751-01128; 22 ans de services, 6 campagnes.

Lévit (Roger-Louis), adjudant, classe 1938, recrutement d'Alger, mle 38-911-00937; 23 ans de services, 5 campagnes.
Looten (Adalbert-Marie-Joseph), adjudant, classe 1934, recrutement de Dunkerque, mle 744; 25 ans de services, 6 campagnes.
Malaspina (Armand), adjudant, classe 1934, recrutement de Montpellier, mle 3152; 25 ans de services, 7 campagnes.
Medkour Chérif ben Ali, 1re classe, classe 1938, recrutement de Constantine, mle 38-93 C. 307 L. M; 22 ans de services, 7 campagnes.
Mettetal (Henri), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Paris, mle 36.752.01698; 24 ans de services, 6 campagnes.
Morgand (Théotime-Joseph-Auguste), sergent-chef, classe 1933, recrutement de Strasbourg, mle 33.801.03460; 25 ans de services, 6 campagnes.
Nascimento (Alfred-Rodriguez), caporal, classe 1951, recrutement de Versailles, mle 51.77.1850; 28 ans de services, 13 campagnes.
Nasri (Ali), sergent, classe 1939, recrutement d'Alger, mle LM 39. 911.00382; 21 ans de services, 10 campagnes.
Noureux (Jean-Baptiste), adjudant-chef, classe 1933, recrutement d'Arras, mle 1692; 26 ans de services, 6 campagnes.
Perrault (Jacques-Frédéric), adjudant, classe 1937, recrutement d'Orléans, mle 37.131.02706; 24 ans de services, 5 campagnes.
Perrin (Marcel-Almire), adjudant, classe 1939, recrutement de Poitiers, mle 39.721.01669; 20 ans de services, 8 campagnes.
Porracchia (Pierre-Paul), 2e classe, classe 1932, recrutement d'Oran, mle 32.131.3291; 26 ans de services, 10 campagnes.
Pourtalet (Serge-Paul-Jean), adjudant-chef, classe 1935, recrutement de Toulouse, mle 1049; 27 ans de services, 7 campagnes.
Ravaux (André-Jules-Georges), 1re classe, classe 1943, recrutement de Nancy, mle 43.510.03652; 18 ans de services, 4 campagnes.
Rebaï (Djabri), caporal, classe 1937, recrutement d'Alger, mle LM 37.911.01471; 22 ans de services, 8 campagnes.
Reggad (Kaddour), 2e classe, classe 1939, recrutement d'Oran, mle 39.921.00221; 21 ans de services, 10 campagnes.
Rekkad (Abdel-Kader), sergent, classe 1935 SF, recrutement d'Alger, mle 35911.02488; 22 ans de services, 10 campagnes.
Reyrolle (Marcel-Louis), 1re classe, classe 1937, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 1599; 21 ans de services, 4 campagnes.
Rome (Camille-Jean-Baptiste-Jules), 2e classe, classe 1932, recrutement de Mende, mle 864; 26 ans de services, 6 campagnes.
Sassi (Nezzar ben Ahmed), caporal-chef, classe 1937, recrutement de Constantine, mle 37.93 G. 188 LM; 23 ans de services, 8 campagnes.
Serraï (Saïd ben Mohamed), caporal, classe 1937, recrutement de Constantine, mle 37.93 S — 145 LM; 23 ans de services, 8 campagnes.
Souidi (Ali), sergent, classe 1938, recrutement d'Alger, mle LM 38. 911.01194; 22 ans de services, 11 campagnes.
Strub (Louis), adjudant, classe 1938, recrutement de Besançon, mle 38.901.00370; 20 ans de services, 7 campagnes.
Terki (Ahmed ben Larbi), 1re classe, classe 1932, recrutement de Constantine, mle 32.93 C. 2994; 27 ans de services, 8 campagnes.
Terki (Lakhdar ben Saci), caporal-chef, classe 1939, recrutement de Constantine, mle 39.93 G. 552 LM; 20 ans de services, 8 campagnes.
Texier (André-Aristide), caporal, classe 1937, recrutement de Paris, mle 37.753.03296; 21 ans de services, 6 campagnes.
Titaouine (Ahmed), sergent, classe 1939, recrutement d'Oran, mle 39.921.00108; 21 ans de services, 8 campagnes.
Touret (Georges-Norbert), adjudant, classe 1932, recrutement de Niort, mle 32.797.02736; 26 ans de services, 6 campagnes.
Touzard (Jean-Marie), 1re classe, classe 1931, recrutement de Paris, mle 226; 28 ans de services, 6 campagnes.
Wagner (Marcel-Constant-Victor), 1re classe classe 1931, recrutement de Nancy, mle 31.081.00830; 27 ans de services, 13 campagnes.

Arme blindée et cavalerie.

André (Joseph-Marcel), adjudant-chef, classe 1932, recrutement de Guingamp, Saint-Brieuc, mle 32-22-01366; 27 ans de services, 6 campagnes.
Bouvier (Léon), maréchal des logis chef, classe 1938, recrutement de Grenoble, mle 814; 23 ans de services, 4 campagnes.
Boyer (Michel-Germain), adjudant, classe 1936, recrutement d'Orléans, mle 36-151-00564; 24 ans de services, 6 campagnes.
Ciret (Paul-Pierre-Marie), maréchal des logis chef, classe 1933, recrutement de Valenciennes, mle 33-769-2671; 24 ans de services, 6 campagnes.
Delamare (Robert-Emile), adjudant-chef, classe 1932, recrutement d'Alger, mle L. M. 32-911-01265; 29 ans de services, 10 campagnes.
Drommer (Pierre), adjudant-chef, classe 1935, recrutement de Strasbourg, mle 35672-00794; 27 ans de services, 1 campagne.
Dumain (Jean-Germain), maréchal des logis, classe 1933, recrutement de Versailles, mle 33-78 L. M. 616; 25 ans de services, 2 campagnes.
Goucham Abdelkader, maréchal des logis, classe 1939, recrutement d'Alger, mle L. M. 39-911-00305; 21 ans de services, 7 campagnes.
Helloub M'hamed, brigadier-chef, classe 1939, recrutement d'Oran, mle 39-921-04702; 20 ans de services, 4 campagnes.
Kaïl Miloud, 1re classe, classe 1936, recrutement d'Oran, mle 36-921-02024; 23 ans de services, 12 campagnes.
Regueg Ahmed, brigadier-chef, classe 1939, recrutement d'Oran, mle 39-921-01622; 20 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Amar ben Kouider, maréchal des logis, classe 1940, recrutement d'Oran, mle 40-921-00964; 20 ans de services, 15 campagnes.
Steelandt (André-Charles), maréchal des logis chef, classe 1937, recrutement d'Alger, mle 37-911-00149; 24 ans de services, 6 campagnes.

Artillerie.

Alessi (Louis-Albert), adjudant, classe 1935, recrutement de Toulon, mle 549; 24 ans de services, 4 campagnes.
Arnaud (Raymond), maréchal des logis chef, classe 1935, recrutement de Lyon, mle 35-751-06001; 25 ans de services, 6 campagnes.
Boileau (Yves-Fernand-Georges), adjudant, classe 1935, recrutement de Poitiers, mle 35-861-01300; 24 ans de services, 7 campagnes.
Brygier (Joseph), adjudant-chef, classe 1934, recrutement de Strasbourg, mle 34-621-01733; 25 ans de services, 7 campagnes.
Charrot (Roger-Georges-René), maréchal des logis, classe 1937, recrutement de Paris, mle 37-251-00.196; 23 ans de services, 4 campagnes.
Chite (Henri-Auguste-Alexandre), 2e classe, classe 1935, recrutement de Saint-Omer, mle 643; 23 ans de services, 6 campagnes.
Collilieux (Georges-Eugène), adjudant, classe 1935, recrutement de Nancy, mle 35-901-01.144; 26 ans de services, 6 campagnes.
Delpech (Clément), adjudant-chef, classe 1934, recrutement de Pau, mle 34-651-00.107; 28 ans de services, 6 campagnes.
Dhaussy (Paul-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1937, recrutement de Lille, mle 1827; 21 ans de services, 9 campagnes.
Hyzy Bronislas, brigadier-chef, classe 1939, recrutement d'Arras, mle 3.925; 21 ans de services, 10 campagnes.
Leroy (Lucien-Octave), adjudant, classe 1934, recrutement de Valenciennes, mle 34-271-1746; 24 ans de services, 6 campagnes.
Mirabel (Eugène-Lucien), maréchal des logis, classe 1936, recrutement d'Albi, mle 36-121-01035; 23 ans de services, 6 campagnes.
Mourgues Marceau), brigadier-chef, classe 1937, recrutement d'Orléans, mle 37-471-00187; 24 ans de services, 6 campagnes.
Ouannoun (Emile-Prosper), adjudant, classe 1937, recrutement d'Orléans, mle 37-921-01872; 25 ans de services, 6 campagnes.
Poiget (André-Noël), maréchal des logis major, classe 1936, recrutement de Dijon, mle 1279; 25 ans de services, 8 campagnes.
Quagliozzi (Alexis), maréchal des logis chef, classe 1935, recrutement de Grenoble, mle 588; 25 ans de services, 6 campagnes.
Rossi (Antoine-Jacques-Noël), adjudant, classe 1935, recrutement de Toulon, mle 890; 25 ans de services, 1 campagne.
Vaine (Jean-Charles-Henri), 2e classe, classe 1937, recrutement d'Amiens, mle 383; 23 ans de services, 6 campagnes.

Train.

Bard (Jean), maréchal des logis chef, classe 1932, recrutement du Puy, mle 1092; 28 ans de services, 6 campagnes.
Henon (Charles-André), adjudant, classe 1937, recrutement de Strasbourg, mle 37-551-00110; 21 ans de services, 5 campagnes.
Lakhdarri L'Hachemi, brigadier-chef, classe 1936, recrutement d'Oran, mle 36-921-01004; 24 ans de services, 8 campagnes.
Lambert (Roger-Charles-Paul), maréchal des logis chef, classe 1934, recrutement de Strasbourg, mle 34-251-01091; 24 ans de services, 6 campagnes.
Methazzem Chérif, 1re classe, classe 1939 SF recrutement d'Alger, mle R. M. 39-911-02798; 23 ans de services, 6 campagnes.

Cadre des agents de chancellerie.

Bollinger (Ernest), adjudant, classe 1937, recrutement de Strasbourg, mle 37-681-00546; 23 ans de services, 9 campagnes.
Calamy (Bertrand-Justin), adjudant-chef, classe 1931, recrutement de Pau, mle 31-651-00338; 28 ans de services, 6 campagnes.
Combes (Raymond), sergent-major, classe 1938, recrutement de Perpignan, mle 38-111-00227; 24 ans de services, 6 campagnes.
Dubernard (Etienne-André-Edouard), sergent-major, classe 1934, recrutement de Poitiers, mle 34-861-01165; 24 ans de services, 4 campagnes.
Robin (Georges-Henri), sergent-major, classe 1935, recrutement de Blois, mle 35-411-00642; 23 ans de services, 7 campagnes.

Transmissions.

Roux (Jean-Alfred), adjudant, classe 1935, recrutement de Nancy, mle 35-541-00406; 25 ans de services, 2 campagnes.
Tiron (Jean-Georges-Louis-Lucien), adjudant, classe 1939, recrutement de Paris, mle 39-754-02.756; 22 ans de services, 8 campagnes.

Intendance.

Benramdane Ghaouti, caporal-chef, classe 1937, recrutement d'Oran, mle 37-921-02289; 22 ans de services, 7 campagnes.
Chaumet (Marius-Maurice), adjudant, classe 1933, recrutement de la Rochelle, mle 33-171-02389; 24 ans de services, 7 campagnes.

Matériel.

Amouroux (Lambert-Alphonse-Jacques), adjudant-chef, classe 1936, recrutement de Nancy, mle 36.572.01091; 25 ans de services, 7 campagnes.
Bedart (Edmond), maréchal des logis-major, classe 1940, recrutement d'Orléans, mle 40.621.04.110; 21 ans de services, 7 campagnes.
Belaubre (Faustin), adjudant, classe 1933, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 2706; 27 ans de services, 8 campagnes.
Besson (Fernand-Marius-Clément), adjudant, classe 1934, recrutement de Grenoble, mle 2047; 24 ans de services, 4 campagnes.
Briza (Hocine ben Ali), maréchal des logis, classe 1939, recrutement de Constantine, mle 39.93 C — 242/LM; 21 ans de services, 7 campagnes.
Husson (Pierre-Joseph), caporal, classe 1935, recrutement de Nancy, mle 35.081.00275; 27 ans de services, 4 campagnes.
Tarbouriech (Louis), adjudant, classe 1935, recrutement de Montpellier, mle 35.341.00451; 26 ans de services, 9 campagnes.

Génie.

Harizi Djelloul, caporal-chef, classe 1939, recrutement d'Alger, mle 39.911.02757; 22 ans de services, 12 campagnes.

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie de marine.

Amyot (René-Lucien), sergent-major, classe 1937, recrutement d'Orléans, mle 37.451.01283; 24 ans de services, 9 campagnes.
Bailleux (Marcellin-Edouard), sergent-chef, classe 1936, recrutement de Cambrai, mle 189; 25 ans de services, 10 campagnes.
Bogat (Monerville-Joseph), caporal-chef, classe 1932, recrutement de la Guadeloupe, mle 32.971.00011; 27 ans de services, 8 campagnes.
Colombani (Antoine-Marie), sergent-chef, classe 1932, recrutement de Toulon, mle 2649; 28 ans de services, 13 campagnes.
Deschamps-Berger (Elie-Jean-François), caporal-chef, classe 1931, recrutement de Chambéry, mle 1720; 28 ans de services, 3 campagnes.
Dib (Nazir), caporal-chef, classe 1938, recrutement de Madagascar, mle 56; 19 ans de services, 10 campagnes.
Diop (Ibrahima), caporal-chef, classe 1940, recrutement de Dakar, mle 1546; 19 ans de services, 11 campagnes.
François (Aroquiassamy), caporal-chef, classe 1933, recrutement de Paris, mle 38.751.05202; 24 ans de services, 2 campagnes.
Garcia (Joseph), 2e classe, classe 1939, recrutement de Marseille, mle 1336; 23 ans de services, 3 campagnes.
Giudicelli (Augustin), 1re classe, classe 1934, recrutement d'Ajaccio, mle 01431; 24 ans de services, 9 campagnes.
Guerini (Jean-François), sergent-major, classe 1933, recrutement d'Ajaccio, mle 02010; 28 ans de services, 11 campagnes.
Hélal Mohamed-Ali, caporal, classe 1952, recrutement de Dakar, mle 2301; 20 ans de services, 10 campagnes.
Jacquemin (Emile-Joseph), 1re classe, classe 1935, recrutement de Nancy, mle 33.541.00670; 25 ans de services, 12 campagnes.
Jolivet (Jean-Pierre-François-Marie), sergent, classe 1941, recrutement de Brest, mle 41.292.05534; 21 ans de services, 12 campagnes.
Julie-Suzanne (Mathias-Mathieu), sergent, classe 1940, recrutement de la Martinique, mle 40.972.00815; 19 ans de services, 11 campagnes.
Lalouat (Robert-Georges), caporal-chef, classe 1934, recrutement de Sens, mle 34.891.01796; 25 ans de services, 12 campagnes.
Laverdure (Vincent), caporal-chef, classe 1935, recrutement de la Guadeloupe, mle 35.971.00582; 24 ans de services, 9 campagnes.
Leclanché (Marcel-Ange-Marie), 1re classe, classe 1933, recrutement de Rennes, mle 33.265; 25 ans de services, 9 campagnes.
Le Galloudec (André-Jean), sergent-chef, classe 1939, recrutement de Lorient, mle 39.562.00800; 23 ans de services, 9 campagnes.
Louedec (Marcel), sergent-chef, classe 1936, recrutement de Paris, mle 36.292.00.644; 25 ans de services, 12 campagnes.
Marc (André-Emile), adjudant, classe 1932, recrutement de Nimes, mle 645; 27 ans de services, 6 campagnes.
Maury (René-Gabriel), caporal, classe 1937, recrutement de Périgueux, mle 396; 24 ans de services, 9 campagnes.
Paniez (Aimé), caporal-chef, classe 1940, recrutement de Valenciennes, mle 5586; 21 ans de services, 9 campagnes.
Sans (Joseph), sergent, classe 1941, recrutement de Foix, mle 12638; 20 ans de services, 13 campagnes.
Turlet (Villenard-Gervais), sergent-major, classe 1931, recrutement de la Guadeloupe, mle 31.971.01181; 28 ans de services, 10 campagnes.
Vauban (Rangassamy), caporal-chef, classe 1937, recrutement de Paris, mle 37.751.03843; 23 ans de services, 2 campagnes.
Victor (Cojandessamy), 1re classe, classe 1943, recrutement de Paris, mle 43.750.39035; 22 ans de services, 4 campagnes.
Vidal (Julien-Etienne-Michel), caporal-chef, classe 1934, recrutement de Perpignan, mle 34.111.01612; 24 ans de services, 9 campagnes.

MILITAIRES AYANT SERVI SOUS LE RÉGIME TRANSITOIRE DU DÉCRET DU 19 OCTOBRE 1955

Abdoulaye Modi, sergent, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-10607; 24 ans de services, 11 campagnes.
Abou Ouattara, 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-3888; 24 ans de services, 10 campagnes.
Adama, caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-3724; 24 ans de services, 11 campagnes.
Adatin (Gaspard), 2e classe, classe 1941, recrutement du Dahomey, mle 60.364; 18 ans de services, 11 campagnes.
Adiollo, sergent, classe 1941, recrutement de Bangui, mle 41-994/11.790; 18 ans de services, 9 campagnes.
Ahmed Moussa Abdillahi, caporal-chef, classe 1942, recrutement de Djibouti, mle 42-976-10082; 24 ans de services, 6 campagnes.
Aldisseti, sergent, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle TD/5219; 22 ans de services, 13 campagnes.
Ali Bacharou, 1re classe, classe 1939, recrutement du Niger, mle 26-004; 21 ans de services, 12 campagnes.
Aloys Zango, 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-04255; 24 ans de services, 9 campagnes.
Alzouma Ziga, caporal-chef, classe 1939, recrutement du Niger, mle 3146; 18 ans de services, 6 campagnes.
Anadji, 2e classe, classe 1940, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./15335; 20 ans de services, 9 campagnes.
Anime Sounda, caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4586; 24 ans de services, 9 campagnes.
Assedi, sergent, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./6452; 22 ans de services, 11 campagnes.
Assen Galeb, 2e classe, classe 1940, recrutement de Djibouti, mle 40-976-10011; 20 ans de services, 10 campagnes.
Ba, sergent, classe 1938, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 18-906; 22 ans de services, 10 campagnes.
Ba Belco, sergent-chef, classe 1940, recrutement du Sénégal, mle 69-062; 20 ans de services, 8 campagnes.
Bag, 1re classe, classe 1941, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./1023; 19 ans de services, 10 campagnes.
Baido, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-11.085; 20 ans de services, 8 campagnes.
Banekien, caporal-chef, classe 1941, recrutement de Bangui, mle 41-994-11.837; 18 ans de services, 10 campagnes.
Baniouende Koanda, 2e classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-04302; 24 ans de services, 9 campagnes.
Banzia, caporal, classe 1941, recrutement de Bangui, mle 41-994-12.548; 18 ans de services, 14 campagnes.
Baouena (Michaël), adjudant-chef, classe 1933, recrutement du Togo, mle 2436; 27 ans de services, 4 campagnes.
Bazoumbie Bako, sergent, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4634; 24 ans de services, 9 campagnes.
Be Tougagbeu, 1re classe, classe 1937, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 10.483; 23 ans de services, 13 campagnes.
Bedehein, caporal-chef, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./7289; 22 ans de services, 11 campagnes.
Bemba (Edouard), sergent-chef, classe 1939, recrutement de Pointe-Noire, mle 39-992-11.860; 21 ans de services, 9 campagnes.
Bessin (Coulibaly), 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-3919; 24 ans de services, 10 campagnes.
Bila (Koala), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-04252; 24 ans de services, 11 campagnes.
Binaou, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-11.508; 20 ans de services, 8 campagnes.
Bla Bi (Samia), sergent, classe 1939, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 32.803; 21 ans de services, 11 campagnes.
Blao (Robert), caporal, classe 1941, recrutement de Bouaké, mle 83.251; 18 ans de services, 5 campagnes.
Boade, 1re classe, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-15455; 22 ans de services, 6 campagnes.
Boni (Eugène), sergent, classe 1935, recrutement de Cotonou, mle D. C. O. 35.527; 25 ans de services, 12 campagnes.
Bonsenaba, 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-03718; 24 ans de services, 11 campagnes.
Borou Bi Guidré, caporal-chef, classe 1938, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 18.648; 22 ans de services, 14 campagnes.
Boti Bi Guie, sergent, classe 1935, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 91.413; 25 ans de services, 10 campagnes.
Bouasse, sergent, classe 1935, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 91.553; 25 ans de services, 8 campagnes.

Bouba (Matakam), 1re classe, classe 1940, recrutement de Yaoundé, mle 9.426; 19 ans de services, 5 campagnes.
Bourbila, 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou mle 36-984-3694; 24 ans de services, 11 campagnes.
Bouri, sergent, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-3721; 24 ans de services, 11 campagnes.
Bourkou, caporal-chef, classe 1939, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./9509; 21 ans de services, 10 campagnes.
Dabakoye (Soukoulou), 1re classe, classe 1938, recrutement du Niger, mle 19.054; 22 ans de services, 10 campagnes.
Dabe, sergent, classe 1939, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./13.648; 20 ans de services, 16 campagnes.
Dahlia, 1re classe, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-17.877; 21 ans de services, 8 campagnes.
Danibé (Dabiré), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-04.551; 24 ans de services, 9 campagnes.
Dari (Saké), caporal-chef, classe 1939, recrutement du Dahomey, mle 46.072; 20 ans de services, 9 campagnes.
Demouté (Kambiri), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ougadougou, mle 36-984-04.498; 24 ans de services, 9 campagnes.
Denis (Sictive), sergent, classe 1939, recrutement de Madagascar, mle 3.194; 21 ans de services, 9 campagnes.
Diabri (Paul), adjudant, classe 1938, recrutement de Ouagadougou, mle 19.496; 22 ans de services, 13 campagnes.
Dilholté (Dâ), 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-04.533; 24 ans de services, 13 campagnes.
Djindjani, caporal, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle TD/7319; 22 ans de services, 11 campagnes.
Diouf (Mamadou), caporal-chef, classe 1940, recrutement du Sénégal, mle 1061; 19 ans de services, 7 campagnes.
Dirissa (Diassana), sergent-chef, classe 1939, recrutement du Soudan, mle 50.165; 19 ans de services, 4 campagnes.
Disselta, 1re classe, classe 1939, recrutement de Fort-Lamy, mle TD/14.014; 20 ans de services, 7 campagnes.
Djanhile, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-11.724; 20 ans de services, 7 campagnes.
Djiminda, sergent, classe 1937, recrutement de Fort-Lamy, mle TD/5061; 23 ans de services, 11 campagnes.
Dobe, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-11.740; 21 ans de services, 8 campagnes.
Dokpade, caporal-chef, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-11.111; 20 ans de services, 9 campagnes.
Dolgar, 1re classe, classe 1936, recrutement de Fort-Lamy, mle TD/4740; 24 ans de services, 12 campagnes.
Doualingar, 1re classe, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle TD/5391; 22 ans de services, 7 campagnes.
Doumta, caporal-chef, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle TD/5243; 22 ans de services, 15 campagnes.
Doumtigam, caporal, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle TD/6891; 22 ans de services, 11 campagnes.
Drabo (Gakan), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-04518; 24 ans de services, 12 campagnes.
Edjoungai (Joachim), caporal, classe 1941, recrutement de Pointe-Noire, mle 41-992-11.597; 19 ans de services, 4 campagnes.
Ekoulou (Badolo), caporal, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-04.698; 24 ans de services, 12 campagnes.
Fall (Ibra), 1re classe, classe 1938, recrutement de Saint-Louis, mle 54.691; 23 ans de services, 9 campagnes.
Fall (N'Diouga), caporal-chef, classe 1939, recrutement du Sénégal, mle 180; 20 ans de services, 10 campagnes.
Gahina, 1re classe, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-16.123; 22 ans de services, 6 campagnes.
Ganafei, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-10.495; 20 ans de services, 11 campagnes.
Gbondialamiko (Poodar), 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-04594; 24 ans de services, 9 campagnes.
Gbondia (Palmo), 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4561; 24 ans de services, 8 campagnes.
Gbonlite (Kambou), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4509; 24 ans de services, 9 campagnes.
Glé (Benoît), sergent chef, classe 1938, recrutement d'Abidjan, mle 18-888; 22 ans de services, 10 campagnes.
Gnindé (Bihoun), caporal, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-04345; 24 ans de services, 9 campagnes.
Gonendji, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-10.482; 20 ans de services, 8 campagnes.
Gorgoma (Kaboré), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4227; 24 ans de services, 9 campagnes.
Goumbete, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-10.225; 20 ans de services, 11 campagnes.
Gueta, sergent-chef, classe 1936, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./4755; 24 ans de services, 10 campagnes.
Gueu (Tobagoué), caporal-chef, classe 1936, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 3023; 24 ans de services, 11 campagnes.
Guia, caporal-chef, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-16.136; 21 ans de services, 7 campagnes.
Guo (Traoré), sergent, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-3866; 24 ans de services, 11 campagnes.
Hamidou (Diori-Loga), sergent-chef, classe 1939, mle 25.953 au recrutement de Zinder; 19 ans de services, 9 campagnes.
Ibrahima (Diatta), sergent-chef, classe 1940, recrutement de Saint-Louis, mle 72.980; 19 ans de services, 4 campagnes.
Iboudo (Tambi), sergent, classe 1940, recrutement de Ouagadougou, mle 60.159; 20 ans de services, 10 campagnes.
Itomandji, caporal-chef, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40.994.11.009; 20 ans de services, 7 campagnes.
Joanny (Ouédraogo), caporal-chef, classe 1939, recrutement de Ouagadougou, mle 39-984-28955; 21 ans de services, 11 campagnes.
Sibiri Sanou (Joseph-Alphonse), adjudant, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-3799; 24 ans de services, 10 campagnes.
Kaboul, 1re classe, classe 1940, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./17450; 19 ans de services, 13 campagnes.
Kagasse, 1re classe, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./7299; 22 ans de services, 12 campagnes.
Kalifa (Sanou), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-03772; 24 ans de services, 10 campagnes.
Kalo (Milogo), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-3848; 24 ans de services, 10 campagnes.
Kalo (Sanou), sergent, classe 1938, recrutement de Ouagadougou, mle 19.871; 22 ans de services, 9 campagnes.
Kani (Coulibaly), sergent, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-03960; 24 ans de services, 11 campagnes.
Kapire (Coulibaly), sergent, classe 1941, recrutement de Ouagadougou, mle 71.324; 18 ans de services, 10 campagnes.
Kayero (Bicaba), 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-04364; 24 ans de services, 11 campagnes.
Keita (Fotigui), caporal-chef, classe 1938, recrutement de Kati, mle 42039; 21 ans de services, 10 campagnes.
Kete, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40.994.14.329; 20 ans de services, 8 campagnes.
Kinibata Boukounéri, 1re classe, classe 1935, recrutement du Dahomey, mle 35.492; 25 ans de services, 12 campagnes.
Kiriye (Bailou), sergent-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-04375; 24 ans de services, 9 campagnes.
Koingal, caporal-chef, classe 1939, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./8873; 21 ans de services, 13 campagnes.
Kokani, caporal, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-15.857; 22 ans de services, 4 campagnes.
Kombo (Luc), 2e classe, classe 1939, recrutement de Pointe-Noire, mle 39-992-10.059; 20 ans de services, 6 campagnes.
Konaté (Siné), sergent-chef, classe 1937, recrutement du Soudan, mle 33.439; 22 ans de services, 12 campagnes.
Koné (Daounou), sergent-chef, classe 1938, recrutement du Soudan, mle 42.821; 21 ans de services, 8 campagnes.
Koné (Ouarihmé), caporal-chef, classe 1935, recrutement du Soudan, mle 16.146; 25 ans de services, 10 campagnes.
Kongba, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-10.635; 20 ans de services, 5 campagnes.
Kossimea, 1re classe, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-15.611; 22 ans de services, 9 campagnes.
Koubalé, 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-03622; 24 ans de services, 11 campagnes.
Koudbila (Bélem), sergent, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-03996; 24 ans de services, 10 campagnes.
Koumaina, sergent, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./7595; 22 ans de services, 13 campagnes.
Koumalbaye, sergent, classe 1939, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./9317; 21 ans de services, 10 campagnes.
Kria (Paul), caporal-chef, classe 1937, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 14.593; 23 ans de services, 8 campagnes.
Labasso, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-10.854; 20 ans de services, 10 campagnes.
Labidi (Ountani), sergent, classe 1941, recrutement de Ouagadougou, mle 3.131; 18 ans de services, 11 campagnes.
Lebende, 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-3738; 24 ans de services, 11 campagnes.
Lombo (Kandé), sergent, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-3958; 24 ans de services, 11 campagnes.
Lombogo (Toba), sergent, classe 1939, recrutement de Ouagadougou, mle 39-984-37.953; 20 ans de services, 15 campagnes.
Losseni (Soumahoro), caporal-chef, classe 1938, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 19.541; 22 ans de services, 11 campagnes.
Madjinto, sergent, classe 1940, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./16.983; 20 ans de services, 10 campagnes.
Maita (Ouled Sakjim), sergent-chef, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./6577; 22 ans de services, 13 campagnes.
Maitoudjoum, 1re classe, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./6303; 22 ans de services, 9 campagnes.
Mandago, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-14.321; 19 ans de services, 15 campagnes.

Mangao, caporal-chef, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-11.018; 20 ans de services, 7 campagnes.
Massengo (Joachim), caporal, classe 1939, recrutement de Pointe-Noire, mle 39-992-10.449; 20 ans de services, 6 campagnes.
M'Baidanoum, caporal-chef, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./6391; 22 ans de services, 9 campagnes.
Membi (Matanan), caporal-chef, classe 1937, recrutement de Yaoundé, mle 7.260; 22 ans de services, 6 campagnes.
Miakayo, sergent, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-10.398; 20 ans de services, 10 campagnes.
Minko-Abogho, caporal-chef, classe 1941, recrutement du Gabon, mle 1326/G. B.; 18 ans de services, 6 campagnes.
Moampel (Bekouant), caporal, classe 1937, recrutement de Yaoundé, mle 7.285; 21 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed (Doualé), caporal-chef, classe 1942, recrutement de Djibouti, mle 42-976-10091; 22 ans de services, 7 campagnes.
Moidou, caporal-chef, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./7213; 22 ans de services, 10 campagnes.
Morouba, 1re classe, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-16.017; 21 ans de services, 5 campagnes.
Moussa (Balo), sergent, classe 1940, recrutement de Ouagadougou, mle 61.878; 20 ans de services, 11 campagnes.
Moussa (Gaméné), sergent-chef, classe 1940, recrutement d'Ouagadougou, mle 61.388; 20 ans de services, 12 campagnes.
Moussa (Gorgnio), 1re classe, classe 1941, recrutement du Niger, mle 3119; 18 ans de services, 7 campagnes.
Na, 1re classe, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-15.597; 22 ans de services, 7 campagnes.
Naadimbang, 1re classe, classe 1940, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./17.138; 20 ans de services, 14 campagnes.
Nabyouré (Bambara), sergent, classe 1938, recrutement de Ouagadougou, mle 25.189; 22 ans de services, 11 campagnes.
Nadjita, sergent, classe 1935, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./4562; 25 ans de services, 11 campagnes.
Naga, 1re classe, classe 1936, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./4766; 24 ans de services, 14 campagnes.
Nambé (Bonzi), 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4350; 24 ans de services, 10 campagnes.
Natouguissom (Simporé), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4254; 24 ans de services, 10 campagnes.
N'Dacpadomi, caporal, classe 1939, recrutement de Bangui, mle 39-994-10.286; 20 ans de services, 6 campagnes.
N'Diaw (Diop), 2e classe, classe 1939, recrutement de Saint-Louis, mle 64.203; 20 ans de services, 7 campagnes.
N'Digal, 2e classe, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./ 7520; 22 ans de services, 11 campagnes.
N'Dodjidiom, sergent, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./ 5720; 22 ans de services, 13 campagnes.
N'Dolo Maido, 1re classe, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-15.927; 22 ans de services, 6 campagnes.
N'Doro, 1re classe, classe 1939, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./ 14.002; 20 ans de services, 12 campagnes.
N'Gardomti, 1re classe, classe 1939, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./14.004; 20 ans de services, 14 campagnes.
N'Gattai, caporal-chef, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./ 6943; 21 ans de services, 8 campagnes.
N'Gayoua, sergent, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-10.522; 20 ans de services, 11 campagnes.
Niang (Sidy), sergent-chef, classe 1941, recrutement de Saint-Louis, mle 86.419; 18 ans de services, 14 campagnes.
Niguitomé (Diéguémdé), caporal-chef, classe 1935, recrutement de Ouagadougou, mle 35-984-93.415; 25 ans de services, 11 campagnes.
Nobila (Mamouni), sergent, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4.383; 24 ans de services, 11 campagnes.
Noumale, caporal-chef, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-10.349; 20 ans de services, 8 campagnes.
N'Tia (N'Da Samporé), 2e classe, classe 1939, recrutement du Dahomey, mle 44.345; 21 ans de services, 9 campagnes.
Olé (Kam), sergent, classe 1938, recrutement de Ouagadougou, mle 25.779; 22 ans de services, 8 campagnes.
Olinga (Bernard), caporal-chef, classe 1941, recrutement de Yaoundé, mle 9.956; 19 ans de services, 4 campagnes.
Ombakabouko, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40.994.11.225; 20 ans de services, 8 campagnes.
Ouage (Timbari), caporal-chef, classe 1939, recrutement du Niger, mle 19869; 21 ans de services, 7 campagnes.
Ouagoussou, caporal-chef, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40.994-11023; 20 ans de services, 11 campagnes.
Ouaissago, caporal-chef, classe 1937, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./5020; 23 ans de services, 11 campagnes.
Ouembo (Cassa), caporal-chef, classe 1939, recrutement du Dahomey, mle 44.357; 21 ans de services, 12 campagnes.
Oulé (Tiémoko), 2e classe, classe 1939, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 26.823; 21 ans de services, 13 campagnes.
Ouambo, 1re classe, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-15.909; 22 ans de services, 9 campagnes.
Ousman (Souley), 1re classe, classe 1939, recrutement du Niger, mle 19.810; 21 ans de services, 8 campagnes.
Pako (Coulibaly), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4435; 24 ans de services, 10 campagnes.
Pandjemale, 2e classe, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-15.814; 22 ans de services, 6 campagnes.
Pangame-Fongomy (Ignace), sergent, classe 1939, recrutement de Yaoundé, mle 7.703; 21 ans de services, 7 campagnes.
Pénan, sergent, classe 1939, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 26.728; 21 ans de services, 13 campagnes.
Pinga (Sébogo), 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4681; 24 ans de services, 9 campagnes.
Piyègue (Traoré), 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-3875; 24 ans de services, 13 campagnes.
Pougaza, caporal-chef, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-11.551; 20 ans de services, 6 campagnes.
Rabé, 1re classe, classe 1939, recrutement de Madagascar, mle 2.678; 21 ans de services, 6 campagnes.
Rabenilalana, caporal-chef, classe 1941, recrutement de Madagascar, mle 320; 19 ans de services, 3 campagnes.
Rajerison, 1re classe, classe 1940, recrutement de Madagascar, mle 27.688; 20 ans de services, 2 campagnes.
Rakotondramora, caporal-chef, classe 1939, recrutement de Madagascar, mle 2819; 21 ans de services, 6 campagnes.
Ramaly, 2e classe, classe 1939, recrutement de Madagascar, mle 2.001; 21 ans de services, 6 campagnes.
Ramarojaona (Zanatsoa), 1re classe, classe 1941, recrutement de Madagascar, mle 27; 19 ans de services, 4 campagnes.
Ramarolahy, 2e classe, classe 1939, recrutement de Madagascar, mle 2834; 21 ans de services, 6 campagnes.
Randevo, caporal-chef, classe 1941, recrutement de Madagascar, mle 156; 19 ans de services, 4 campagnes.
Rangba, 2e classe, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-15.686; 22 ans de services, 6 campagnes.
Rangoua I, caporal-chef, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-10526; 20 ans de services, 10 campagnes.
Rangoua II, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-10.533; 20 ans de services, 11 campagnes.
Raogo (Dagarni), sergent, classe 1938, recrutement de Ouagadougou, mle 20.987; 22 ans de services, 10 campagnes.
Tatsimbarson, sergent, classe 1939, recrutement de Madagascar, mle 3476; 20 ans de services, 6 campagnes.
Ravoloy, caporal-chef, classe 1941, recrutement de Madagascar, mle 167; 19 ans de services, 4 campagnes.
Rouksil, caporal-chef, classe 1941, recrutement de Yaoundé, mle 10.008; 18 ans de services, 8 campagnes.
Same (Kam), 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4553; 24 ans de services, 9 campagnes.
Sami (Palmo), sergent-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4559; 24 ans de services, 9 campagnes.
Sangare (Mamourou), adjudant, classe 1938, recrutement du Soudan, mle 36.146; 22 ans de services, 10 campagnes.
Sei (Sohi), caporal-chef, classe 1939, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 30.571; 21 ans de services, 12 campagnes.
Seïdou (Traoré), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4417; 24 ans de services, 9 campagnes.
Sekou (Konatron), 2e classe, classe 1935, recrutement du Dahomey, mle 35.468; 25 ans de services, 6 campagnes.
Seybou (Saïdi), 1re classe, classe 1941, recrutement du Niger, mle 194; 18 ans de services, 9 campagnes.
Seydou (Diarra), sergent, classe 1938, recrutement du Soudan, mle 38-983-40690; 22 ans de services, 8 campagnes.
Sibiri (Sampoé), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4589; 24 ans de services, 9 campagnes.
Sibiri (Séni), 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4439; 24 ans de services, 8 campagnes.
Sidibé (Toumané), sergent, classe 1938, recrutement du Sénégal, mle 51.237; 22 ans de services, 13 campagnes.
Sié (Dabiré), 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4577; 24 ans de services, 9 campagnes.
Sié (Kam), 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4572; 24 ans de services, 8 campagnes.
Simandé (Kinda), 1re classe, classe 1939, recrutement de la Haute-Volta, mle 58.303; 20 ans de services, 15 campagnes.
Sinha, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-10.611; 20 ans de services, 15 campagnes.
Sitele (Sanou), sergent, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-3775; 24 ans de services, 12 campagnes.
Sokindi, 1re classe, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-16.203; 22 ans de services, 5 campagnes.
Sokité (Sib), caporal, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-03761; 24 ans de services, 10 campagnes.
Solomabanda, 2e classe, classe 1939, recrutement de Bangui, mle 39-994-18.838; 20 ans de services, 6 campagnes.
Songoi, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-10.633; 20 ans de services, 5 campagnes.

Soodoum, 1re classe, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle TD/7531 ; 22 ans de services, 12 campagnes.
Sou, sergent, classe 1936, recrutement de Fort-Lamy, mle TD/476 ; 24 ans de services, 11 campagnes.
Soungo (Binima), sergent, classe 1939, recrutement de Kati, mle 53.852 ; 21 ans de services, 9 campagnes.
Tandé, caporal, classe 1937, recrutement de Fort-Lamy, mle TD/5124 ; 23 ans de services, 15 campagnes.
Taraoré (Fama), sergent-chef, classe 1940, recrutement de Ouagadougou, mle 47.656 ; 20 ans de services, 15 campagnes.
Tchivika (Saturnin), caporal, classe 1940, recrutement de Pointe-Noire, mle 40-992-11.496 ; 20 ans de services, 6 campagnes.
Téné (Zéba), sergent, classe 1938, recrutement de Ouagadougou, mle 29.439 ; 21 ans de services, 11 campagnes.
Tibiri (Coulibaly), sergent, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-3966 ; 24 ans de services, 9 campagnes.
Tibo (Guiguema), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-3998 ; 24 ans de services, 11 campagnes.
Tiedaba (Sangaré), sergent-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4438 ; 24 ans de services, 11 campagnes.
Tignidon (Malo), sergent, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4549 ; 24 ans de services, 11 campagnes.
Tilité (Hien), sergent, classe 1939, recrutement de la Haute-Volta, mle 29.500 ; 21 ans de services, 1 campagne.
Tilongar, caporal-chef, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./ 5213 ; 22 ans de services, 11 campagnes.
Tinga (Guigma), sergent, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4005 ; 24 ans de services, 11 campagnes.
Tinga (Nakoulouma), 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4240 ; 24 ans de services, 9 campagnes.
Tola, 1re classe, classe 1939, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 47.526 ; 21 ans de services, 13 campagnes.
Touemani (Bonzi), sergent, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4337 ; 24 ans de services, 10 campagnes.
Toumagou, 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-3625 ; 24 ans de services, 9 campagnes.
Tsifaria, 1re classe, classe 1941, recrutement de Madagascar, mle 206 ; 19 ans de services, 5 campagnes.
Tsindrany, 1re classe, classe 1940, recrutement de Madagascar, mle 19.654 ; 20 ans de services, 4 campagnes.
Van, sergent-chef, classe 1935, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 91.524 ; 25 ans de services, 8 campagnes.
Vini (Coulibaly), sergent-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-3964 ; 24 ans de services, 10 campagnes.
Wassimandji, caporal, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-15.515 ; 22 ans de services, 6 campagnes.
Yakane (à Yoma), sergent, classe 1937, recrutement de Yaoundé, mle 7.242 ; 22 ans de services, 7 campagnes.
Yamba (Nintiéma), sergent-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4105 ; 24 ans de services, 11 campagnes.
Yamoussa (Gassira), 2e classe, classe 1938, recrutement du Dahomey, mle 43.675 ; 22 ans de services, 10 campagnes.
Yelle, caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-3709 ; 24 ans de services, 10 campagnes.
Yibzié (Sounda), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4.600 ; 24 ans de services, 9 campagnes.
Yondena, sergent, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-11.356 ; 20 ans de services, 7 campagnes.
Yotigueyam, sergent-chef, classe 1938, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./5284 ; 22 ans de services, 10 campagnes.
Youssouf (Daher), 1re classe, classe 1940, recrutement de Djibouti, mle 40-976-10003 ; 19 ans de services, 4 campagnes.
Zama, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-11.101 ; 20 ans de services, 11 campagnes.
Zé (François), sergent, classe 1938, recrutement de Ouagadougou, mle 18.195 ; 22 ans de services, 14 campagnes.
Zéri (Yaro), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-4313 ; 24 ans de services, 10 campagnes.
Zoba, sergent, classe 1937, recrutement de Bangui, mle 37-994-15.128 ; 23 ans de services, 8 campagnes.
Zokahonoi, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-10.510 ; 20 ans de services, 11 campagnes.
Zouzoua (Albert), 1re classe, classe 1941, recrutement de Bouaké, mle 83.215 ; 18 ans de services, 11 campagnes.

Artillerie de marine.

Boye (Abdoulaye), brigadier, classe 1940, recrutement de Dakar, mle 2205 ; 19 ans de services, 10 campagnes.
Defaye (Léon-André), brigadier-chef, classe 1937, recrutement de Limoges, mle 37-871-00530 ; 21 ans de services, 9 campagnes.
Fall (Nawa), 1re classe, classe 1940, recrutement de Dakar, mle 1724 ; 19 ans de services, 4 campagnes.
Gorin (Ange-Marie), brigadier-chef, classe 1939, recrutement de Lorient, mle 39-562-01544 ; 24 ans de services, 8 campagnes.
Maceno (Marcel-Aker), brigadier-chef, classe 1940, recrutement d'Oran, mle 10-972-01989 ; 18 ans de services, 13 campagnes.
Pigeon (Christophe-Milôme), brigadier-chef, classe 1940, recrutement de la Martinique, mle 40-972-02061 ; 18 ans de services, 4 campagnes.

MILITAIRES AYANT SERVI SOUS LE RÉGIME TRANSITOIRE DU DÉCRET DU 19 OCTOBRE 1955

Bemihaly, 1re classe, classe 1939, recrutement de Madagascar, mle 4850 ; 20 ans de services, 6 campagnes.
Diepine (Palé), brigadier-chef, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-03748 ; 24 ans de services, 11 campagnes.
Dokoumbou (Raymond), maréchal des logis, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-18749 ; 22 ans de services, 6 campagnes.
Fall (Bassirou), maréchal des logis, classe 1940, recrutement du Sénégal Mauritanie, mle 40-982-67.291 ; 20 ans de services, 6 campagnes.
Gatte (Gaston), maréchal des logis chef, classe 1939, recrutement de Pointe-Noire, mle 39-992-11774 ; 21 ans de services, 6 campagnes.
Itareky, 1re classe, classe 1940, recrutement de Madagascar, mle 5900 ; 20 ans de services, 5 campagnes.
Kelepanga (Félix), brigadier-chef, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40-994-11.479 ; 20 ans de services, 4 campagnes.
Kramoko (Touré), maréchal des logis, classe 1940, recrutement S. R. A. Bouaké, mle 40-985-49.477 ; 20 ans de services, 15 campagnes.
Mokombo (Antoine), brigadier-chef, classe 1941, recrutement de Bangui, mle 41-994-10.714 ; 19 ans de services, 4 campagnes.
Nodjité (Sounda), 1re classe, classe 1936, recrutement de Ouagadougou, mle 36-984-04581 ; 24 ans de services, 8 campagnes.
Raboto (Martial), brigadier-chef, classe 1941, recrutement de Madagascar, mle 150 ; 19 ans de services, 8 campagnes.
Rajaonarimanana, brigadier-chef, classe 1940, recrutement de Madagascar, mle 11454 ; 20 ans de services, 8 campagnes.
Rakotomanga, 2e classe, classe 1939, recrutement de Madagascar, mle 4464 ; 20 ans de services, 6 campagnes.
Rakotovao (Bernard), 2e classe, classe 1940, recrutement de Madagascar, mle 6094 ; 20 ans de services, 11 campagnes.
Randrianosy (Denis), maréchal des logis chef, classe 1939, recrutement de Madagascar, mle 2.163 ; 21 ans de services, 10 campagnes.
Ratovoson (Clément), 1re classe, classe 1941, recrutement de Madagascar, mle 90 ; 19 ans de services, 5 campagnes.
Ratsiambahotra (Ernest), maréchal des logis, classe 1941, recrutement de Madagascar, mle 121 ; 19 ans de services, 13 campagnes.
Ravita (Marcel), 1re classe, classe 1940, recrutement de Madagascar, mle 8.096 ; 20 ans de services, 6 campagnes.
Razafimahatratra, 2e classe, classe 1939, recrutement de Madagascar, mle 5.477 ; 20 ans de services, 6 campagnes.
Reliany (Norbert), maréchal des logis chef, classe 1940, recrutement de Madagascar, mle 5.849 ; 20 ans de services, 4 campagnes.

Cadre des commis et ouvriers militaires de l'intendance.

(Militaires ayant servi sous le régime transitoire du décret du 19 octobre 1955.)

Ratsimbazafy, sergent, classe 1939, recrutement de Madagascar mle 3.918 ; 20 ans de services, 5 campagnes.

Service des matériels et bâtiments.

N'Doye (Mamadou), maréchal des logis, classe 1940, recrutement C. N. D., Nimes, mle 879 ; 19 ans de services, 12 campagnes.
N'Gom (Birame), brigadier-chef, classe 1940, recrutement de Dakar, mle 2690 ; 19 ans de services, 10 campagnes.
Sfeir (Khalil), maréchal des logis chef, classe 1950, recrutement de C. N. D., Marseille, mle 50-983-00204 ; 19 ans de services, 10 campagnes.

Cadre des infirmiers militaires.

(Militaires ayant servi sous le régime transitoire du 19 octobre 1955.)

Rakoto, 1re classe, classe 1940, recrutement de Madagascar mle 8202 ; 20 ans de services, 3 campagnes.
Rakotoarivelo, caporal, classe 1940, recrutement de Madagascar, mle 6.127 ; 20 ans de services, 3 campagnes.
Ralairojo, caporal-chef, classe 1936, recrutement de Madagascar mle 22.096 ; 24 ans de services, 8 campagnes.
Razanaka (Samuel), 1re classe, classe 1939, recrutement de Madagascar, mle 2774 ; 21 ans de services, 4 campagnes.

DÉGAGÉS DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Infanterie.

Abdeslam Ould Boudkhil, 1re classe, classe 1930, recrutement d'Oran, mle 30.921.00672; 26 ans de services, 6 campagnes.

Aleinikoff (Grégoire-Athanase), sergent-chef, classe 1936, recrutement de Guéret, mle 36.231.00384; 28 ans de services, 13 campagnes.

Andreani (Dominique), adjudant, classe 1933, recrutement d'Ajaccio, mle 01896; 25 ans de services, 8 campagnes.

Aouabdia Mohammed ben Trade, 1re classe, classe 1931, recrutement de Constantine, mle 31.930.118.1.0; 27 ans de services 5 campagnes.

Baudet (Jean), adjudant, classe 1925, recrutement de Bordeaux mle 25.331.01980; 28 ans de services, 1 campagne.

Becam (François-Louis), adjudant-chef, classe 1930, recrutement de Brest, mle 30.292.03191; 28 ans de services, 4 campagnes.

Bedda Abdellafid ben Belkacem, 1re classe, classe 1931, recrutement de Constantine, mle 31.93G.493. L. M.; 25 ans de services, 6 campagnes.

Bekhaled Benameur, 1re classe, classe 1932, recrutement d'Oran mle 32.921.00284; 25 ans de services, 6 campagnes.

Belaoudja Mohammed ben Ahmed, 1re classe, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 28.93C.3817; 27 ans de services 6 campagnes.

Benane Mohammed, caporal-chef, classe 1936 M, recrutement d'Alger, mle L. M. 36.911.00381; 22 ans de services, 10 campagnes.

Benzaïd Hamida ben Abdallah, sergent, classe 1938, recrutement de Constantine, mle 38-93G-1363 L. M.; 15 ans de services, 7 campagnes.

Bernard (Franz-Edmond-François-Charles), 2e classe, classe 1930, recrutement de Lille, mle 101; 28 ans de services, 6 campagnes.

Berthoumeyrou (Claude), caporal, classe 1932, recrutement d'Agen, mle 32-471-01090; 28 ans de services, 9 campagnes.

Biatarana (Georges-Robert), 2e classe, classe 1929, recrutement de Paris, mle 29.752.04730; 28 ans de services, 6 campagnes.

Biglietti (Mathieu-Joseph), adjudant-chef, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 24-921-02780; 28 ans de services, 10 campagnes.

Bouche (Léopold-Roger), caporal-chef, classe 1922, recrutement de Nancy, mle 22.547.00468; 28 ans de services, 14 campagnes.

Boughenot Mohamed, dit Moussa, caporal, classe 1929, recrutement de Constantine, mle 29.93S. 67 L. M.; 28 ans de services, 3 campagnes.

Boukhemacha Hachemi, 2e classe, classe 1924, recrutement d'Alger, mle 24.911.00277; 28 ans de services, 7 campagnes.

Boulfelfel Salah ben Mohammed, 1re classe, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 2893 S-140 LM; 28 ans de services, 2 campagnes.

Calmels (Maurice-François-Alexandre), sergent-chef, classe 1926, recrutement d'Albi, mle 26.811.00906; 26 ans de services, 1 campagne.

Charlon (Raymond-Gaspard), adjudant, classe 1929, recrutement de Dunkerque, mle 1828; 28 ans de services, 6 campagnes.

Ghiudini (Marius), caporal, classe 1938, recrutement d'Ajaccio, mle 01296; 11 ans de services, 3 campagnes.

Collet (Louis-Delphin), sergent-chef, classe 1929, recrutement de Belley, mle 849; 28 ans de services, 9 campagnes.

Costantini (Bernardin), sergent, classe 1931, recrutement de Versailles, mle 31.201.1404/78; 28 ans de services, 9 campagnes.

Dahel Ahmed, 1re classe, classe 1924 M, recrutement d'Alger, mle 24.911.01768; 28 ans de services, 9 campagnes.

Deffaugt (Jean-François), caporal, classe 1916, recrutement d'Annecy, mle 1146; 30 ans de services, 6 campagnes.

Dervaux (Henri-Edmond), caporal-chef, classe 1929, recrutement de Nancy, mle 29.521.01293; 16 ans de services, 4 campagnes.

Destremont (Raymond), 2e classe, classe 1931, recrutement de Laon, mle 2465; 23 ans de services, 15 campagnes.

Djedid Salah ben Mohamed, caporal, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 25.93.812/RM. G.; 27 ans de services, 3 campagnes.

Duez (Arthur-Jean), 2e classe, classe 1926, recrutement de Cambrai, mle 1900; 28 ans de services, 6 campagnes.

Durussel (Jacques-Joseph), sergent, classe 1931, recrutement de Paris, mle 31.751.03214; 28 ans de services, 2 campagnes.

Elhadj Aoued, 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 25.921.01226; 24 ans de services, 6 campagnes.

Fatmi Boubekeur, sergent, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 28.921.00363; 24 ans de services, 5 campagnes.

Ferrari (Emile), adjudant, classe 1925, recrutement de Nancy, mle 25.541.01153; 28 ans de services, 4 campagnes.

Gueddah Aïssa, caporal, classe 1935, recrutement d'Oran, mle 35.921.01295; 21 ans de services, 9 campagnes.

Hartani Djilali, 1re classe, classe 1930, recrutement d'Oran, mle 30.921.00713; 26 ans de services, 6 campagnes.

Jaugeon (Raymond-Adrien), adjudant, classe 1924, recrutement de Nancy, mle 24.887.00601; 28 ans de services, 3 campagnes.

Jezequel (Corentin-Marie), caporal, classe 1925, recrutement de Brest, mle 25.292.00113; 28 ans de services, 12 campagnes.

Khaoua Mokhtar ben Lakhdar, caporal, classe 1930, recrutement de Constantine, mle 30.93 G. 221 LM; 28 ans de services, 6 campagnes.

Kouh Saïd ben Ali, 1re classe, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 28.93C.153/I. O.; 28 ans de services, 6 campagnes.

Labid Ould Benahmed, 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 25.921.0851; 24 ans de services, 3 campagnes.

Lallemant (Octave-Florentin), 1re classe, classe 1925, recrutement de Lille, mle 6947; 28 ans de services, 2 campagnes.

Lance (Georges-Raymond), sergent, classe 1934, recrutement de Besançon, mle 34.251.02312; 17 ans de services, 11 campagnes.

Lanfranchi (Don-Jacques), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Digne, mle 842; 30 ans de services, 7 campagnes.

Larbi Abdelkader ould Abdelkader, caporal-chef, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 27.921.03338; 28 ans de services, 6 campagnes.

Laurent (Jean-Louis), caporal, classe 1929, recrutement de Nancy, mle 29-547-01.503; 28 ans de services, 8 campagnes.

Leromain (Jean-Eugène), sergent, classe 1927, recrutement de Nancy, mle 27-101-00.880; 28 ans de services, 3 campagnes.

Levasseur (Robert-Joseph-Marie), sergent, classe 1924, recrutement de Rouen-Nord, mle 712; 28 ans de services, 1 campagne.

Levy (Robert), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Versailles, mle 2012; 28 ans de services, 3 campagnes.

Mammeri Ahmed ben Messaoud, 2e classe, classe 1941, recrutement de Constantine, mle 41-93 C 574 L. M.; 17 ans de services 4 campagnes.

Manseri Labidi, 2e classe, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 26-93 C. 113 L. M.; 22 ans de services, 5 campagnes.

Martres (Jean-Pierre), 2e classe, classe 1923, recrutement de Toulouse, mle 1458; 28 ans de services, 11 campagnes.

Mechelouf Chikh, 2e classe, classe 1931, recrutement d'Oran, mle 31-921-784; 24 ans de services, 7 campagnes.

Metey (Jean-Gustave), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Romans, mle 360; 28 ans de services, 3 campagnes.

Michalet (Aimé-Frédéric), adjudant, classe 1930, recrutement de Valence, mle 1635; 28 ans de services, 7 campagnes.

Millon (Joseph-Félix), sergent-chef, classe 1930, recrutement de Montélimar, mle 855; 28 ans de services, 6 campagnes.

Mokhtari Abdelkader, caporal, classe 1927 M, recrutement d'Alger, mle 27-911-00.139; 27 ans de services, 4 campagnes.

Montbertrand (Marcel), 1re classe, classe 1930, recrutement de Valenciennes, mle 30-151-348; 28 ans de services, 5 campagnes.

Mosbahi Ali ben Mohammed, caporal, classe 1932, recrutement de Constantine, mle 32-93 G. 42 L. M; 28 ans de services, 4 campagnes.

Mulot (François-Marie-Auguste), adjudant, classe 1929, recrutement de Nancy, mle 29-887-00.152; 28 ans de services, 6 campagnes.

Oulié (Pierre-Jean-Marie), adjudant, classe 1927, recrutement de Toulouse, mle 1483; 28 ans de services, 6 campagnes.

Ourkisti Mohammed, 2e classe, classe 1922 M., recrutement d'Alger, mle 22-911-01.962; 28 ans de services, 1 campagne.

Pautey (Auguste-Jean-Alphonse-Paul), sergent, classe 1921, recrutement de Montpellier, mle 546; 28 ans de services, 1 campagne.

Pertuisot (Rolland-Gustave), 2e classe, classe 1931, recrutement de Paris, mle 31-752-03.581; 23 ans de services, 6 campagnes.

Poirier (Paul-Maurice-Pierre), adjudant-chef, classe 1930, recrutement de Constantine, mle 30-93-1178; 28 ans de services, 5 campagnes.

Prat (Paul-Eugène), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Nancy, mle 25-551-01.737; 28 ans de services, 6 campagnes.

Ramla Mohamed, sergent, classe 1927 M, recrutement d'Alger, mle L. M. 27-911-00.227; 25 ans de services, 6 campagnes.

Redt (René-Charles), adjudant-chef, classe 1930, recrutement de Nancy, mle 30-541-03.206; 28 ans de services, 6 campagnes.

Renault (Louis-Jules), caporal, classe 1920, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 4165; 8 ans de services, 3 campagnes.

Rizzo (Jean-Baptiste), sergent, classe 1927, recrutement d'Alger, mle 27-911-01.633; 29 ans de services, 10 campagnes.

Rome (Pierre), adjudant, classe 1927, recrutement du Puy, mle 1685; 28 ans de services, 4 campagnes.

Rose (Bénoni-Emile-Gaston), 2e classe, classe 1919, recrutement de Lille, mle 1098; 27 ans de services, 2 campagnes.

Rousseau (Edouard-Léon), sergent-chef, classe 1922, recrutement d'Angers, mle 22-491-00.175; 28 ans de services, 1 campagne.

Saïb-Mezghiche Abdallah, 1re classe, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 550; 16 ans de services, 4 campagnes.

Schmechtig (Gerhard-Paul-Arthur), adjudant, classe 1947, recrutement de Nancy, mle 47-920-03210; 28 ans de services, 14 campagnes.
Seidel (Victor-François), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Strasbourg, mle 26-572-00754; 29 ans de services, 2 campagnes.
Steiner (René-Joseph) sergent-chef, classe 1930, recrutement de Nancy, mle 30-541-01681; 28 ans de services, 5 campagnes.
Tlili Salah ben Ali, sergent, classe 1924, recrutement de Constantine, mle 24-93.G.3389; 25 ans de services, 7 campagnes.
Witkovski (Paul), sergent, classe 1932, recrutement de Pau, mle 32-951-00682; 20 ans de services, 17 campagnes.
Zaïdi Ahmed, sergent, classe 1926 A, recrutement d'Alger, mle LM.26.911.00243; 28 ans de services, 11 campagnes.
Zerourou Saïd, 2e classe, classe 1926 A, recrutement d'Alger, mle 26-911-04372; 27 ans de services, 2 campagnes.

Arme blindée et cavalerie.

Ahmed ould Moulfarah, maréchal des logis, classe 1931, recrutement d'Oran, mle 31-921-00275; 20 ans de services, 10 campagnes.
Barret (Franck-Léo-Pierre), maréchal des logis-major, classe 1934, recrutement d'Angoulême, mle 34-161-01814; 25 ans de services, 4 campagnes.
Bouaicha Moussa ben Bouzid, brigadier, classe 1938, recrutement de Constantine, mle 38-93-194/LM.C; 15 ans de services, 6 campagnes.
Guerroudj Djilali, 1re classe, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 28-921-00126; 19 ans de services, 7 campagnes.
Haniche Bouaïcha ben Mohammed, 1re classe, classe 1910, recrutement de Constantine, mle 10-93C-123 LM; 25 ans de services, 8 campagnes.
Kherroubi Missoum, maréchal des logis, classe 1930 SF, recrutement d'Alger, mle RM.30-911-03300; 25 ans de services, 6 campagnes.
Lacombe (Jean-Marcel), 2e classe, classe 1929, recrutement de Périgueux, mle 29-241-02089; 24 ans de services, 6 campagnes.
Rahmani El Hafsi ben Mohammed, 2e classe, classe 1930, recrutement de Constantine, mle 30-93-3609 RM.C; 28 ans de services, 5 campagnes.
Saugueret (Georges-Léon), adjudant, classe 1923, recrutement de Rennes, mle 23-351-01360; 28 ans de services, 5 campagnes.
Sedour Ali ben Ammar, 2e classe, classe 1901, recrutement de Constantine, mle 01-93G-109; 28 ans de services, 1 campagne.
Weber (Charles), adjudant, classe 1927, recrutement de Strasbourg, mle 27-571-00180; 27 ans de services, 3 campagnes.

Artillerie.

Balthazard (André-Benoît-Marius), maréchal des logis, classe 1926, recrutement de Saint-Etienne, mle 1815; 28 ans de services, 6 campagnes.
Boudjelthia Kaddour, 1re classe, classe 1930 M, recrutement d'Alger, mle LM.30-911-00033; 30 ans de services, 9 campagnes.
Bremond (Clément-Albert), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Marseille, mle 03607; 27 ans de services, 5 campagnes.
Cabrol (Marius-Jules), adjudant, classe 1888, recrutement de Carcassonne, mle 727; 38 ans de services.
Chaibeddour Mohammed ben Elhabib, brigadier-chef, classe 1929 M, recrutement d'Alger, mle RM. 29-911-01635; 27 ans de services, 6 campagnes.
Grassaud (Adrien), maréchal des logis, classe 1931, recrutement de Perpignan, mle 31-110-01730; 19 ans de services, 6 campagnes.
Kayser (René), maréchal des logis, classe 1931, recrutement de Strasbourg, mle 31-681-00030; 28 ans de services, 5 campagnes.
Lutenbacher (Eugène), 2e classe, classe 1927, recrutement de Nancy, mle 27.881.01108; 28 ans de services, 1 campagne.
Mansuy (Marcel-René), adjudant, classe 1926, recrutement de Nancy, mle 26.881.00277; 21 ans de services, 2 campagnes.
Mary (Lucien-André), 2e classe, classe 1925, recrutement de Melun, mle 502; 28 ans de services, 6 campagnes.
Meyer (Raymond), adjudant, classe 1923, recrutement de Strasbourg, mle 23.571.00453; 28 ans de services, 3 campagnes.
Pedrico (Henri-Jean), 1re classe, classe 1934, recrutement de Toulouse, mle 2969; 17 ans de services, 6 campagnes.
Pin (Jules-Antoine), 2e classe, classe 1923, recrutement d'Annecy, mle 1585; 26 ans de services, 6 campagnes.
Rupert (Roger), adjudant, classe 1924, recrutement de Tours, mle 24.371.00455; 28 ans de services, 4 campagnes.
Sarrey (Marius-Joseph), brigadier, classe 1918, recrutement d'Auxerre, mle 945; 29 ans de services, 4 campagnes.
Tebbiche (Salem), 1re classe, classe 1925, recrutement de Constantine mle 25.93S.3917 R. M. S.; 27 ans de services, 6 campagnes.
Tillier (Paul-René-François-Joseph), adjudant-chef, classe 1930, recrutement de Strasbourg, mle 30.751.02611; 28 ans de services, 6 campagnes.
Vermiller (Alda-Raymond-Telesphore), adjudant, classe 1922, recrutement d'Auxerre-Sens, mle 232; 28 ans de services, 1 campagne.

Train.

Aubriet (René-Marie-Edmond), adjudant, classe 1928, recrutement de Nancy, mle 28.551.00176; 28 ans de services, 3 campagnes.
Candas (Charles), 2e classe, classe 1929, recrutement de Lille, mle 3516; 28 ans de services, 6 campagnes.
Darlay (Charles-Barthélémy), 2e classe, classe 1926, recrutement de Versailles, mle 2029; 27 ans de services, 6 campagnes.
Franchi (Jacques), 1re classe, classe 1927, recrutement d'Ajaccio, mle 00601; 28 ans de services, 4 campagnes.
Meghni (Miloud), 2e classe, classe 1937, recrutement d Oran, mle 37.921.01697; 18 ans de services, 7 campagnes.
Quantin (Marcel-Emile-Robert), maréchal des logis chef, classe 1931, recrutement d'Angers, mle 31.491.00888; 28 ans de services, 7 campagnes.
Urs dit Baer (Georges-Edouard-Aron), brigadier, classe 1924, recrutement de Nancy, mle 24.081.01799; 28 ans de services, 5 campagnes.

Transmissions.

Leber (André-Robert-Louis), adjudant, classe 1930, recrutement de Paris, mle 30.751.06578; 28 ans de services, 14 campagnes.

Intendance.

Badj Mohammed, 1re classe, classe 1923 A, recrutement d'Alger, mle R. M. 23.911.02727; 26 ans de services, 2 campagnes.

Matériel.

Boutemene Abdelkader, 2e classe, classe 1931, recrutement d'Oran, mle 31.921.073; 23 ans de services, 5 campagnes.
Ginon (François), maréchal des logis major, classe 1930, recrutement de Vienne, mle 288; 28 ans de services, 6 campagnes.
Levasseur (André-Marius-Constant), adjudant, classe 1928, recrutement de Rouen-Nord, mle 984; 28 ans de services, 5 campagnes.
Mioche (Marcel-Alphonse-François-Alfred), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Riom, mle 150; 28 ans de services, 3 campagnes.
Perrache (Jean-Marcel), adjudant, classe 1933, recrutement de Besançon, mle 33.901.00184; 28 ans de services, 6 campagnes.
Vallée (Paul-Victor-Auguste), maréchal des logis, classe 1930, recrutement du Mans, mle 30-721-02987; 24 ans de services, 11 campagnes.

Génie.

Bideau (Marcel-Gabriel-Victor), sergent-chef, classe 1940, recrutement de Strasbourg, mle 40-571-01741; 16 ans de services, 4 campagnes.
Bouchareb Habta ben Katreb, 2e classe, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 27-93G-120 L.M.; 21 ans de services, 3 campagnes.
Desmaisons (Pierre-Octave), adjudant-chef, classe 1932, recrutement de Poitiers, mle 32-861-01032; 28 ans de services, 5 campagnes.
Iglesis (Eustache-Joseph-Louis), sergent-major, classe 1896, recrutement de Perpignan, mle 1479; 28 ans de services, 4 campagnes.
Muller (Charles-Henri), caporal, classe 1931, recrutement de Strasbourg, mle 31-682-01602; 28 ans de services, 3 campagnes.
Tassoni (Enea-Raffaele-Paul), 1re classe, classe 1903, recrutement de Paris, mle 140; 21 ans de services, 15 campagnes
Thelene (Albert-Marcellin-Louis), adjudant-chef, classe 1931, recrutement de Lyon, mle 31-041-610; 28 ans de services, 4 campagnes.
Thellier (René-Adrien-Emile), adjudant-chef, classe 1930, recrutement de Strasbourg, mle 30-592-02639; 28 ans de services, 6 campagnes.

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie de marine.

Anandou (Savarinadin), caporal, classe 1929, recrutement subdivisionnaire de Paris, mle 29-751-08225; 28 ans de services, 6 campagnes.
Ba (Joseph), sergent, classe 1922, recrutement de Dakar, mle 284; 28 ans de services, 9 campagnes.
Boulle (Marcel-Louis-Clovis), caporal, classe 1913, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 1145; 28 ans de services, 11 campagnes.
Cailloz (Henri-François), 1re classe, classe 1932, recrutement de Besançon, mle 32-901-00560; 14 ans de services, 10 campagnes.
Cesari (Dominique-Antoine), sergent-chef, classe 1937, recrutement d'Ajaccio, mle 00514; 18 ans de services, 8 campagnes.

Collet (Jean-François-Elysée), caporal, classe 1921, recrutement de la Réunion, mle 21-974-00385; 24 ans de services, 12 campagnes.

Coulaud (Paul-Maurice), sergent, classe 1911, recrutement d'Angouléme, mle 11-161-00967; 28 ans de services, 8 campagnes.

Cristofini (Jean), sergent, classe 1941, recrutement d'Ajaccio, mle 01800; 17 ans de services, 9 campagnes.

Delanghe (Georges-Désiré), sergent-major, classe 1932, recrutement de Paris, mle 32-593-00051; 28 ans de services, 12 campagnes.

Dino (Gérard-Marie-Mathias), adjudant, classe 1925, recrutement de la Guadeloupe, mle 25.971.00036; 27 ans de services, 11 campagnes.

Favre (Gaston), classe 1909, recrutement de Saintes, mle 137; 28 ans de services, 11 campagnes.

Laffitte (André), caporal-chef, classe 1931, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 31.401.00408; 28 ans de services, 11 campagnes.

Leandri (Pierre-Paul), adjudant, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 28.93.1550; 28 ans de services, 14 campagnes.

Le Nestour (Jean-Mathurin), 1re classe, classe 1931, recrutement de Lorient, mle 31.562.02632; 15 ans de services, 10 campagnes.

Leost (Maurice-Yves-Marie), sergent-chef, classe 1929, recrutement de Brest, mle 29.292.04902; 28 ans de services 10 campagnes.

Lucas (Pierre-Marie-Jean-Baptiste), sergent, classe 1942, recrutement de Rennes, mle 42.221.20435; 18 ans de services, 8 campagnes.

Miniou (Eugène-François-Yves), adjudant, classe 1926, recrutement de Quimper, mle 26.291.02843; 28 ans de services, 12 campagnes.

Pavlista (Louis), caporal, classe 1931, recrutement de Paris, mle 31.751.08446; 26 ans de services, 11 campagnes.

Saturni (Gabriel-Sébastien-Joseph), adjudant, classe 1935, recrutement de Constantine, mle 35.93.958; 24 ans de services 10 campagnes.

Valentini (Alexandre), sergent-chef, classe 1920, recrutement d Ajaccio mle 00167; 16 ans de services, 3 campagnes.

MILITAIRES AYANT SERVI SOUS LE RÉGIME TRANSITOIRE DU DÉCRET DU 19 OCTOBRE 1955.

Abdou, 1re classe, classe 1916, recrutement du Niger, mle 5160; 24 ans de services, 4 campagnes.

Abdou Boultoum, 2e classe, classe 1916, recrutement du Niger, mle 5078; 24 ans de services, 11 campagnes.

Abdou Dioumari, 2e classe, classe 1907, recrutement du Niger, mle 598; 24 ans de services, 8 campagnes.

Abdou Sidibé, 1re classe, classe 1915, recrutement du Niger, mle 1378; 25 ans de services, 8 campagnes.

Abi Kouamba, caporal, classe 1930, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 43892; 25 ans de services, 9 campagnes.

Aboubakar Abale, 2e classe, classe 1930, recrutement du Niger, mle 9805; 25 ans de services, 13 campagnes.

Adama Dembélé, sergent, classe 1933, recrutement du Sénégal-Mauritanie, mle 31650; 25 ans de services, 7 campagnes.

Adamou I, 1re classe, classe 1915, recrutement du Niger, mle 1903; 23 ans de services, 8 campagnes.

Agbando Capo, caporal, classe 1919, recrutement du Dahomey, mle 7379; 21 ans de services, 5 campagnes.

Alakada, 1re classe, classe 1918, recrutement de Fort-Lamy, mle TD/11726; 25 ans de services, 8 campagnes.

Amadou Assouman, sergent, classe 1915, recrutement du Niger, mle 1954; 25 ans de services, 11 campagnes.

Amonou Koffi, sergent, classe 1933, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 74322; 25 ans de services, 11 campagnes.

Amikoye Dounga, sergent, classe 1923, recrutement du Niger, mle 287; 25 ans de services, 9 campagnes.

Bakary Bavoro, caporal-chef, classe 1932, recrutement de Ouagadougou, mle 32.984.79943; 25 ans de services, 9 campagnes.

Bakary Sory, caporal, classe 1907, recrutement de Saint-Louis, mle 213; 25 ans de services, 10 campagnes.

Baouindsonde Ouédraogo, sergent-chef, classe 1933, recrutement de Ouagadougou, mle 33.984.3443; 25 ans de services, 10 campagnes.

Benarivo, caporal, classe 1922, recrutement de Madagascar, mle 53994; 25 ans de services, 4 campagnes.

Berinary (Bernard), adjudant, classe 1913, recrutement de Madagascar, mle 839; 25 ans de services, 10 campagnes.

Besse-Gala, sergent, classe 1916, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./ 12.540; 25 ans de services, 7 campagnes.

Bezafy, 1re classe, classe 1930, recrutement de Madagascar, mle 2550; 25 ans de services, 10 campagnes.

Bia (Tangbo), 1re classe, classe 1927 recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 30.303; 25 ans de services, 7 campagnes.

Biedari, 1re classe, classe 1918, recrutement de Ouagadougou, mle 18-984-9352; 25 ans de services, 10 campagnes.

Body, 2e classe, classe 1927, recrutement de Madagascar, mle 5134; 25 ans de services, 10 campagnes.

Bohou, 1re classe, classe 1932, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 65.730; 25 ans de services, 11 campagnes.

Boudiade, 1re classe, classe 1931, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 58.051; 25 ans de services, 9 campagnes.

Burha Mohamed, 2e classe, classe 1918, recrutement du Soudan, mle 2255; 25 ans de services, 14 campagnes.

Chabi (Baladji), caporal, classe 1920, recrutement du Dahomey, mle 4034; 25 ans de services, 7 campagnes.

Chataloum, 1re classe, classe 1925, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./ 817; 25 ans de services, 6 campagnes.

Cissoko (Fakoro), sergent-chef, classe 1931, recrutement du Soudan, mle 88.244; 25 ans de services, 10 campagnes.

Coulibaly (Amady), sergent, classe 1918, recrutement du Soudan, mle 00.132; 25 ans de services, 3 campagnes.

Coulibaly (Moussa), adjudant, classe 1906, recrutement de Kati-Soudan, mle 916; 25 ans de services, 11 campagnes.

Daho, 2e classe, classe 1932, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 65.745; 25 ans de services, 9 campagnes.

Dan Ali Lifide, 2e classe, classe 1924, recrutement du Niger, mle 632; 23 ans de services, 9 campagnes.

Djimalde, sergent-chef, classe 1932, recrutement de Fort-Lamy mle T. D./3148; 25 ans de services, 9 campagnes.

Djimbai, 1re classe, classe 1924, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./314; 25 ans de services, 11 campagnes.

Djimolta, 1re classe, classe 1925, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./1135; 25 ans de services, 6 campagnes.

Djouhoutou (Ouandi), caporal, classe 1925, recrutement du Dahomey, mle 2973; 25 ans de services, 7 campagnes.

Esamoely, sergent, classe 1934, recrutement de Madagascar, mle 20.783; 25 ans de services, 9 campagnes.

Gabe, sergent, classe 1916, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./4475; 25 ans de services, 8 campagnes.

Gaire, 1re classe, classe 1915, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./3834; 25 ans de services, 8 campagnes.

Garidjoum, caporal, classe 1928, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./2186; 25 ans de services, 12 campagnes.

Gariguina, 2e classe, classe 1934, recrutement de Pointe-Noire, mle 34-992-10.600; 26 ans de services, 11 campagnes.

Garonanman, 1re classe, classe 1925, recrutement de Fort-Lamy, mlé T. D./1084; 25 ans de services, 8 campagnes.

Gawi (Coulibaly), 1re classe, classe 1931, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 58.903; 25 ans de services, 9 campagnes.

Goumali (Georges), caporal-chef, classe 1934, recrutement de Bangui, mle 34-994-14.197; 25 ans de services, 11 campagnes.

Goussan, 1re classe, classe 1934, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 81.768; 25 ans de services, 10 campagnes.

Guégué (Logbo), sergent, classe 1934, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 81.200; 25 ans de services, 9 campagnes.

Guesibo, caporal, classe 1925, recrutement du Niger, mle 7696; 24 ans de services, 6 campagnes.

Hado (Déra), sergent-chef, classe 1934, recrutement de Ouagadougou, mle 34.984.83656; 25 ans de services, 11 campagnes.

Harebane (Abdou), sergent, classe 1924, recrutement du Niger, mle 770; 23 ans de services, 7 campagnes.

Ibet, 1re classe, classe 1934, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./ 4044; 25 ans de services, 10 campagnes.

Ilboudo (Marcel), caporal, classe 1923, recrutement de Ouagadougou, mle 23.984.2140; 25 ans de services, 9 campagnes.

Isakou (Kadir), 1re classe, classe 1915, recrutement du Niger, mle 1732; 25 ans de services, 15 campagnes.

Issotena (Tchané), caporal, classe 1922, recrutement du Dahomey, mle 9008; 27 ans de services, 7 campagnes.

Kamara (Balan), sergent, classe 1908, recrutement du Soudan, mle 11.822; 25 ans de services, 14 campagnes.

Keita Sidi, 1re classe, classe 1909, recrutement du Soudan, mle 2639; 25 ans de services, 15 campagnes.

Kemidan, 1re classe, classe 1926, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./1474; 25 ans de services, 9 campagnes.

Kimledi, 1re classe, classe 1931, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./2819; 25 ans de services, 10 campagnes.

Kinedengar, 1re classe, classe 1931, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./2515; 25 ans de services, 6 campagnes.

Kouamé (Kouassi), sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 82.159; 25 ans de services, 9 campagnes.

Kougaloum, 2e classe, classe 1927, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./2017; 25 ans de services, 8 campagnes.

Kouma-Koubo, sergent, classe 1931, recrutement de Bangui, mle 31.994.12646; 25 ans de services, 8 campagnes.

Lematoy, 2e classe, classe 1927, recrutement de Madagascar, mle 4635; 25 ans de services, 10 campagnes.

Lende, sergent, classe 1928, recrutement de Ouagadougou, mle 28.984.48347; 25 ans de services, 8 campagnes.

Lima, 2e classe, classe 1930, recrutement de Madagascar, mle 14.515; 25 ans de services, 9 campagnes.

Limbe, caporal-chef, classe 1932, recrutement du Dahomey, mle 27.816; 25 ans de services, 11 campagnes.
Loemba (André), sergent-chef, classe 1939, recrutement de Brazzaville, mle 39.992.10632; 20 ans de services, 8 campagnes.
Londote, 2e classe, classe 1930, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./ 2313; 25 ans de services, 7 campagnes.
Ma, caporal-chef, classe 1932, recrutement de la Côte-d'Ivoire mle 65.802; 25 ans de services, 10 campagnes.
Magaouta, 1re classe, classe 1915, recrutement du Niger, mle 1881; 25 ans de services, 10 campagnes.
Malam II, caporal, classe 1915, recrutement du Niger, mle 3711; 25 ans de services, 8 campagnes.
Mamadou (Meïté), sergent-chef, classe 1934, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 82.529; 25 ans de services, 9 campagnes.
Maorbai, caporal, classe 1931, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./2824; 25 ans de services, 9 campagnes.
Massengarali, 1re classe, classe 1926, recrutement de Fort-Lamy mle T. D./ 1565; 25 ans de services, 7 campagnes.
Mebala (Diomandé), caporal-chef, classe 1934, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 82.524; 25 ans de services, 12 campagnes.
Mindremahay, caporal, classe 1909, recrutement de Madagascar, mle 2448; 25 ans de services, 15 campagnes.
Mora, 2e classe, classe 1925, recrutement de Madagascar, mle 3273; 25 ans de services, 7 campagnes.
Nabale, 2e classe, classe 1928, recrutement du Niger, mle 1279; 25 ans de services, 5 campagnes.
Nadjioroum, sergent-chef, classe 1934, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./4197; 25 ans de services, 8 campagnes.
Nagueriou, sergent, classe 1926, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./1582; 25 ans de services, 12 campagnes.
Nalengar, sergent-chef, classe 1926, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./1643; 25 ans de services, 11 campagnes.
Namoro, 2e classe, classe 1909, recrutement de Madagascar, mle 2439; 25 ans de services, 10 campagnes.
N'Goingar, 2e classe, classe 1931, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./2494; 25 ans de services, 9 campagnes.
Nian (François), caporal-chef, classe 1931, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 58.955; 25 ans de services, 10 campagnes.
Nobila (Ouédraogo), sergent, classe 1926, recrutement de Ouagadougou, mle 26.984.37473; 25 ans de services, 6 campagnes.
N'Tia (N'Da), caporal, classe 1932, recrutement du Dahomey, mle 27.783; 25 ans de services, 8 campagnes.
Ouakasso (Salifou), 1re classe, classe 1927, recrutement du Niger, mle 55; 25 ans de services, 9 campagnes.
Ouaou, caporal-chef, classe 1932, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 65.751; 25 ans de services, 10 campagnes.
Oulaï, caporal, classe 1926, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 14.168; 25 ans de services, 7 campagnes.
Oulé, caporal-chef, classe 1932, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 65.756; 25 ans de services, 11 campagnes.
Ouorou (Bio), sergent, classe 1920, recrutement du Dahomey, mle 7620; 25 ans de services, 9 campagnes.
Ousman (Kadjella), 1re classe, classe 1918, recrutement du Niger, mle 2628; 25 ans de services, 5 campagnes.
Poho, caporal-chef, classe 1931, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 58.021; 25 ans de services, 10 campagnes.
Radesana (Robinson), sergent, classe 1931, recrutement de Madagascar, mle 16.369; 25 ans de services, 7 campagnes.
Rafaralahy, sergent, classe 1925, recrutement de Madagascar, mle 3421; 25 ans de services, 6 campagnes.
Rafengy, caporal, classe 1929, recrutement de Madagascar, mle 13.240; 25 ans de services, 11 campagnes.
Rainimoma, 1re classe, classe 1912, recrutement de Madagascar, mle 3510; 25 ans de services, 9 campagnes.
Rakoto, 2e classe, classe 1920, recrutement de Madagascar, mle 33.266; 25 ans de services, 7 campagnes.
Ralaimanga, 1re classe, classe 1908, recrutement de Madagascar, mle 1981; 25 ans de services, 14 campagnes.
Ramangalahy, 2e classe, classe 1922, recrutement de Madagascar, mle 54.095; 25 ans de services, 6 campagnes.
Randriamarovola, 2e classe, classe 1921, recrutement de Madagascar, mle 42.422; 25 ans de services, 5 campagnes.
Randriatsivaozaka, 1re classe, classe 1917, recrutement de Madagascar, mle 21.524; 25 ans de services, 6 campagnes.
Ranjira, sergent, classe 1911, recrutement de Madagascar, mle 688; 25 ans de services, 11 campagnes.
Rapaoly, 1re classe, classe 1927, recrutement de Madagascar, mle 6587; 25 ans de services, 10 campagnes.
Rapatsalahy, sergent, classe 1904, recrutement de Madagascar, mle 914; 25 ans de services, 18 campagnes.
Ravanondahy, caporal, classe 1922, recrutement de Madagascar, mle 53.055; 25 ans de services, 2 campagnes.
Sabou (Traore), 1re classe, classe 1927, recrutement du Soudan, mle 7809; 25 ans de services, 15 campagnes.
Saïdou (Kompaoré), adjudant, classe 1930, recrutement de Ouagadougou, mle 30.984.60869; 25 ans de services, 9 campagnes.
Saka (Mamadou), sergent-chef, classe 1930, recrutement du Dahomey, mle 22.735; 25 ans de services, 8 campagnes.
Salé, sergent-chef, classe 1930, recrutement du Niger, mle 9705; 25 ans de services, 12 campagnes.
Samaïla (Ouma), 1re classe, classe 1933, recrutement du Niger, mle 3118; 25 ans de services, 8 campagnes.
Sangaré (Moussa), caporal, classe 1912, recrutement du Soudan, mle 17.439; 25 ans de services, 12 campagnes.
Seni (Millogo), caporal, classe 1932, recrutement de Ouagadougou, mle 32.984.74798; 25 ans de services, 10 campagnes.
Sogoba (Mampe), sergent, classe 1914, recrutement du Soudan, mle 2467; 25 ans de services, 10 campagnes.
Soubieri (Kouagou), adjudant, classe 1933, recrutement du Dahomey, mle 29.538; 25 ans de services, 10 campagnes.
Souboniabou, sergent, classe 1922, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./13719; 25 ans de services, 10 campagnes.
Soule (Maïga), 1re classe, classe 1914, recrutement du Niger, mle 21.111; 25 ans de services, 15 campagnes.
Soumatague, 1re classe, classe 1926, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./1623; 25 ans de services, 4 campagnes.
Tago (Bouraima), 1re classe, classe 1910, recrutement du Soudan, mle 1044; 25 ans de services, 13 campagnes.
Tago (Victor), 1re classe, classe 1932, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 65.154; 25 ans de services, 10 campagnes.
Tapoa, adjudant, classe 1931, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 58.075; 25 ans de services, 11 campagnes.
Tchiando (Fétoundé), caporal, classe 1932, recrutement du Dahomey, mle 27.792; 25 ans de services, 5 campagnes.
Togba, 1re classe, classe 1931, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 58.040, 25 ans de services, 11 campagnes.
Tondo, sergent, classe 1926, recrutement de Fort-Lamy, mle T. D./ 1616; 25 ans de services, 6 campagnes.
Traore (Bilali), caporal, classe 1918, recrutement du Soudan, mle 26.408; 25 ans de services, 11 campagnes.
Tsilifa, 1re classe, classe 1920, recrutement de Madagascar, mle 7616; 25 ans de services, 3 campagnes.
Tsimitamo, 2e classe, classe 1925, recrutement de Madagascar, mle 2847; 25 ans de services, 4 campagnes.
Velomiary, 1re classe, classe 1925, recrutement de Madagascar, mle 2750; 25 ans de services, 6 campagnes.
Yao Kouami, caporal, classe 1930, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 50431; 25 ans de services, 9 campagnes.
Youan, caporal, classe 1933, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 74103; 25 ans de services, 10 campagnes.

Artillerie de marine.

Plumer (Louis-Joseph-Marie), brigadier, classe 1930, recrutement de Nantes, mle 30.441.02038; 28 ans de services, 9 campagnes.

MILITAIRES AYANT SERVI SOUS LE RÉGIME TRANSITOIRE DU DÉCRET DU 19 OCTOBRE 1955

Loumingou (Jean), maréchal des logis chef, classe 1935, recrutement de Brazzaville, mle 704/GB; 25 ans de services, 10 campagnes.
Rabe, 1re classe, classe 1908, recrutement de Madagascar, mle 2067; 25 ans de services, 14 campagnes.
Rabemasoandro, 1re classe, classe 1925, recrutement de Madagascar,, mle 2610; 25 ans de services, 10 campagnes.
Rakoto, brigadier, classe 1917, recrutement de Madagascar, mle 1787; 25 ans de services, 9 campagnes.
Rakotomanga, maréchal des logis chef, classe 1916, recrutement de Madagascar, mle 8310; 25 ans de services, 10 campagnes.
Ramanantsoa, 1re classe, classe 1920, recrutement de Madagascar, mle 33024; 25 ans de services, 6 campagnes.
Randriatsamy (François), adjudant, classe 1923, recrutement de Madagascar, mle 617; 25 ans de services, 9 campagnes.
Rasoambola, 1re classe, classe 1926, recrutement de Madagascar, mle 5014; 25 ans de services, 15 campagnes.
Razafimahaleo (Paul), maréchal des logis chef, classe 1940, recrutement de Madagascar, mle 8510; 17 ans de services, 5 campagnes.
Resega, brigadier, classe 1921, recrutement de Madagascar, mle 14008; 25 ans de services, 5 campagnes.

Services des matériels et bâtiments.

Gasparin (Marcel-Victor), maréchal des logis chef, classe 1931, recrutement de Madagascar, mle 137; 25 ans de services, 6 campagnes.

Cadre des infirmiers militaires.

Regnier (Joseph-Jules-César), sergent-major, classe 1930, recrutement de Saint-Omer, mle 1881; 28 ans de services, 8 campagnes.

Décret du 7 mars 1961 portant élévation, promotion et nomination d'officiers généraux de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées,

Vu l'article 13 de la Constitution en date du 4 octobre 1958 ;

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée et les textes qui l'ont modifiée ;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le décret du 6 juin 1939 relatif aux appellations dans les hauts grades de la hiérarchie militaire ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les rang et prérogatives de général de corps aérien dans la 1re section du cadre de l'état-major général (active) sont conférés à M. le général de division aérienne Puget (André-Jean-Baptiste-Marie-Gabriel), pour compter du 1er mars 1961.

Art. 2. — Sont promu ou nommé, à titre définitif, dans le cadre de l'état-major général, 1re section (active), à compter du 1er mars 1961 :

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

Cadre navigant.

a) *Au grade de général de division aérienne.*

M. le général de brigade aérienne Mentré (Gustave-Louis).

b) *Au grade de général de brigade aérienne.*

M. le colonel Bouvarre (Pierre-Gérard-Cornil).

Art. 3. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 mars 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Décret du 7 mars 1961 portant affectation d'un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées,

Vu l'article 13 de la Constitution en date du 4 octobre 1958 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de division aérienne Jacquier (Paul-Jean-François) est mis à la disposition du commandant suprême allié en Europe.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 mars 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

MINISTERE DU TRAVAIL

Modification de l'arrêté du 28 avril 1959 fixant le taux et les modalités de règlement des frais de contentieux général et du contentieux technique de la sécurité sociale.

Le ministre du travail et le ministre de l'agriculture,

Vu le livre II du code de la sécurité sociale, modifié par l'ordonnance n° 58-1275 du 22 décembre 1958, relatif au contentieux de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 58-1291 du 22 décembre 1958, modifié par le décret n° 59-341 du 27 février 1959, portant application de l'ordonnance susvisée, et notamment son article 58 ;

Vu le décret n° 59-351 du 27 février 1959 relatif au contentieux de la sécurité sociale dans les départements d'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 28 avril 1959 fixant le taux et les modalités de règlement des frais du contentieux général et du contentieux technique de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 12 mai 1960 relatif à la commission interministérielle des tarifs, et notamment l'annexe I,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les articles 6, 7 et 11 de l'arrêté du 28 avril 1959 fixant le taux et les modalités de règlement des frais du contentieux général et du contentieux technique de la sécurité sociale sont modifiés ainsi qu'il suit :

« *Art.* 6 (1er alinéa). — Les honoraires visés à l'article précédent sont calculés sur la base du tarif conventionnel plafond de la consultation applicable à Paris, dans la Seine et la Seine-et-Oise, visé à l'annexe I de l'arrêté du 12 mai 1960 relatif à la commission interministérielle des tarifs ».

2e, 3e et 4e alinéa. — Sans changement.

« *Art.* 7 (1er alinéa). — Sans changement.

2e alinéa. — « Ces honoraires sont calculés sur la base du tarif conventionnel plafond de la consultation applicable à Paris, dans la Seine et dans la Seine-et-Oise, visé à l'annexe I de l'arrêté du 12 mai 1960 relatif à la commission interministérielle des tarifs ».

3e et 4e alinéa. — Sans changement.

« *Art.* 11 (1er alinéa). — Les frais de déplacement et de séjour dus, éventuellement, aux assesseurs visés à l'article 2 sont calculés sur la base des tarifs fixés pour les fonctionnaires classé dans le groupe II par le décret n° 53-511 du 21 mai 1953 modifié relatif aux modalité de remboursement des frais engagés pour les personnels civils de l'Etat à l'occasion de leurs déplacements ».

2e et 3e alinéa. — Sans changement.

4e alinéa (nouveau). — « Les frais de déplacement dus, éventuellement, aux médecins experts membres des commissions régionales visées à l'article 5 du présent arrêté ainsi qu'aux médecins experts et aux chirurgiens dentistes experts visés à l'article 9 du présent arrêté sont calculés sur la base du tarif conventionnel plafond de l'indemnité kilométrique fixé à l'annexe I de l'arrêté du 12 mai 1960 relatif à la commission interministérielle des tarifs ».

Art. 2. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail, et le directeur des affaires professionnelles et sociales au ministère de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 février 1961.

Le ministre du travail,
Pour le ministre et par délégation :
Le maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller technique adjoint au directeur du cabinet,
MAURICE ORGEOLET.

Extension du régime de la sécurité sociale dans les mines.

Le ministre de l'industrie et le ministre du travail,

Vu le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 modifié portant organisation de la sécurité sociale dans les mines ;

Vu le décret n° 47-2100 du 22 octobre 1947 fixant les mesures d'application du décret susvisé ;

Vu le décret du 4 mai 1959 accordant à la Société minière et métallurgique du Périgord un permis exclusif de recherches de mines de fer, dit « Permis de Lassur »,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le régime de la sécurité sociale dans les mines est rendu applicable aux ouvriers qui sont occupés par la Société minière et métallurgique du Périgord, 91, rue Jouffroy, à Paris (17e), à des travaux de recherches minières sur le permis exclusif de recherches de Lassur (Ariège).

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale et le directeur des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er mars 1961 et qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 février 1961.

Le ministre du travail,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Le ministre de l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BARRE.

Le ministre de l'industrie et le ministre du travail,

Vu le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 modifié portant organisation de la sécurité sociale dans les mines ;

Vu le décret n° 47-2100 du 22 octobre 1947 fixant les mesures d'application du décret susvisé,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le régime de sécurité sociale dans les mines est rendu applicable au personnel occupé à des travaux de recherches minières dans la région de Nontron (Dordogne) par la Compagnie royale asturienne des mines (C. R. A. M.), dont le siège social est sis 42, avenue Gabriel, à Paris.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale et le directeur des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter du premier jour du mois suivant celui de sa publication au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 février 1961.

Le ministre du travail,
Pour le ministre et par délégation :
Le maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Le ministre de l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BARRE.

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Par arrêté du ministre du travail en date du 1er mars 1961, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société mutualiste du personnel de la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine, n° 35-297, à Rennes, avec la société mutualiste dite Société mutualiste interentreprises du personnel des caisses de sécurité sociale d'Ille-et-Vilaine, n° 35-315, à Rennes.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail en date du 1er mars 1961, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Mutuelle des fils des tués, n° 75-4856, 25, rue Lavoisier, à Paris (8e).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Délimitation des circonscriptions territoriales de directions régionales de distribution d'Electricité de France et de Gaz de France.

Par arrêté du 2 mars 1961, est approuvée la fusion des deux directions régionales de distribution d'Electricité de France et de Gaz de France de Toulouse et de Rodez en une seule direction, dénommée Direction régionale de Toulouse, groupant les départements suivants : Ariège, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Gers, Aveyron, Lot et Lozère.

La région comprenant les départements d'Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe est désormais dénommée « région de Tours ».

Dates et conditions de clôture des exercices des anciens bureaux miniers rattachés au Bureau de recherches géologiques et minières par décret n° 59-1204 du 23 octobre 1959.

Le ministre de l'industrie, le ministre d'Etat, le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté,

Vu le décret n° 59-1204 du 23 octobre 1959 substituant à l'appellation de Bureau minier de la France d'outre-mer celle de Bureau de recherches géologiques et minières et portant rattachement à ce dernier ;

Vu le décret n° 59-1205 du 23 octobre 1959 relatif à l'organisation administrative et financière du Bureau de recherches géologiques et minières ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 1959 fixant les modalités de fonctionnement financier du Bureau de recherches géologiques et minières,

Arrêtent :

Art. 1er. — L'exercice 1958-1959 du Bureau minier de la France d'outre-mer et celui du Bureau minier guyanais sont prorogés jusqu'au 31 octobre 1959.

Art. 2. — L'exercice 1959 du Bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières et celui du Bureau de recherches minières de l'Algérie seront clos à la date du 31 octobre 1959.

Art. 3. — Les comptes des quatre bureaux sont arrêtés à la date du 31 octobre 1959 ; sont établis à cette même date un bilan, un compte d'exploitation, un compte de pertes et profits et un inventaire. Ces comptes seront soumis à l'approbation du conseil d'administration du Bureau de recherches géologiques et minières, puis transmis par le président du conseil d'administration aux ministres de tutelle et à la commission de vérification des comptes.

La reprise des éléments d'actif et de passif de chacun des quatre anciens bureaux sera effectuée par le Bureau de recherches géologiques et minières au vu de ces documents.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 1961.

Le ministre d'Etat,
ROBERT LECOURT.

Le ministre de l'industrie,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,
LOUIS JOXE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté,
JEAN FOYER.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 3 mars 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 mars 1961, rendu sur le rapport du Premier ministre et du ministre des travaux publics et des transports, vu les déclarations du conseil de l'ordre en date des 10 novembre 1960 et 9 février 1961 portant que les promotions et nominations du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM.

Batiste (Louis-Raphaël), secrétaire général du comité régional de tourisme à Toulouse. Chevalier du 31 octobre 1938.

Razel (René-Lucien-Maurice), entrepreneur de travaux publics. Chevalier du 11 février 1952.

Renaud (Edmond), président de la fédération nationale des transporteurs routiers à Nice. Chevalier du 3 février 1953.

Au grade de chevalier.

MM.

Billet (Georges-Jacques-Emilien), administrateur civil à l'administration centrale du ministère des travaux publics et des transports ; 20 ans 4 mois de services civils.

Cavé (Edouard-Emile-Joseph), ingénieur en chef des ponts et chaussées ; 35 ans 3 mois de services civils et militaires.

Escher (Jean-Frédéric), secrétaire général d'organisations professionnelles fluviales ; 31 ans 9 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Gabriel (Jean-Laurent-François), ingénieur en chef des ponts et chaussées ; 25 ans 4 mois de services civils et militaires.

Houot (Eugène), contrôleur de traction à la S. N. C. F. A. ; 26 ans de services civils et militaires.

Lagarde (Jean-Antoine), président de l'union départementale des syndicats d'initiative de la Seine-Maritime ; 34 ans 11 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Petigny (Bernard-Claude), ingénieur en chef des ponts et chaussées ; 32 ans 9 mois de services civils et militaires.

Rendu (Charles-Henri), ingénieur des ponts et chaussées ; 51 ans de services civils et militaires.

De Saulieu de La Chomonerie (Gonzague-Marie), directeur adjoint du journal *Les Routiers* ; 33 ans 5 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Concours d'accès dans le corps des secrétaires administratifs de l'inscription maritime.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu l'arrêté du 27 octobre 1960 relatif au nombre de places offertes et à la date des épreuves des concours d'accès dans le corps des secrétaires administratifs de l'inscription maritime ;

Sur proposition du directeur de l'administration générale et des gens de mer,

Arrête :

Art. 1er. — L'article 4 de l'arrêté susvisé est abrogé et remplacé par le suivant :

« *Art. 4.* — Les épreuves des concours ainsi que les épreuves facultatives réservées aux candidats français musulmans seront subies aux chefs-lieux des quartiers d'inscription maritime, au consulat de France à Rabat (Maroc), au siège de la haute représentation de France à Dakar (République du Sénégal) et à Paris, au siège de l'administration centrale de la marine marchande... ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale et des gens de mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire général de la marine marchande,
GILBERT GRANDVAL.

Affectation au ministère des travaux publics et des transports de constructions édifiées dans le département de l'Eure.

Par arrêté du 8 février 1961, sont affectés, à titre définitif, au ministère des travaux publics et des transports (service des ponts et chaussées), en vue de l'installation des parcs à matériel et des bureaux des subdivisions, les bâtiments provisoires désignés ci-après, situés dans le département de l'Eure :

NUMERO	COMMUNE	EMPLACEMENT du parc des ponts et chaussées	NUMERO D'ORDRE M. R. L. et type de la construction.	SUPERFICIE (en mètres carrés).
1	Les Andelys..	*a*) 8 *bis*, rue Hamelin, section E, nos 579 à 582, les Capucins.	136 B bois 10 × 4..	40
2		*b*) Rue Guynemer..	145 B bois 4 × 6...	24
3			145 *bis* B bois 20×9.	180
4			145 *ter* B bois 20×6.	120
5		8 *bis*, rue Hamelin, section E, nos 579-580-581 *p*.	137 Bar. 17 × 6,5... Rez - de - chaussée, briques creuses enduites, toiture ardoise.	110,50
5 *bis*				
6	Louviers	Rue de Beaulieu...	120 B bois 16 × 8..	128
7		L 1 nos 488 à 491, faubourg de Beaulieu.	121 B bois 8 × 6...	48
8	Pacy - sur-Eure.	Route de Louviers, section A, n° 450, la Croix-Blanche.	B bois 7 × 15.....	105
9	Verneuil-sur Avre.	Route de Breteuil, section A, n° 1459, la Porte - de - Breteuil.	9-B bois 9 × 8.....	72
10	Vernon	58 *bis*, avenue de Rouen, section L, nos 617-618, l'Hôtel-du-Pré.	98-B bois 12,50 × 12,50 et (3,50 × 2,50).	165
11	Beaumont-le-Roger.	Rue du Pont - aux-Chèvres, section AE des Petits-Champs.	53-B bois 12 × 6...	72
12			54-B bois 9 × 6...	54
13			56-B bois 9 × 6...	54
14			58-B bois 9 × 6...	54
15			55-A bois 7 × 4...	28
16			55-B bois 4 × 3...	12
17	Bernay	Rue Lobrot, les Prés - de - Boucheville, section H, n° 477 *p*.	14-B bois 10 × 40..	40
18		Rue Lobrot, section H, n° 477 *p*, les Prés - de-Boucheville.	17, construction en briques 20 × 7,40.	148
19	Bourg-Achard	Route de la Mailleraie, section A, n° 67 *p*, la rue des Portes.	1-B bois 25 × 7....	175
20	Brionne	F 151 *p*-152 *p*, les Fontaines - Saint - Denis.	40-B bois 7,50×10,30	77
21			41-B bois 7,50×10,30	77
22	Conches	Section C, n° 95...	2-B bois 12,60×25,50	321
23		Le Chemin-Creux...	3-B bois 12,60×42,60	537
24	Le Neubourg.	La Gare, G. 8, le Couvent.	14-B bois 25 × 7...	175
25	Pont-Audemer.	Rue de la Ruelle..	67-B bois 25 × 7...	175
26		Section XB, n° 5, la Ruelle.	138-B bois 15 × 7..	105
27	Lyons-la - Forêt.	La Cuette, section AC, n° 68.	1, briques creuses entre poteaux bois 22 × 8.	176
28	Pont-de-l'Arche.	Section B 409, la Maladrerie.	27, type Fréret B, plaques béton 25 × 7.	175

Transport et manutention des matières dangereuses ou infectes.

VISITE PÉRIODIQUE DES CITERNES POUR GAZ LIQUÉFIÉS FORTEMENT RÉFRIGÉRÉS (MATIÈRES DANGEREUSES 1961, N° 4)

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu la loi n° 263 du 5 février 1942 relative au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes ;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant le règlement pour le transport des matières dangereuses et infectes par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure ;

Vu l'article 2 (3e alinéa) de l'arrêté du 11 octobre 1948 relatif à la composition de la commission chargée de l'application et de la revision des règlements applicables au transport des matières dangereuses et infectes et à leur manutention dans les ports maritimes,

Arrête :

Article unique. — Le texte du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses est modifié comme suit :

Le renvoi (2) suivant est créé à la fin de la deuxième phrase du paragraphe *b* de l'article 1009 :

« (2) Cet examen intérieur n'est pas imposé aux citernes pour gaz liquéfiés fortement réfrigérés des groupes 14.113 et 14.412 ».

Fait à Paris, le 22 février 1961.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des transports terrestres,
PIERRE CALLET.

EMBALLAGE DES MÉLANGES DE PEROXYDE DE BENZOYLE ET D'UNE MATIÈRE PULVÉRULENTE INCOMBUSTIBLE NE RENFERMANT PAS PLUS DE 30 P. 100 DE PEROXYDE DE BENZOYLE (MATIÈRES DANGEREUSES 1961, N° 5)

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu la loi n° 263 du 5 février 1942 relative au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes ;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant le règlement pour le transport des matières dangereuses et infectes par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure ;

Vu l'article 2 (3e alinéa) de l'arrêté du 11 octobre 1948 relatif à la composition de la commission chargée de l'application et de la revision des règlements applicables au transport des matières dangereuses et infectes et à leur manutention dans les ports maritimes,

Arrête :

Article unique. — Le texte du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses est modifié comme suit :

Le paragraphe 2 de l'article 574 est remplacé par le suivant :

« 2. — 32.401 (Dinitronaphtaline, mélanges de peroxyde de benzoyle et d'une matière pulvérulente incombustible ne renfermant pas plus de 30 p. 100 de peroxyde de benzoyle).

« La dinitronaphtaline sera emballée dans des fûts ou caisses en bois. Les fûts ou caisses devront être garnis intérieurement d'une feuille de papier afin de satisfaire à la condition du paragraphe 8 de l'article 10.

« Les mélanges de peroxyde de benzoyle et d'une matière pulvérulente incombustible ne renfermant pas plus de 30 p. 100 de peroxyde de benzoyle pourront être emballés dans des sacs en papier à six épaisseurs, dont une en polyéthylène, et dont le fond cousu sera rendu imperméable par des cires microcristallines.

« Le poids maximal de ces sacs sera de 50 kg et ils ne pourront être utilisés que pour des chargements homogènes ».

Fait à Paris, le 22 février 1961.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des transports terrestres,
PIERRE CALLET.

Ouverture de concours d'accès dans le corps des administrateurs de l'inscription maritime.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer ;

Vu le décret-loi du 28 décembre 1926 portant organisation du corps des administrateurs de l'inscription maritime, modifié par le décret-loi du 30 octobre 1935 ;

Vu le décret n° 54-873 du 31 août 1954 fixant les conditions de recrutement du corps des administrateurs de l'inscription maritime ;

Sur les propositions de l'inspecteur général des services de l'inscription maritime et le rapport du directeur de l'administration générale et des gens de mer,

Arrête :

Art. 1er. — Des concours pour l'entrée à l'école d'administration de l'inscription maritime seront ouverts à Paris dans le courant du mois d'août 1961.

Le nombre des places mises aux concours est fixé ainsi qu'il suit :

Candidats provenant des licenciés en droit, ès lettres ou ès sciences : trois places.

Candidats appartenant aux divers corps de direction de la marine nationale : une place.

Candidats provenant des capitaines au long cours, commissaires de la marine marchande licenciés en droit et officiers d'administration de l'inscription maritime : deux places.

Si aucun candidat n'est reçu dans une catégorie, les places prévues pour celles-ci pourront être attribuées à ceux des candidats des autres catégories qui auront obtenu les meilleures notes.

Art. 2. — Un arrêté ultérieur fixera la date exacte des concours et apportera au nombre des places offertes les modifications éventuellement justifiées par les circonstances. Il interviendra au moins quatre mois avant la date fixée pour le commencement des épreuves.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale et des gens de mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 mars 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire général de la marine marchande,
GILBERT GRANDVAL.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Conditions de fonctionnement de la commission chargée de l'examen des recours contre les décisions de refus, de suspension ou de retrait de visa.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article R. 5126,

Arrête :

Art. 1er. — La commission prévue à l'article R. 5126 du code de la santé publique se réunit à la diligence de son président.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population adresse au président de la commission les recours dont il est saisi. La commission doit se prononcer, en principe, dans un délai maximum de deux mois à compter de cette transmission.

Art. 3. — S'il en fait la demande, ou si la commission l'estime utile, le fabricant auteur du recours est entendu par la commission, sur convocation du président. Il peut se faire assister par des techniciens appartenant à son entreprise. Il peut à tout moment produire toutes pièces qu'il juge utiles.

Art. 4. — A la demande du président ou du ministre de la santé publique et de la population, un pharmacien inspecteur de la santé désigné par le chef du service central de la pharmacie ou tout autre membre de l'administration compétente peut être entendu par la commission.

Art. 5. — Le président désigne pour chaque affaire un ou, s'il y a lieu, plusieurs rapporteurs membres de la commission. Il peut en outre, en considération des circonstances des affaires, désigner un ou plusieurs rapporteurs adjoints choisis par la commission et qui assistent aux séances avec voix consultative.

Art. 6. — La commission peut demander au ministre de faire procéder à tous compléments d'instruction qu'elle jugerait utiles.

Art. 7. — La commission se prononce par vote à bulletin secret. Elle émet des avis motivés.

Art. 8. — Le secrétariat de la commission est assuré par un pharmacien inspecteur de la santé désigné par le chef du service central de la pharmacie. Il est dressé un procès-verbal de chaque séance, qui comporte notamment les motifs des avis exprimés et les résultats des votes. Les avis de la commission et les procès-verbaux de ces séances sont adressés au ministre de la santé publique et de la population.

Art. 9. — Le chef du service central de la pharmacie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 février 1961.

BERNARD CHENOT.

Ouverture d'un examen d'aptitude pour le recrutement d'agents de bureau.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 58-651 du 30 juillet 1958 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau et de sténodactylographes des administrations centrales et des services extérieurs et de commis des services extérieurs et aux corps de secrétaires sténodactylographes et adjoints administratifs des administrations centrales des ministères et administrations assimilées ;

Vu le décret n° 60-579 du 15 juin 1960 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités de reclassement applicables aux personnels temporaires du ministère de la construction bénéficiaires des dispositions de l'article 58 de la loi n° 57-908 du 7 août 1957 ;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale, du personnel et du budget au ministère de la santé publique et de la population,

Arrêtent :

Art. 1er. — Indépendamment du recrutement au titre de la législation sur les emplois réservés, est autorisée l'ouverture, au cours du premier trimestre 1961, d'un examen d'aptitude pour le recrutement de trente-six agents de bureau au ministère de la santé publique et de la population, trente-cinq postes étant destinés à l'administration centrale et un poste à l'institut national d'études démographiques.

Art. 2. — En sus de ce contingent, huit postes seront mis en réserve en vue de permettre le reclassement des agents temporaires du ministère de la construction, conformément aux mesures édictées par le décret n° 60-579 du 15 juin 1960 susvisé.

Art. 3. — Les modalités d'organisation ainsi que la nature et le programme des épreuves de cet examen seront définis par arrêté du ministre de la santé publique et de la population.

Art. 4. — Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget au ministère de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er mars 1961.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget,
JEAN-PAUL NAVARRO.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Concours pour le recrutement de secrétaires sténodactylographes.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre de la construction,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 58-651 du 30 juillet 1958 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier applicable, entre autres, aux secrétaires sténodactylographes des administrations centrales de l'Etat ;

Vu l'article 29 de la loi n° 51-598 du 24 mai 1951 relatif aux conditions d'ouverture des concours donnant accès aux corps et cadres des personnels titulaires de l'Etat et des collectivités locales ;

Vu l'article 25 de la loi de finances n° 56-780 du 4 août 1956 et la circulaire d'application en date du 10 décembre 1957 ;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale du ministère de la construction,

Arrêtent :

Art. 1er. — Est autorisé en 1961 le recrutement de dix secrétaires sténodactylographes du ministère de la construction par un concours auquel peuvent se présenter les sténodactylographes titulaires de l'administration centrale de ce département comptant au moins trois ans de services effectifs en cette qualité au 1er janvier 1961.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale du ministère de la construction est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er mars 1961.

Le ministre de la construction,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
CLAUDE LASRY.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Convocation de commission.

La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République se réunira le jeudi 9 mars 1961 (local du 7e bureau) :

1° A quinze heures.

I. — Audition de M. Joxe, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, sur les travaux des commissions d'élus algériens.

II. — Communication de M. Paul Coste-Floret sur la proposition de loi (n° 983) de M. Palmero tendant à fixer le mode de scrutin des élections à l'Assemblée nationale.

III. — Rapport de M. Mignot sur des pétitions.

2° A dix-sept heures.

Audition de M. Michelet, garde des sceaux, ministre de la justice, et de M. Lecourt, ministre d'Etat, sur le projet de loi (n° 862) relatif à la constitution de l'état civil des Français du département des Oasis et de la Saoura qui ont conservé leur statut personnel israélite et à leur accession au statut civil de droit commun.

SENAT

Réunion de commission du mercredi 8 mars 1961.

Commission des affaires culturelles, à 15 heures. — Local n° 265.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'industrie.

Avis relatif à un recrutement d'ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines).

Un arrêté du 14 février 1961, publié au *Journal officiel* du 21 février 1961, a notamment autorisé le recrutement de quatre ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines).

Ce recrutement portera sur :

Un poste d'ingénieur adjoint des T. P. E. (mines) à pourvoir par la voie de l'examen professionnel réservé aux adjoints techniques des mines ;

Trois postes d'ingénieur adjoint des T. P. E. (mines) à pourvoir par la voie du recrutement direct ouvert aux candidats anciens élèves des écoles techniques des mines de Douai et d'Alès, titulaires du diplôme de « conducteur de travaux miniers » obtenu avec l'un des cinq premiers numéros de classement et ayant accompli à la date de clôture des inscriptions — depuis l'obtention de ce diplôme — deux années de services au moins dans des exploitations minières ou des services des mines de la France métropolitaine ou hors de la France métropolitaine.

Un de ces trois postes pourra comporter exercice de fonctions en Algérie.

Sous réserve des reculs de limite d'âge susceptibles de leur être accordés en application des dispositions relatives aux services militaires et aux charges de famille, les candidats ne devront pas avoir dépassé, au 1er janvier 1961, l'âge de quarante ans pour l'examen professionnel et celui de trente ans pour le recrutement direct.

Les candidatures seront reçues par les chefs des arrondissements minéralogiques jusqu'aux 15 mai pour l'examen professionnel et 15 juin 1961 pour le recrutement direct.

En ce qui concerne le recrutement direct, elles pourront, dans des cas exceptionnels, être directement adressées pour la même date à la direction de l'administration générale du ministère de l'industrie (bureau des personnels administratifs), 113, rue de Grenelle, Paris (7e).

Les épreuves écrites de l'examen professionnel s'ouvriront le 15 juin 1961 ; elles auront lieu dans un centre unique à Paris.

Pour tous renseignements concernant ces deux recrutements, on s'adressera à la direction de l'administration générale (bureau des personnels administratifs) (INV. 67-00, poste 518).

Ministère de la construction.

Avis relatif au prix de vente des documents du plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne approuvé par le décret n° 60-857 du 6 août 1960.

En exécution d'un arrêté du ministre de la construction en date du 2 mars 1961, le plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne approuvé par décret n° 60-857 du 6 août 1960 est mis en vente au bureau de vente des publications et photographies du ministère de la construction, 2, rue Gœthe, Paris (16e), aux conditions suivantes :

DESIGNATION	PRIX au bureau de vente. Nouveaux francs.
Décret d'approbation avec exposé des motifs	1
Plan à l'échelle du 1/50.000 :	
L'atlas de 34 feuilles	150
La collection des 9 feuilles de la partie centrale	35
La feuille séparée	4
Règles générales intéressant le mode d'occupation du sol et les conditions générales d'implantation et de hauteur des constructions	2
Règlement type annexé aux règles générales	5
Annexes techniques complémentaires :	
A. — Circulation et stationnement	4
B. — Transports	4
C. — Etablissements scolaires et universitaires	4
D. — Etablissements hospitaliers	4
E. — Approvisionnement	4
F. — Espaces verts	4
G. — Infrastructure aéronautique	4
H. — Navigation	4
I. — Energie	4
K. — Cultures spécialisées	4
L. — Grandes installations sportives et centres d'exposition	4
M. — Gisements naturels	4
N. — Alimentation en eau	4
O. — Assainissement	4
P. — Cimetières	4
Carte alimentation en eau au 1/50.000 :	
La feuille séparée	4
L'atlas de 35 feuilles relié	160
Carte assainissement au 1/50.000 :	
La feuille séparée	4
L'atlas de 35 feuilles relié	160
Un dossier complet comprenant tous les documents énumérés ci-dessus, à l'exception des deux atlas alimentation en eau et assainissement (le plan au 1/50.000 étant livré sous forme d'atlas de 34 feuilles relié)	200

Il sera consenti une remise de 20 p. 100 aux collectivités et établissements publics ainsi qu'aux éditeurs et libraires patentés.

Pour les expéditions à domicile, le port et l'emballage seront facturés en sus.

Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement. Les règlements seront effectués soit par versement ou virement au compte courant postal 9060-68 Paris, ouvert au nom du régisseur des recettes du ministère de la construction, 2, rue Gœthe, Paris (16e), soit par chèque bancaire barré émis à son ordre.

NOTA. — Le rapport explicatif et justificatif des dispositions adoptées dans le plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne, accompagné de cartes, schémas, plans d'ensemble et de ses annexes Population et Activités, fait l'objet d'une publication séparée.

Ministère des armées.

Avis de vacance d'emplois dans le personnel enseignant de l'école polytechnique.

Seront vacants le 1er octobre 1961 deux postes de maître de conférences de physique.

Les candidats à ces emplois devront adresser leur demande au général commandant l'école polytechnique, 21, rue Descartes, Paris (5e), en y joignant un exposé de leurs titres et services (un imprimé pour cet exposé leur sera remis par la direction des études).

Les demandes devront parvenir avant le samedi 1er avril 1961.

Elles seront examinées par les conseils de l'école, en vue des présentations à faire au ministre des armées.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Roumanie.

Les importateurs sont informés de la mise en répartition, dans les conditions ci-après, de la totalité des contingents d'importation, valables pour l'année 1961, prévus par l'accord commercial franco-roumain du 17 février 1961.

A dater de la publication du présent avis, aucune demande de licence d'importation n'est recevable au titre de l'avis publié au *Journal officiel* du 31 décembre 1960 (rectifié par l'avis du 13 janvier 1961). Les demandes de licences d'importation déposées dans le cadre de ce même avis avant la date de publication du présent texte et qui n'auront pas été délivrées à cette même date resteront valables.

I. — *Produits dont l'importation est libre, en vertu de l'avis publié au* Journal officiel *du 5 janvier 1961 (rectifié par l'avis du 28 janvier 1961) concernant les produits originaires et en provenance de tous pays.*

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
2	01-06 C I	Gibier vivant.
5 A	01-06 C ex II	Grenouilles.
8	Ex 05-02	Soies de porc.
9	05-04 ex A	Boyaux naturels.
11	Ex 05-07	Plumes et duvets.
12	Ex 05-09, ex 05-11	Cornes et onglons.
14	09-04 A ex II, B ex II	Paprika.
15	Ex 09-09	Graines de fenouil, d'anis et de coriandre.
20	Ex 12-03	Graines de semences.
21	12-03 B ex V	Graines de courges.
22 A	12-07 A, B, C, D, ex I J.	Plantes médicinales.
30	23-04 ex C	Tourteaux et résidus de tournesol, de colza et de ricin.
33	25-15 A II, B II b	Marbres y compris travertins
34	27-07 ex D	Phénols.
47	41-01 ex B, ex 41-05	Peaux brutes et tannées de porc.
49	Ex 43-01	Peaux de lièvre non apprêtées.
50	44-03 B II a 2	Bois de papeterie.
51	Ex 44-05	Sciages de bois durs.
52 A	Ex 44-05	Bois de résonance.
53	44-05 B, C I a	Sciages résineux.
60	47-01	Pâte de cellulose.
63	50-03	Déchets de soie.
64	53-01	Laine.
65 A	Ex 57-01	Etoupes de chanvre.
68	Ex 63-02	Chiffons textiles.

II. — *Produits à importer par les groupements ou organismes assimilés.*

Les groupements et organismes assimilés indiqués ci-après sont seuls habilités pour déposer, dès l'insertion du présent avis, des demandes de licences d'importation pour les produits suivants :

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
32	Ex 24-01	Tabac noir. — S. E. I. T. A.
61	48-01 A, E I	Papier journal. — Société professionnelle des papiers de presse.

III. — *Produits à importer sous licences individuelles dont les demandes seront examinées simultanément.*

Les demandes concernant le produit ci-après, établies sur formules « AC », devront être parvenues à la direction des relations économiques extérieures, service des autorisations commerciales (importations), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), au plus tard le 25 mars 1961, à 11 h 30.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané des services techniques compétents.

Poste 7. — Tarif douanier : 04-06. — Miel. — L'importation, réservée aux importateurs spécialisés en miel, est limitée au miel d'acacia.

IV. — *Produits à importer sous licences individuelles dont les demandes seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Les demandes de licences d'importation concernant les produits suivants, établies sur formules modèle « AC », seront reçues par la direction des relations économiques extérieures, service des autorisations commerciales (importations), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du 20 mars 1961.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
1	01-01 A II	Chevaux de boucherie. — L'importation s'effectuera dans les conditions prévues par l'avis aux importateurs de chevaux de boucherie publié au *Journal officiel* du 26 juin 1960.
3	02-03 A	Foies gras. — L'importation de ce produit ne pourra être réalisée que dans le cadre de la procédure IMEX.
4	03-01 B 1 c ex 2	Esturgeons.
10	02-01 ex B, ex 05-14, ex 30-01.	Déchets d'abattoirs notamment glandes. — En ce qui concerne les produits relevant de la position 02-01 ex B, les importations sont réservées aux importateurs ayant passé des conventions avec le F. O. R. M. A. (section Viandes).
13	07-04 B ex III	Champignons séchés.
16	10-05	Maïs. — L'importation de ce produit ne pourra être réalisée que dans le cadre de la procédure IMEX.
17	12-01 G ex III	Graines de pavots.
18	12-01 G ex II	Graines de moutarde.
19	12-01 G IV	Graines de chènevis.
23	Ex 15-07	Huile de ricin.
24	16-01 ex B	Salami.
26	07-03 ex C, 20-02 G ex II.	Cornichons en saumure.
27	Ex 20-04, ex 20-02	Conserves de légumes (spécialités roumaines).
28	Ex 22-09	Boissons diverses.
29	22-09 ex A	Alcool.
31	Divers	Produits agricoles divers. — Les licences seront délivrées, après avis du ministère technique, pour les produits agricoles non repris nommément à l'accord et nécessaires à l'économie française.
35 *	27-10 A 1 a 1	Essence d'aviation.
36 *	27-10 A ex I	Essence automobile.
37 *	27-10 B I, II	Gas-oil (et fuel domestique).
38 *	27-10 B ex III, ex IV.	Mazout (fuel-oil léger et lourd à faible teneur en soufre).
39 *	27-10 B ex V	Huiles de graissage.
40 *	Ex 27-12	Vaseline brute ou raffinée.
41 *	27-13 B I	Paraffine.
42 *	27-14 B	Coke de pétrole.
43	28-03 ex A	Carbon black.
44	37-06, 37-07	Films impressionnés.
45	38-19 B I	Acides naphténiques.
46	Divers	Produits chimiques et pharmaceutiques divers.
48	41-09	Déchets de cuir.
52 B	Ex 44-14	Bois de résonance (des positions non libérées).
54	44-11 ex A	Bois filés pour stores.
55	Ex 44-14	Feuilles de placages.
56	Ex 44-18	Panneaux de particules.
57	Ex 48-09	Panneaux de fibres de bois.
59	46-03 A	Vannerie.

(*) Importations réservées aux titulaires d'une autorisation spéciale (loi du 30 mars 1928).

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
62	Ex chapitre 49.....	Livres et publications.
65 B	Ex 54-01.....	Etoupes de lin.
69	Ex 70-10, ex 70-13....	Verrerie de ménage.
71	Ex chapitre 73.....	Demi-produits sidérurgiques.
72	82-05 A VI, B I, C I, ex D, ex 84-23.	Equipement pour l'industrie pétrolière.
73	84-09	Rouleaux compresseurs.
74	84-56 ex B, 84-59 E ex III.	Concasseurs.
75	Ex chapitre 84.....	Matériel mécanique, y compris machines-outils et matériel agricole.
76	Ex chapitre 85.....	Matériel électrique.
78	Ex 87-01, ex 87-06....	Tracteurs agricoles.
79	92-12 B II a.....	Disques enregistrés.
80	94-01 A I ex b, B I ex b, 94-03 D I b 1.	Meubles en bois courbé y compris chaises.
81	Ex 96-02.....	Brosses et pinceaux.
82	Divers	Articles folkloriques.
83	Divers	Divers. — Les crédits affectés à ce poste sont réservés pour l'importation de produits nécessaires à l'économie française non repris nommément à l'accord. Les licences seront délivrées après avis du ministère technique et avec l'accord de la direction des relations économiques extérieures.

V. — *Produits dont l'importation s'effectue sous couvert de licences délivrées automatiquement par la direction des relations économiques extérieures (service des autorisations commerciales).*

Les demandes de licences d'importation portant sur les produits énumérés ci-après peuvent être déposées à la direction des relations économiques extérieures (service des autorisations commerciales, importations), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès la publication du présent avis.

Elles seront délivrées automatiquement sans limitation de quantité et sans consultation des ministères techniques.

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
5 B	03-03 A II ex b, B III ex b.	Ecrevisses et escargots.
22 B	12-07 K I, II, ex III..	Plantes médicinales y compris les capsules de pavots.
25	16-04 ex A.....	Caviar.

VI. — *Contingents réservés en totalité à l'Algérie et à certains Etats membres de la zone franc.*

Aucune demande de licence d'importation ne devra être déposée au service des autorisations commerciales de la direction des relations économiques extérieures pour les produits ci-après, dont les contingents sont réservés en totalité à l'Algérie et à certains Etats membres de la zone franc :

NUMÉROS de poste.	PRODUITS
6	Fromages.
58	Caisses en bois.
66	Tissus de coton, de fibranne et mélangés.
67	Couvertures en coton
70	Articles de ménage en tôle émaillée.
77	Matériels mécanique et électrique.

Pour les autres produits repris à l'accord, les possibilités d'importation en Algérie et dans certains Etats membres de la zone franc seront portées à la connaissance des importateurs par les autorités locales.

Avis relatif aux décisions du groupe permanent d'étude des marchés administratifs d'articles textiles.

Le groupe permanent d'étude des marchés administratifs d'articles textiles a, le 28 novembre 1960, adopté dans le cadre des attributions que lui a conférées le décret n° 52-1321 du 11 décembre 1952, et la section technique de la commission centrale des marchés a approuvé, le 16 février 1961, les fiches d'identification précisant les caractéristiques techniques de cinq types de couvertures sélectionnées pour répondre aux besoins des administrations et collectivités publiques.

Ces fiches d'identification ont été publiées au *Bulletin officiel des services des prix* n° 5 du 25 février 1961. Elles complètent le cahier des prescriptions communes applicables aux marchés de l'espèce, édité et mis en vente par la Direction des Journaux officiels, en fascicule spécial, sous le numéro 1125 *quater*.

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour le recrutement aux emplois de directeur central des recherches, directeur des recherches, chargé des recherches et assistant du cadre scientifique de l'institut national de la recherche agronomique.

Conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 8 février 1961, les concours suivants sont ouverts à l'institut national de la recherche agronomique au cours de l'année 1961 :

1° Le mardi 11 avril 1961 :

Concours pour un emploi de directeur central de recherches pour la discipline « économie rurale ».

2° Le vendredi 14 avril 1961 :

Concours pour le recrutement de cinq directeurs de recherches (un emploi de directeur de recherches étant réservé aux candidats français musulmans d'Algérie) spécialisés dans l'une des disciplines ci-après :

Agronomie, bioclimatologie agricole, physiologie végétale, amélioration des plantes, pathologie végétale, zoologie agricole, phytopharmacie, technologie des produits végétaux, recherches zootechniques, technologie des produits animaux, économie rurale.

3° Concours pour le recrutement de vingt-sept chargés de recherches (dont deux emplois réservés aux candidats français musulmans d'Algérie) :

a) Les 21 et 22 avril 1961 (concours pour les disciplines de recherches zootechniques)	6 emplois.	
b) Les 24 et 25 avril 1961 (concours commun aux disciplines « pathologie végétale », « zoologie agricole » et « phytopharmacie »)	6	—
c) Les 26 et 27 avril 1961 (concours commun aux disciplines « génétique et amélioration des plantes », « bioclimatologie agricole »).....	4	—
d) Les 4 et 5 mai 1961 (concours commun aux disciplines « agronomie », « physiologie végétale » et « technologie »)	5	—
e) A des dates fixées ultérieurement (concours pour la discipline « économie rurale »).....	3	—
	24 emplois.	

Outre les deux emplois réservés aux candidats français musulmans d'Algérie, portant le total à vingt-six emplois, le vingt-septième emploi pourra être attribué à un candidat de l'une ou l'autre des disciplines ci-dessus, sur proposition de l'inspecteur général de la recherche agronomique, président des jurys, compte tenu des résultats des concours.

D'autre part, dans le cas où pour un ou plusieurs concours le nombre des candidats retenus par le jury serait inférieur au nombre des postes ouverts, les emplois non pourvus pourront être attribués dans les mêmes conditions que précédemment.

Sont admis à se présenter :

Les docteurs ès sciences, docteurs en droit (sciences économiques) ou docteurs ès sciences économiques.

Les assistants titulaires du cadre scientifique de l'institut national de la recherche agronomique justifiant d'au moins quatre années de laboratoire.

Les agrégés de l'enseignement secondaire.

Les ingénieurs docteurs.

4° Concours pour le recrutement de quarante-cinq assistants (dont quatre emplois réservés aux candidats français musulmans d'Algérie) :

A. — Au mois de mai 1961 :

Concours pour la discipline « agronomie »	6	emplois.
Concours pour la discipline « pathologie végétale » ...	4	—
Concours pour la discipline « physiologie végétale » ..	3	—
Concours pour la discipline « phytopharmacie »	1	—
Concours pour la discipline « technologie des produits végétaux »	3	—

B. — Au cours du deuxième semestre 1961 :

Concours pour la discipline « génétique et amélioration des plantes »	2	—
Concours pour la discipline « zoologie agricole »	2	—
Concours pour la discipline « économie rurale »	5	—
Concours pour les disciplines « recherches zootechniques » et « technologie des produits animaux »	11	—
	37	emplois.

Outre les quatre emplois réservés aux candidats français musulmans d'Algérie, portant le total à quarante et un emplois, les quatre emplois restants pourront être attribués à un candidat de l'une ou l'autre des disciplines ci-dessus, sur proposition de l'inspecteur général de la recherche agronomique, président des jurys, compte tenu des résultats des concours.

D'autre part, dans le cas où pour un ou plusieurs concours le nombre des candidats retenus par le jury serait inférieur au nombre des postes ouverts, les emplois non pourvus pourront être attribués dans les mêmes conditions que précédemment.

Sont admis à se présenter les candidats justifiant de l'un des diplômes ou certificats suivants :

Diplôme d'ingénieur agronome, d'ingénieur agricole, d'ingénieur horticole ou d'ingénieur des industries agricoles, de licencié ès sciences, d'ingénieur des écoles nationales supérieures agronomiques de Nancy et de Toulouse, de docteur vétérinaire, de docteur en médecine, de docteur en pharmacie, d'ingénieur de l'école de physique et chimie industrielle de la ville de Paris, de licencié en droit.

Diplôme des instituts d'études politiques des universités institués par l'ordonnance n° 45-2285 du 9 octobre 1945.

Certificat attestant que l'intéressé a satisfait aux examens de sortie de l'école polytechnique ou de l'école centrale des arts et manufactures.

Pourront également prendre part aux concours s'ils ne sont pas titulaires des diplômes ou certificats visés ci-dessus les agents contractuels scientifiques et techniques et les fonctionnaires du cadre technique de la recherche agronomique, sous réserve de compter au jour de l'ouverture du concours au moins quatre ans d'ancienneté dans ces cadres et après y avoir été autorisés par le comité permanent de la recherche agronomique.

Les demandes d'inscription devront parvenir à l'institut national de la recherche agronomique, 149, rue de Grenelle, Paris (7e) :

1° Pour le concours de directeur central de recherches, le 25 mars 1961 au plus tard ;

2° Pour le concours de directeur de recherches, le 28 mars 1961 au plus tard ;

3° Pour le concours de chargé de recherches, le 1er avril 1961 au plus tard.

Pour le concours d'assistant de recherches, la date limite d'inscription sera indiquée ultérieurement au *Journal officiel*.

Les dossiers de concours devront être fournis dix jours au plus tard avant la date d'ouverture de chaque concours.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au service du personnel et de la réglementation de l'institut national de la recherche agronomique (adresse précitée), téléphone : INValides 41-09.

Avis relatif aux concours d'admission aux établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire en 1961.

Un avis publié au *Journal officiel* du 27 décembre 1960 a fixé les dates d'ouverture, en 1961, des concours d'admission aux établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

I. — *Institut national agronomique.*

Le concours, ouvert aux candidats des deux sexes, portera sur le programme des matières (type C) tel qu'il a été fixé en application de l'arrêté du 27 juin 1956 du ministre de l'éducation nationale.

Le nombre maximum des élèves réguliers à admettre à l'institut national agronomique à la suite de ce concours est fixé à cent vingt.

Les épreuves écrites auront lieu les 15, 16, 17, 18 et 19 mai 1961. Elles seront subies, au choix des candidats, dans les locaux qui seront indiqués à ceux-ci par leur lettre de convocation soit à Paris, soit à Alger, Bordeaux, Fontainebleau, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rouen, Toulouse et Versailles. Les centres qui ne réuniraient par un nombre suffisant de candidats seront supprimés et les candidats composeront au centre restant le plus proche de leur domicile.

Les épreuves orales seront subies à Paris.

Les candidats ne seront admis dans les salles d'examen que sur présentation de la lettre de convocation qui leur aura été adressée par le secrétaire du jury.

Formalités d'inscription. — Le registre d'inscription sera ouvert le 1er mars et clos le 31 mars 1961.

Les demandes d'inscription établies sur papier libre et accompagnées du dossier réglementaire devront être adressées au secrétariat du jury du concours d'admission à l'institut national agronomique, 16, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

Un droit d'inscription de 28 NF est exigé des candidats. Il devra être versé au moment de ladite inscription entre les mains de l'agent comptable de l'institut national agronomique ou à son compte chèque postal Paris 9131-14.

II. — *Ecole nationale des industries agricoles et alimentaires.*

Le concours est également ouvert aux candidats des deux sexes. Il portera sur le programme des matières tel qu'il a été approuvé par décision ministérielle du 25 janvier 1959.

Le nombre maximum des élèves réguliers à admettre à l'école à la suite de ce concours est fixé à quarante.

Les épreuves écrites, communes avec celles du concours d'admission à l'institut national agronomique, auront lieu les 15, 16, 17, 18 et 19 mai 1961.

Elles seront subies au choix des candidats dans les locaux qui seront indiqués à ceux-ci par leur lettre de convocation, soit à Paris, soit à Alger, Bordeaux, Fontainebleau, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rouen, Toulouse et Versailles. Les centres qui ne réuniraient pas un nombre suffisant de candidats seront supprimés et les candidats composeront au centre restant le plus proche de leur domicile.

Les épreuves orales communes avec celles du concours d'admission à l'institut national agronomique seront subies à Paris.

Formalités d'inscription. — Le registre d'inscription sera ouvert le 1er mars et clos le 31 mars 1961. Les demandes d'inscription établies sur papier libre et accompagnées du dossier réglementaire devront être adressées au secrétariat du jury du concours d'admission à l'école nationale des industries agricoles et alimentaires, 16, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

Un droit d'inscription de 28 NF sera exigé des candidats. Il devra être versé au moment de ladite inscription entre les mains de l'agent comptable de l'institut national agronomique directement ou à son compte chèque postal Paris 9131-14.

III. — *Ecoles nationales d'agriculture.*

Le concours est également ouvert aux candidats des deux sexes pour les écoles nationales d'agriculture de Grignon, Rennes, Montpellier et Alger. Il portera sur le programme des matières tel qu'il a été approuvé par décision du 29 décembre 1958.

Le nombre maximum des élèves réguliers à admettre dans les quatre écoles à la suite de ce concours est fixé au total à deux cents.

Les candidats admis seront répartis entre les quatre écoles nationales d'agriculture, en tenant compte des préférences qu'ils ont exprimées dans leur demande d'inscription et de leur rang de classement au concours.

Toute mutation entre élèves d'école à école est interdite, sauf en ce qui concerne les candidats auxquels leur rang de classement au concours donne droit en première ligne à l'école choisie.

Les épreuves écrites communes avec celles du concours d'admission à l'institut national agronomique, sauf en ce qui concerne les mathématiques et la physique, auront lieu les 15, 16, 17, 18, 19 et 20 mai 1961. Elles seront subies au choix des candidats dans les locaux qui seront indiqués à ceux-ci par leur lettre de convocation, soit à Paris, soit à Alger, Bordeaux, Fontainebleau, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rouen, Toulouse et Versailles.

Les centres qui ne réuniraient pas un nombre suffisant de candidats seront supprimés et les candidats composeront au centre restant le plus proche de leur domicile.

Les épreuves orales également communes avec l'institut national agronomique, sauf en ce qui concerne les mathématiques et la physique, seront subies à Paris.

Formalités d'inscription. — Le registre d'inscription sera ouvert le 1er mars et clos le 31 mars 1961. Les demandes d'inscription établies sur papier libre et accompagnées du dossier réglementaire devront être adressées au directeur de l'institut national agronomique (secrétariat du jury du concours d'admission aux écoles nationales d'agriculture).

Un droit d'inscription de 28 NF sera exigé des candidats. Il devra être versé au moment de ladite inscription entre les mains de l'agent comptable de l'institut national agronomique ou à son compte chèque postal : Paris 9131-14.

IV. — *Ecole nationale d'horticulture.*

Le concours est ouvert aux candidats des deux sexes. Il portera sur le programme des matières tel qu'il a été approuvé en 1946 et modifié par décision du 2 mars 1953.

Le nombre maximum des élèves réguliers à admettre à la suite de ce concours est fixé à quarante.

Les épreuves écrites auront lieu les 25, 26 et 27 mai 1961.

Elles seront subies au choix des candidats dans les locaux qui seront indiqués à ceux-ci, soit à Versailles, Besançon, Lyon, Montpellier, Marseille, Poitiers, Rennes, Toulouse, Alger et Rabat.

Les épreuves orales seront subies à Versailles.

Formalités d'inscription. — Le registre d'inscription sera ouvert jusqu'au 5 mai 1961. Les demandes d'inscription établies sur papier libre et accompagnées du dossier réglementaire devront être adressées au secrétariat du concours d'admission à l'école nationale d'horticulture, 4, rue Hardy, à Versailles.

Un droit d'inscription de 22 NF sera exigé des candidats. Il devra être versé au moment de ladite inscription entre les mains de l'agent comptable de l'école nationale d'horticulture ou à son compte chèque postal : Paris 9133-70.

Ce droit d'inscription ne sera pas remboursé, même en cas d'absence ou d'échec du candidat. Il sera réduit d'un tiers pour les candidats titulaires d'une bourse d'Etat.

V. — *Ecoles nationales vétérinaires.*

Le concours est ouvert aux candidats des deux sexes.

Le nombre maximum des élèves réguliers à admettre dans les trois écoles à la suite de ce concours est fixé à deux cent cinq.

Les candidats admis seront répartis entre les trois écoles nationales vétérinaires en tenant compte des préférences qu'ils ont exprimées dans leur demande d'inscription et de leur rang de classement au concours.

Toute mutation entre élèves d'école à école est interdite, sauf en ce qui concerne les candidats auxquels leur rang de classement au concours donne droit en première ligne à l'école choisie.

Les épreuves écrites auront lieu les 23, 24 et 25 mai 1961. Elles seront subies au choix des candidats dans les locaux qui seront indiqués à ceux-ci par leur lettre de convocation, soit à Paris, Lyon, Toulouse, Lille, Marseille, Périgueux, Rennes, Bordeaux, Fontainebleau, Alger et Rabat. Les centres qui ne réuniraient pas un nombre suffisant de candidats seront supprimés et les candidats composeront au centre le plus proche de leur domicile.

Les épreuves écrites et orales pourront être éventuellement organisées à Dakar, Tananarive et Fort-de-France.

Formalités d'inscription. — Le registre d'inscription sera clos le 31 mars 1961.

Les demandes d'inscription établies sur papier libre et accompagnées du dossier réglementaire devront être adressées au secrétariat du concours d'admission aux écoles nationales vétérinaires, école nationale vétérinaire d'Alfort, 7, rue Jean-Jaurès, à Maisons-Alfort (Seine).

Un droit d'inscription de 28 NF est exigé des candidats. Il devra être versé au moment de ladite inscription entre les mains de l'agent comptable de l'école nationale vétérinaire d'Alfort ou à son compte chèque postal : Paris 9131-84.

Programme des épreuves. — Le programme des épreuves de sciences du concours est celui de S. P. C. N. actuellement en vigueur.

Les *ex æquo* seront départagés par l'épreuve de français.

Nul ne peut se présenter au concours plus de trois fois.

Sera réputé avoir pris part à un concours tout candidat qui aura répondu à l'appel de son nom lors de l'ouverture de la première épreuve écrite.

Dispositions communes. — Les demandes de bourses, établies sur papier libre, devront être jointes à la demande d'inscription au concours.

Il est signalé :

1° Que tout candidat qui abandonne une ou plusieurs épreuves orales sera, sauf en cas de force majeure, déclaré démissionnaire du concours ;

2° Qu'au cas où des démissions se produiraient parmi les candidats compris dans le nombre de places pour lequel les concours sont respectivement ouverts, des admissions complémentaires pourront être prononcées dans la limite des chiffres prévus.

Le droit d'inscription de 28 NF exigé des candidats à chacun des concours d'admission à l'institut national agronomique, à l'école nationale des industries agricoles et alimentaires, aux écoles nationales d'agriculture et aux écoles nationales vétérinaires est abaissé à 24 NF pour toute inscription à tout nouveau concours à l'un ou l'autre de ces établissements.

Il est d'autre part réduit d'un tiers environ pour les candidats titulaires d'une bourse d'Etat et fixé respectivement à :

19 NF par inscription à un premier concours ;
16 NF par inscription à un deuxième ou à un troisième concours.

Ce droit d'inscription n'est pas remboursé, même en cas d'absence ou d'échec du candidat.

Il est rappelé d'autre part aux candidats les dispositions de la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats devront s'adresser aux secrétariats des jurys desdits concours.

Avis relatif au concours d'entrée à l'école nationale d'enseignement ménager agricole de Coëtlogon-Rennes.

Les épreuves du concours d'entrée à l'école nationale d'enseignement ménager agricole de Coëtlogon-Rennes se dérouleront les lundi 3 et mardi 4 juillet 1961, dans les centres suivants :

Paris, Lille, Limoges, Marseille, Bordeaux, Caen, Lyon, Nancy, Nantes, Toulouse, Alger, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre et Saint-Denis-de-la-Réunion.

Les épreuves orales et pratiques auront lieu à partir du lundi 17 juillet dans les centres de Paris, Alger, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre et Saint-Denis-de-la-Réunion.

Les candidates doivent être âgées d'au moins dix-huit ans au cours de l'année et faire preuve d'une culture générale équivalant à la possession du baccalauréat complet.

Les cinquante candidates reçues peuvent être assurées d'un poste de professeur dans les cadres de l'enseignement ménager agricole dépendant du ministère de l'agriculture, sous la réserve qu'elles soient titulaires du baccalauréat complet et qu'elles aient obtenu les notes suffisantes pour se voir attribuer le diplôme de sortie de l'école.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à la direction générale de l'enseignement et de la vulgarisation du ministère de l'agriculture, 78, rue de Varenne, Paris (7e), qui reçoit également jusqu'au 10 juin, dernier délai, les demandes d'inscription.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels, HENRI MOREL

COTE DES CHANGES

En nouveaux francs.

DERNIERS cours cotés en Bourse.	PAYS	DEVISES	PARITÉ	COURS LIMITES (1)		COURS EXTRÊMES cotés à la Bourse du 7 mars 1961.	
4,90025	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4,93706	4,90	4,9740	4,9030	4,90025
4,9730	Canada	1 dollar canadien.	.....	.....	.....	4,9760	4,9700
2,310	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2,30281	2,2625	2,3430	2,307	.....
39,30	Mexique	100 pesos mexicains.	39,4965	.....	.....	.....	.....
123,050	Allemagne occidentale	100 deutsche marks.	123,4265	121,590	125,290	123,260	123,190
18,840	Autriche	100 schilling.	18,98869	18,7025	19,2790	18,815	18,800
9,8100	Belgique	100 francs belges.	9,87412	9,727	10,023	9,8200	9,8100
70,900	Danemark	100 couronnes danoises.	71,47763	70,4275	72,5335	70,910	70,820
13,6865	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13,52376	13,6220	14,0265	13,6955	13,6850
7,8950	Italie	1.000 lires.	7,899296	7,78395	8,01610	7,8990	7,8880
68,500	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69,1188	68,055	70,155	68,650	68,550
129,005	Pays-Bas	100 florins.	136,3828	134,339	138,455	134,850	134,750
17,075	Portugal	100 escudos.	17,17238	16,85	17,5020	17,090	17,065
94,950	Suède	100 couronnes suédoises.	95,43513	94,0048	96,8646	94,920	94,830
113,630	Suisse	100 francs suisses.	112,9033	110,110	115,810	113,670	113,580
69,08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68,57027	68,05	69,08	69,08	.....

Maroc	1 dirham	0,9756		Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11,7549		Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5,50

(1) Pour le dollar U. S. A. et la couronne tchécoslovaque, cours limites d'intervention de la Banque de France.
Pour chacune des autres devises, cours résultant des limites d'intervention sur le dollar, fixées par l'institut émetteur de la monnaie considérée d'une part et la Banque de France d'autre part.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE DES TROLLEYBUS DE LIMOGES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE MURILLO, PARIS

EXPLOITATION ET BUREAUX : CHEMIN DU CLOS-MOREAU, LIMOGES

R. C. : Seine 56-B 4585; Limoges 56-B 99.

Obligations 4 0/0 1943-1944 *de* 20 *NF.*

Amortissement au 1er avril 1961.

Ces obligations font l'objet depuis le 21 septembre 1953 d'un échange titre pour titre, sans conformité de numéros.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 191 obligations sorties au tirage du 15 février 1961, remboursables à partir du 1er avril 1961;**

2° **Des obligations sorties aux tirages précédents et restant à rembourser.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
301	46	**12.927**	**61**	**13.882**	**61**
2.896	**61**	12.940	60	13.833	60
2.944	**61**	12.959	60	13.892	60
2.996	**61**	12.968	60	**13.893**	**61**
12.517	**61**	12.971	60	**13.922**	**61**
12.544	60	12.975	60	**13.933**	**61**
12.579	**61**	12.979	60	**13.947**	**61**
12.584	60	12.981	60	**13.950**	**61**
12.588	**61**	12.982	60	**13.967**	**61**
12.602	**61**	12.988	60	14.027	59
12.605	60	13.001	60	**14.032**	**61**
12.622	60	13.002	60	**14.049**	**61**
12.627	60	13.015	60	14.081	60
12.639	**61**	**13.022**	**61**	14.086	60
12.648	60	13.031	60	14.089	60
12.649	60	13.036	60	**14.107**	**61**
12.650	60	13.040	60	14.108	60
12.658	59	13.047	60	**14.112**	**61**
12.659	**61**	**13.149**	**61**	14.116	60
12.660	**61**	**13.150**	**61**	**14.122**	**61**
12.663	60	13.155	60	14.126	60
12.677	**61**	13.156	60	**14.135**	**61**
12.700	60	**13.202**	**61**	**14.136**	**61**
12.701	60	13.204	60	**14.152**	**61**
12.706	**61**	**13.209**	**61**	14.228	59
12.726	60	**13.386**	**61**	14.231	60
12.730	60	**13.388**	**61**	14.233	60
12.744	60	13.497	60	**14.236**	**61**
12.768	**61**	**13.505**	**61**	14.247	60
12.789	**61**	**13.577**	**61**	14.250	60
12.811	60	13.625	60	**14.252**	**61**
12.815	**61**	**13.743**	**61**	14.283	60
12.820	60	13.788	60	14.288	60
12.847	**61**	13.790	60	14.290	60
12.860	60	**13.798**	**61**	14.291	60
12.862	60	13.816	60	14.310	60
12.877	**61**	13.817	60	14.329	60
12.907	60	**13.826**	**61**	**14.372**	**61**
12.913	**61**	**13.858**	**61**	14.373	60
12.918	60	13.877	60	14.401	60
12.922	60	**13.878**	**61**	14.402	60

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
14.410	60	**16.410**	**61**	17.922	60
14.518	60	**16.435**	**61**	17.927	60
14.615	60	16.465	60	17.939	60
14.618	60	16.478	60	17.945	60
14.619	60	16.486	60	**17.997**	**61**
14.659	**61**	16.502	60	**17.999**	**61**
14.767	**61**	**16.550**	**61**	18.014	60
14.770	**61**	16.600	60	18.153	60
14.878	**61**	16.610	60	18.158	60
14.914	**61**	16.612	60	**18.185**	**61**
14.920	60	**16.613**	**61**	**18.187**	**61**
14.956	60	**16.620**	**61**	18.191	60
15.003	60	**16.641**	**61**	**18.251**	**61**
15.010	60	16.652	60	**18.279**	**61**
15.011	60	**16.689**	**61**	18.294	60
15.046	60	**16.700**	**61**	18.303	60
15.051	60	16.714	60	18.336	60
15.065	**61**	16.717	60	18.344	59
15.132	**61**	**16.786**	**61**	**18.348**	**61**
15.137	**61**	**16.795**	**61**	**18.375**	**61**
15.175	**61**	**16.806**	**61**	**18.377**	**61**
15.177	**61**	**16.823**	**61**	18.408	60
15.219	**61**	**16.840**	**61**	18.419	59
15.301	60	16.870	60	18.428	60
15.312	60	16.955	60	18.452	60
15.332	60	16.963	60	18.511	60
15.337	**61**	16.976	60	18.515	60
15.366	60	**16.979**	**61**	**18.544**	**61**
15.381	60	16.981	60	**18.598**	**61**
15.385	60	16.997	60	**18.657**	**61**
15.401	**61**	**17.005**	**61**	**18.662**	**61**
15.407	60	**17.006**	**61**	**18.735**	**61**
15.409	60	**17.011**	**61**	**18.737**	**61**
15.417	60	**17.053**	**61**	18.741	60
15.445	60	**17.191**	**61**	**18.749**	**61**
15.466	60	**17.266**	**61**	18.755	60
15.469	**61**	**17.321**	**61**	18.757	60
15.471	60	17.332	60	18.773	60
15.515	60	**17.402**	**61**	18.776	60
15.615	60	17.422	60	18.793	60
15.654	**61**	17.449	60	**18.812**	**61**
15.672	60	17.463	60	**18.846**	**61**
15.739	60	17.501	60	18.863	60
15.759	59	17.521	60	18.866	60
15.760	60	17.532	60	18.869	60
15.766	**61**	17.537	60	**18.875**	**61**
15.772	60	**17.542**	**61**	18.878	60
15.833	60	17.550	60	**18.911**	**61**
15.838	60	**17.553**	**61**	18.926	60
15.853	60	17.554	60	18.932	60
15.914	**61**	**17.564**	**61**	**18.950**	**61**
15.916	**61**	**17.592**	**61**	18.979	60
15.939	60	17.659	60	18.981	60
15.941	60	17.681	60	18.995	60
15.970	60	17.682	60	**19.016**	**61**
15.981	60	17.697	60	**19.021**	**61**
15.994	60	17.754	60	19.035	60
15.995	**61**	17.761	60	**19.051**	**61**
16.016	60	**17.775**	**61**	19.080	60
16.042	59	17.776	59	19.086	60
16.175	60	**17.782**	**61**	19.118	60
16.241	60	17.793	60	19.177	60
16.260	**61**	**17.817**	**61**	19.183	60
16.308	59	17.821	60	19.190	60
16.309	60	**17.827**	**61**	**19.209**	**61**
16.315	60	17.838	60	19.212	59
16.317	**61**	**17.849**	**61**	19.214	60
16.319	60	**17.860**	**61**	19.218	60
16.346	**61**	17.866	60	19.219	60
16.372	60	17.896	60	**19.222**	**61**
16.394	**61**	17.900	60	19.241	60
16.395	**61**	17.905	60	19.254	60

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
19.257	**61**	**19.976**	**61**	20.730	60
19.261	60	19.978	60	**20.731**	**61**
19.266	60	19.992	59	**20.747**	**61**
19.285	**61**	20.009	60	**20.752**	**61**
19.286	60	20.019	60	**20.783**	**61**
19.291	60	**20.029**	**61**	20.786	60
19.299	60	**20.092**	**61**	**20.796**	**61**
19.306	**61**	20.098	60	20.800	60
19.315	**61**	**20.116**	**61**	20.804	60
19.319	60	**20.125**	**61**	**20.815**	**61**
19.326	60	20.135	60	**20.817**	**61**
19.327	**61**	20.184	60	**20.833**	**61**
19.331	**61**	20.189	59	20.844	60
19.344	**61**	**20.198**	**61**	20.850	60
19.355	**61**	20.206	60	**20.856**	**61**
19.362	**61**	20.210	60	20.858	60
19.398	60	**20.247**	**61**	20.859	59
19.401	**61**	20.255	60	20.868	60
19.420	**61**	20.259	60	20.893	60
19.432	60	20.266	60	20.897	60
19.453	**61**	**20.276**	**61**	20.917	60
19.459	60	20.277	60	20.943	60
19.475	60	20.280	60	20.947	60
19.484	60	20.293	60	20.963	60
19.491	**61**	**20.311**	**61**	20.965	60
19.525	60	20.313	60	**20.988**	**61**
19.558	60	**20.315**	**61**	21.011	60
19.560	60	20.321	60	21.027	60
19.568	60	20.334	60	**21.031**	**61**
19.575	60	20.342	60	21.035	60
19.580	**61**	20.344	60	21.036	60
19.583	60	**20.376**	**61**	21.066	60
19.595	**61**	20.412	60	21.069	60
19.599	60	**20.424**	**61**	21.097	60
19.602	60	**20.431**	**61**	21.117	60
19.605	60	20.475	60	21.133	60
19.613	60	20.482	60	21.149	60
19.633	60	20.493	60	**21.166**	**61**
19.637	60	20.503	59	21.172	59
19.648	60	20.518	60	**21.178**	**61**
19.670	60	**20.529**	**61**	**21.181**	**61**
19.690	60	20.530	60	21.188	60
19.741	60	**20.532**	**61**	21.222	60
19.742	60	20.545	60	**21.229**	**61**
19.746	60	**20.548**	**61**	21.279	60
19.776	60	20.552	60	**21.282**	**61**
19.778	60	20.573	60	21.305	60
19.785	60	20.594	60	21.307	60
19.801	60	**20.619**	**61**	21.317	60
19.802	60	20.623	60	21.338	60
19.821	60	20.624	60	**21.343**	**61**
19.846	**61**	20.631	60	**21.375**	**61**
19.850	60	20.634	60	**21.387**	**61**
19.851	60	**20.635**	**61**	21.401	60
19.877	60	20.649	60	21.412	60
19.891	60	20.653	60	21.419	60
19.924	60	**20.673**	**61**	**21.459**	**61**
19.932	60	20.678	60	21.473	60
19.942	60	**20.684**	**61**	21.499	60
19.944	**61**	20.706	60	21.500	60
19.959	**61**	20.709	60	21.503	59

Aux titres anciens non échangés amortis au tirage du 15 février 1961 correspondent les titres nouveaux suivants amortis avant mise en circulation:

21.529 21.562 21.565

Société anonyme des Forges et Boulonneries Hermant Hicguet et d'Ars-sur-Moselle

AU CAPITAL DE 2.958.750 NF

SIÈGE SOCIAL: 62, RUE DE MIROMESNIL, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 54-B 5262.

Obligations 4 3/4 0/0 1947.

Quatorzième tirage du 27 février 1961.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission des obligations 4 3/4 0/0 1947, a procédé au rachat de 144 obligations de 50 NF nominal de cet emprunt dont l'amortissement était prévu pour le 1er avril 1961.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

Titre restant à rembourser.

3.147

ASSOCIATION DIOCESAINE D'ALBI

(Association déclarée à la préfecture le 20 novembre 1925.)

SIÈGE SOCIAL:

ARCHEVÊCHÉ D'ALBI, 12, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, ALBI

Obligations 6 0/0 1959 *de* 100 *NF.*

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 141 obligations sorties au deuxième tirage d'amortissement effectué le 23 février 1961** (3 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement);

2° **De la série comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMÉROS	DATE de remboursement.	NUMÉROS	DATE de remboursement.
3.249 à 3.384	1er avril 1960	3.386 à 3.526	1er avril 1961

ASSOCIATION DIOCESAINE D'ALBI

SIÈGE SOCIAL: ARCHEVÊCHÉ D'ALBI,

12, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, ALBI (TARN)

Obligations 5 1/2 0/0 1960 *de* 100 *NF.*

Liste numérique des obligations amorties au tirage du 22 février 1961 et remboursables à partir du 1er avril 1961 à 100 NF.

5.069 à 5.240

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 29 juillet* 1960.)

ASSOCIATION DIOCESAINE DE SENS

Association déclarée à la sous-préfecture de Sens le 28 août 1924.

SIÈGE SOCIAL: 72, RUE ALLIX, SENS (YONNE)

Obligations 6 0/0 1959 *de* 100 *NF.*

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série des 149 obligations amorties au deuxième tirage au sort du 27 février 1961 formant, avec les 24 obligations rachetées, la totalité des titres à amortir au 1er avril 1961;** ces titres seront remboursables à 100 NF;

2° **De la série sortie au tirage précédent dans laquelle figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS extrêmes de la série.	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS extrêmes de la série.	ANNÉE de remboursement.
1.408 à 1.556	61	3.227 à 3.389	60

SOCIETE ECONOMIQUE DE RENNES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.480.000 NF

SIÈGE SOCIAL: RUE MONSEIGNEUR-DUCHESNE, RENNES

R. C.: Rennes n° 54-B 41.

Bons 6 0/0 1959 *de* 100 *NF.*

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 822 bons sortis au deuxième tirage d'amortissement effectué le 27 février 1961** (17 titres ayant été rachetés d'autre part par la société pour compléter cet amortissement);

2° **De la série comprenant des bons sortis antérieurement et non encore remboursés.**

NUMÉROS	DATES de remboursement	TAUX du remboursement.
		Nouveaux francs.
4.573 à 5.337	1er avril 1960	110,03
11.423 à 12.244	1er avril 1961	110,05

COMPAGNIE GENERALE D'ELECTRICITE

Obligations 4 1/2 0/0 1930.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 février 1961 :

Page 1916, 2e colonne, 6e ligne, au lieu de : « 42.061 et 41.062 », lire : « 42.061 et 42.062 » ; 3e colonne, 14e ligne, au lieu de : « 84.271 et 84.280 », lire : « 84.271 à 84.280 » ; 4e colonne, 1re ligne, au lieu de : « 119.148 et 119.150 », lire : « 119.148 à 119.150 » ; 83e ligne, au lieu de : « 155.172 à 157.176 », lire : « 157.172 à 157.176 » ; 84e ligne, au lieu de : « 157.961 à 157.868 », lire : « 157.861 à 157.868 ».

Page 1917, 1re colonne, 23e ligne, au lieu de : « 177.076 à 176.078 », lire : « 177.076 à 177.078 ».

CONCESSIONS DIVERSES

AVIS

Demande de permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Par une pétition en date du 6 janvier 1961, M. André Blanchard, président directeur général de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, dont le siège social est à Paris, 16, cours Albert-Ier, agissant au nom et pour le compte de cette société, sollicite l'octroi, pour une durée de trois ans, d'un permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux, d'une superficie de 95 kilomètres carrés environ, portant sur partie du territoire du département des Basses-Pyrénées et dont la dénomination proposée par le demandeur est « Permis de Gan ».

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1154 du 27 août 1955, une enquête sur cette demande sera ouverte du 18 mars au 17 avril 1961. La demande et ses annexes, y compris un extrait de carte au 1/50.000 et un plan au 1/20.000 sur lesquels les limites du périmètre ont été reportées, seront déposées tous les jours ouvrables, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, à la préfecture des Basses-Pyrénées (4e division, 3e bureau), où le public pourra en prendre connaissance.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur des registres ouverts à cet effet dans la préfecture intéressée, soit adressées par lettre recommandée au préfet des Basses-Pyrénées.

Les oppositions devront être adressées par leurs auteurs avant la clôture de l'enquête au préfet des Basses-Pyrénées.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 55-1154 du 27 août 1955, devront être déposées avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 2 mai 1961, dans les conditions suivantes :

1° Si la demande en concurrence porte sur un seul département :

L'original sur timbre au préfet du département des Basses-Pyrénées ;

Trois copies au chef de l'arrondissement minéralogique de Bordeaux ;

2° Si la demande en concurrence porte sur plusieurs départements :

L'original sur timbre avec ses annexes et une copie au ministère de l'industrie, direction des mines et de la sidérurgie, 99, rue de Grenelle, Paris (7e) ;

Une copie de la demande avec ses annexes au ministère de l'industrie, direction des carburants, 85, boulevard du Montparnasse, Paris (6e) ;

Une copie au préfet de chaque départemnet sur lequel porte le permis sollicité en concurrence.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs au pétitionnaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis, ou à défaut le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé au préfet des Basses-Pyrénées.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Boubakour (Ouria), née le 12 janvier 1912 à Tablat (département d'Alger), demeurant 2, rue Rohault-de-Feury, à Constantine, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Christophe et à son prénom celui de Marie-Joseph.

M. Leclerc (Charles-Henri), demeurant à Villeneuve-sur-Lot, 10, boulevard Palissy, agissant au nom de son fils mineur, Jean-Claude, né à Villeneuve-sur-Lot le 25 août 1942, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de d'Orleac, nom de sa mère.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

8 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Association sportive du collège d'enseignement général de Chagny.** But : pratique des sports scolaires. Siège social : école de filles de Chagny (Saône-et-Loire).

8 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Sartène. **Association de pêche et de pisciculture de Porto-Vecchio.** But : concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières ; assurer le repeuplement des rivières. Siège social : chez M. Ceccaldi, Porto-Vecchio (Corse).

10 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire. **Association familiale locale du centre de formation ménagère agricole en milieu rural de Champlemy.** But : développer et promouvoir la formation professionnelle agricole et la formation ménagère ; intéresser les jeunes à cette formation ; engager, rémunérer, licencier le personnel enseignant nécessaire ; éventuellement, effectuer tous emprunts, acquérir, posséder, prendre à bail et exploiter les établissements assurant cette formation professionnelle. Siège social : centre Saint-Jean-Bosco, Grande-Rue, Champlemy (Nièvre).

13 février 1961. Déclaratiton à la sous-préfecture de Béziers. **Judo-Club florensacois.** But : pratique et enseignement du judo et en général tous exercices et initiatives propres à la formation physique et morale de la jeunesse. Siège social : mairie de Florensac (Hérault).

15 février 1961. Déclaration à la préfecture du Gard. **Société des secouristes de la protection civile du département du Gard.** But : former des secouristes protection civile et prêter son concours aux sapeurs-pompiers pour les sauvetages. Siège social : caserne des sapeurs-pompiers, 70, boulevard Sergent-Triaire, Nimes.

15 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Comité du quartier de l'Hôtel-de-Ville, à Sainte-Marie.** But : venir en aide aux vieux et nécessiteux du quartier ; organiser des loisirs pour les jeunes et des fêtes pour le quartier. Siège social : hôtel de ville d'Yvetot.

15 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Office municipal des sports de Pantin.** But : soutenir, encourager et provoquer tous efforts et toutes initiatives tendant à défendre et à développer la pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social : mairie de Pantin.

18 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre, section de Drancy.** But : défense des intérêts matériels et moraux des anciens combattants et victimes de guerre de Drancy. Siège social : 22, rue Roger-Gibrat, Drancy.

21 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Girons. **Groupement de vulgarisation agricole des 4 Seigneurs.** But : accroître la rentabilité des exploitations agricoles et améliorer les conditions de vie et de travail. Siège social : foyer du progrès agricole, Saint-Girons (Ariège).

21 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Altitude 680.** But : éducation populaire des adultes et des adolescents sans distinction de croyance et d'origine. Siège social : mairie, salle de l'ancienne justice de paix, Saint-Héand.

21 février 1961. Déclaration à la préfecture de l'Ariège. **Mutuelle des sapeurs-pompiers des Cabannes.** But : porter les premiers secours aux blessés ou malades appartenant au corps ; faciliter éducation et rapports entre les membres de l'association ; organiser toute manifestation ayant un intérêt réel pour la mutuelle. Siège social : mairie des Cabannes.

21 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Les Francs Pétanqueurs.** But : développement et pratique du sport boule de pétanque dans notre région. Siège social : mairie de Saint-Affrique (Aveyron).

21 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Amicale du personnel du centre hospitalier Louis-Pasteur de Cherbourg.** But : entretenir et développer les liens d'amitié qui unissent ses membres en les associant dans un effort collectif d'entraide et de culture. Siège social : 46, rue du Val-de-Saire, à Cherbourg (Manche).

21 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association locale des aides familiales rurales de Blangy-le-Château.** But : aide aux familles. Siège social : mairie de Blangy-le-Château (Calvados).

22 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association éducative intercommunale Le Logis de l'Aiguefou.** But : formation morale des enfants et des jeunes des communes de Montfaucon-sur-Moine, Saint-Germain-sur-Moine, Montigné-sur-Moine, Tillières, Saint-Crespin-sur-Moine, la Renaudière et communes voisines, et organisation de leurs loisirs, principalement pendant les vacances. Siège social : mairie de Montfaucon-sur-Moine (Maine-et-Loire).

22 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Comité de gestion de l'internat du collège d'enseignement général de Montpezat.** But : assurer dans les meilleures conditions le fonctionnement du collège d'enseignement général de Montpezat. Siège social : collège d'enseignement général, Montpezat (Ardèche).

22 février 1961. Déclaration à la préfecture de Châlons-sur-Marne. **Société de pêche d'Ecury-sur-Coole.** But : répression du braconnage sur la rivière la Coole, alevinage sur les propriétés communales en truitelles et en poissons nobles et blancs. Siège social : mairie d'Ecury-sur-Coole.

22 février 1961. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Centre aéré permanent de Marly-le-Roi.** But : continuer l'œuvre d'instruction de l'école publique en la complétant par une éducation morale, démocratique, sociale et civique et en créant entre tous ses membres des relations amicales et une assistance mutuelle. Siège social : mairie de Marly-le-Roi.

22 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Centre libéral.** But : réunir, pour étudier et proposer des solutions à tous les grands problèmes politiques, économiques, techniques et sociaux, les personnes intéressées par la civilisation moderne et la défense de l'homme face à toutes les forces qui tendent à l'opprimer. Siège social : 286, boulevard Saint-Germain, Paris.

23 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Société communale de chasse d'Alleyras.** But : réglementation de la chasse. Siège social : mairie d'Alleyras.

23 février 1961. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Théâtre d'Arlequin.** But : organisation de spectacles dramatiques dans le but culturel. Siège social : 5, rue Servient, Lyon.

23 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. **Club nautique d'Isigny.** But : pratique des sports nautiques et compétition motonautique. Siège social : 5, quai Aristide-Briand, Isigny-sur-Mer (Calvados).

23 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. **Comité des fêtes de la commune de Thoury.** But : récréer par des manifestations de goût artistique et musical ou sportif et prendre toute initiative tendant à concourir à l'embellissement et au développement du pays situé au centre d'un circuit touristique, contribuer à la création des terrains de sports et jeux, des terrains de camping et des colonies de vacances. Siège social : mairie de Thoury (Loir-et-Cher).

24 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association de parents d'élèves et amis de l'école publique de Traversonne.** But : défendre l'école laïque, établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission. Siège social : école publique de Traversonne, commune de Vouillé.

24 février 1961. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Pétanque chantelloise.** But : pratique du jeu de boules de pétanque. Siège social : hôtel du Nord, Chantelle.

27 février 1961. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Boule des Corps-Saints.** But : pratique du jeu de boules. Siège social : bar Léo, 23, place des Corps-Saints, Avignon.

28 février 1961. Déclaration à la préfecture des Landes. **Amicale montoise de la classe 1962.** But : resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre tous les membres de ses diverses classes, s'intéresser au sort de leur famille et leur apporter une aide tant matérielle que morale. Siège social : chez M. Labescat (Jean-Pierre), à Saint-Pierre-du-Mont.

28 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **L'Union et mérite franco-alliés 39-45.** But : patronage et administration des médailles de « Belgique 1940 », « Holiande 1940 », « Mérite franco-allié 39-45 ». Siège social : 54, avenue de la Libération, Limoges.

1er mars 1961. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des parents d'élèves et amis des écoles publiques de Beaulieu-sur-Mer.** But : encourager la fréquentation scolaire et contribuer à la prospérité matérielle de l'école. Siège social : boulevard Marinoni, école de Beaulieu-sur-Mer.

1er mars 1961. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des praticiens d'odonto-stomatologie des cabinets mutualistes.** But : établir des liens amicaux entre tous les praticiens ; étudier et diffuser les suggestions de ses membres concernant la profession, tant sur le plan administratif que technique. Siège social : chez le président, M. Perret, 34, rue Pierre-Belon, le Mans.

1er mars 1961. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Association « Anjou Stock-Cars ».** But : pratique du stock-cars. Siège social : 72, rue Saint-Michel, Angers.

1er mars 1961. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des donneurs de sang de la région de Poitiers.** But : faire respecter sur le plan régional le code des donneurs de sang, soutenir les intérêts des adhérents auprès des pouvoirs publics régionaux ; fournir une aide technique et morale aux membres ; créer entre les donneurs de sang des relations de solidarité et d'amitié ; examiner tous les litiges qui pourraient survenir ; chercher à augmenter le nombre des donneurs de sang en liaison avec le centre de transfusion sanguine. Siège social : 7, rue de l'Eperon, Poitiers.

2 mars 1961. Déclaration à la préfecture de Nantes. **Cercle de voile de Vioreau.** But : navigation à la voile et compétition sur le bassin de Vioreau. Siège social : café des Amis du Barrage, Vioreau en Joué-sur-Erdre.

2 mars 1961. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Cercle Unesco du lycée de la Mure.** But : favoriser la compréhension internationale par des conférences, des échanges, des voyages, projection de films. Siège social : au lycée, la Mure.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 février 1961 : page 1983, 2e colonne, 11e insertion, au lieu de : « Association culturelle de l'église de Pentecôte primitive », lire : « **Association cultuelle de l'église de Pentecôte primitive** ».

MODIFICATIONS

8 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. La **Société démocratique de tir de Montreuil** transfère son siège social du 146, rue des Néfliers, Montreuil-sous-Bois, au 35, avenue du Président-Wilson, Montreuil-sous-Bois.

8 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'Union nationale de défense des rivières à saumon (U. N. D. R. S.) change son titre, qui devient : **Association nationale de défense des rivières**, et transfère son siège social du 1, place du Renard, à Paris, au 21, rue Lauriston, Paris.

20 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Roche-sur-Yon. L'Association des maisons familiales de la Mothe-Achard change son titre, qui devient : **Association des maisons familiales de Venansault**, et transfère son siège social de la Mothe-Achard aux Hermitans de Venansault.

21 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. La **Fédération des bibliothèques des amis de l'instruction de Paris** transfère son siège social du 17, rue Chaligny, Paris, au 59, rue des Epinettes, Paris.

27 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. L'**Association sportive Boules rouennaises** transfère son siège social du 11, rue du Clos-des-Marqueurs, Rouen, au 3, rue du Sacre, Rouen.

28 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. Le Conseil départemental des parents d'élèves des écoles publiques de la Haute-Vienne change son titre, qui devient : **Conseil départemental des parents d'élèves de l'enseignement public.** Siège social : 8, rue Turgot, Limoges.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix